Université de Montréal

Mémoire de maîtrise :
Europe et identité nationale française : d'un référendum à l'autre, 1992-2005

Par
Vincent Dubé-Senécal

Département d'histoire
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et sciences en vue de l'obtention du grade de maîtrise en histoire

Le 2 juillet 2013

© Vincent Dubé-Senécal, 2013

Université de Montréal
Faculté des arts et sciences

Ce mémoire intitulé :
Europe et identité nationale française : d'un référendum à l'autre, 1992-2005

Présenté par :
Vincent Dubé-Senécal

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Bruno Ramirez, président-rapporteur

Samir Saul, directeur de recherche

Carl Bouchard, membre du jury

Mémoire accepté le

Résumé

Le projet européen, à travers ses différents jalons, esquisse les contours d'un nouveau type d'entité sur la scène internationale qui serait étrangère à l'État-nation sans toutefois lui être supérieure. L'intégration toujours plus poussée a été à l'origine de questionnements sur l'interaction entre les identités nationales et l'identité européenne en gestation. La France constitue un champ d'étude privilégié de cette interaction, compte tenu qu'elle organise deux référendums – en 1992 et en 2005 – sur l'intégration européenne.

Dans le présent mémoire, il est question de déterminer la manière dont cet approfondissement influence l'opinion publique française dans son processus de construction d'un discours identitaire national. L'analyse porte sur les périodes de débats préréférendaires entourant le traité de Maastricht de 1992 à l'origine de l'euro et celui de 2005 établissant une Constitution pour l'Europe. Le mémoire repose sur le dépouillement de la presse réalisé pour chacune des deux périodes de débats préréférendaires. Afin d'étudier l'évolution de la perception identitaire des Français de toute allégeance politique, le mémoire a pour base documentaire les éditoriaux et les courriers des lecteurs des journaux *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Humanité* et *Libération*.

La comparaison des discours identitaires de 1992 et de 2005 révèle que la relation d'identification entre la France et l'Europe a complètement changé durant cette période. Elle est passée d'une relation basée sur l'altérité entre ces deux entités idéelles à une relation fondée sur un socle de valeurs partagées. En 1992, les Français se servent de l'idée européenne comme d'un référent identitaire autour duquel ils réaffirment les valeurs perçues comme françaises, alors qu'en 2005, l'identité française n'est plus en question. Le débat se situe dorénavant sur le plan des valeurs que les Français souhaiteraient voir composer l'identité européenne à laquelle ils sont appelés à adhérer. Ces valeurs sont dorénavant tirées de l'identité personnelle de chaque Français plutôt que d'une certaine conception de l'identité nationale française.

Mots clés : France, identité nationale, référendums, Maastricht, Constitution européenne

Abstract

The European project, through each of its milestones, outlines a new type of entity on the international scene, one which is a stranger to the nation state without being its better. From the intensification of European integration emerged a questioning on the nature of the interactions between national and European identity. In this respect, France represents a very interesting field of study as the country organised two referendums on European integration, one in 1992 and the other in 2005.

The main goal of this research is to reveal the way in which the construction of a national discourse within the French public opinion is influenced by the deepening of European integration. The analysis covers both debate periods before the 1992 and 2005 referendums dealing with the ratification of the Maastricht Treaty on the Euro and the Treaty establishing a Constitution for Europe. This work is based on a press analysis covering both periods of debate. In order to study the evolution of the French perception of their national identity with the least political bias possible, this thesis relies on documentary resources comprising editorials and letters to the editor of four newspapers: *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Humanité* and *Libération*.

The comparison of the identity discourses of 1992 and 2005 reveals that the relation of identification between France and Europe has drastically changed during this period. It went from a relation founded on alterity to a relation founded on shared values. In 1992, the French use the European idea as an identity referent around which they reaffirm the "*frenchness*" of their shared values. In 2005, the French national identity is not in question anymore. From now on, the debate turns around the values the French hope to see at the root of the European identity to which they are called to adhere. These values are henceforth drawn from the personal identity of each Frenchman rather than from an encompassing concept of the French national identity.

Keywords: France, national identity, referendums, Maastricht, European Constitution

Table des matières

Résumé ..... **i**

Abstract ..... **ii**

Introduction **2**
1. Énoncé des idées-forces 3
2. État de la question des débats préréférendaires de 1992 et 2005 en France 5
Courant fédéraliste 5
Courant réaliste ou intergouvernementaliste 6
Courant contemporain ou social 7
Le débat sur la ratification du traité de Maastricht en France 8
Le débat sur la ratification du traité constitutionnel en France 9
3. Concept d'identité et identité nationale française des années 1990 et 2000 10
L'identité nationale culturelle-ethnique 11
L'identité nationale politique-civique 13
L'identité nationale sociétaire-postnationale 16
4. Hypothèses de travail 18
5. Importance du sujet et contribution à nos connaissances 21
6. Méthodologie et sources 22
Analyse de presse 23
7. Composition des chapitres 31

Chapitre I – La partisanerie journalistique **33**
1. L'opportunisme socialiste mitterrandien à l'origine du traité de Maastricht? 33
2. Des politiques libérales chiraquiennes : la Constitution pour l'Europe en débat 44

Chapitre II – La voie vers l'identité européenne : ouverte ou close? **58**
1. Le traité de Maastricht respecte-t-il l'identité républicaine française? 58
2. De la reconnaissance constitutionnelle des valeurs constitutives de l'identité européenne 69

Chapitre III – Les traités personnifiés : du banquier allemand au plombier polonais **82**
1. Une crise sociale perpétuelle 82
Le socialisme travesti de l'ère mitterrandienne 83
La Constitution Bolkestein ou le bourbier social français 85
2. De l'argent des Autres et de la faiblesse des Français 95
L'Europe-puissance maastrichtienne face à la France : menace mortelle ou héroïne salvatrice? 95
Une expérience économique européenne laborieuse : l'Europe-puissance à bout de souffle 101

Conclusion **105**

Bibliographie **113**

Annexes **120**
1. Quantité de sources analysées selon les périodes préréférendaires et en fonction des quotidiens 121
2. Quantité de sources analysées par chapitre pour la période préréférendaire de 1992 122
3. Quantité de sources analysées par chapitre pour la période préréférendaire de 2005 123

Introduction

La construction européenne pose des défis importants à chacun des États-nations européens, notamment la France, sur le plan de la conception que se font leurs citoyens de leur avenir en tant que nations. Des moments clés de l'histoire récente permettent de mieux comprendre les problèmes. Ainsi, il sera question d'examiner la place du thème de l'identité nationale lors des référendums français sur la ratification du traité de Maastricht du 20 septembre 1992 et sur la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe du 29 mai 2005. La France a ici été choisie comme étude de cas principalement parce qu'elle a procédé par référendum lors de ces deux occasions cruciales de la construction européenne. Ce point est d'autant plus pertinent que les résultats pour ces deux référendums sont différents (un « oui » à 51,04% dans le cas du premier référendum et un « non » à 54,67% dans le cas du second référendum). L'étude de référendums nous permet de tâter le pouls de l'opinion publique d'un État-nation européen à des moments vitaux de la construction d'une entité à ambition supranationale. La problématique du mémoire s'exprime par la question : quels sont les déterminants sous-tendant l'évolution de la perception des Français relativement à leur identité nationale en regard de l'intégration européenne? Elle s'inscrit dans un problème plus général concernant l'identité nationale en France sur le plan des politiques d'immigration et d'intégration.

Le rôle des opinions publiques européennes dans la construction puis l'intégration européenne depuis 1992 n'est plus à démontrer[1]. De plus, l'absence d'études sur le poids et le rôle des opinions publiques est soulignée dans l'historiographie de la construction européenne[2]. Cela rend donc intéressante l'étude de l'opinion publique en France et de son évolution dans le temps concernant son interprétation du rôle de la France en Europe et de l'avenir de l'identité nationale française dans le cadre de la construction européenne.

---

[1] Voir par exemple Gérard Bossuat, *Histoire de l'Union européenne : fondations, élargissements, avenir*, Paris, Belin, 2009, 411 pages; Pierre Gerbet, *La construction de l'Europe,* Paris, Imprimerie nationale, 1999, 617 pages; George Ross, *Jacques Delors and European Integration,* New York, Oxford University Press, 1995, 326 pages; Bino Olivi, *L'Europe difficile,* traduit par Katarina Cavanna et Alessandro Giaconne, Paris, Gallimard, 2001, 900 pages et Élisabeth du Réau, *L'Idée d'Europe au XX^e siècle. Des mythes aux réalités,* Paris, Éditions Complexe, 2001, 372 pages.

[2] Jean-Michel Guieu, Christophe Le Dréau, Jenny Raflik et Laurent Warlouzet, *Penser et construire l'Europe au XX^e siècle,* Paris, Belin, 2006, 316 pages.

De cette démarche l'on peut dégager quelques questions : quel rôle identitaire les Français attribuent-ils à l'Union européenne? L'altérité nécessaire au processus français d'identification nationale a-t-elle pour axiome une certaine image de la France ou plutôt une certaine image de l'Europe?

1. Énoncé des idées-forces

Avant de décomposer la question centrale, il est nécessaire de se pencher sur la définition des bornes chronologiques, thématiques et documentaires du mémoire. La principale activité consistera à étudier l'évolution de la perception des Français de leur identité nationale en se référant aux articles pertinents parus au moment des débats préréférendaires de 1992 et 2005 dans les journaux *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Humanité* et *Libération*. L'analyse de presse se fera par deux angles distincts, l'un lié aux positions partisanes des journaux à travers leurs éditoriaux et l'autre lié davantage à l'opinion publique à travers l'étude des sections « Courrier » des quatre journaux. Au sein de cette section, seules les lettres de lecteurs ont été analysées, c'est-à-dire que les lettres d'opinion ont été laissées de côté. Ce choix a été effectué parce que ce type de lettres est la plupart du temps le fait d'intellectuels ou de personnalités connus du lectorat cible du journal. Ces lettres d'opinion sont minutieusement choisies par l'équipe éditoriale du journal afin de représenter le mieux possible le point de vue éditorial. Les lettres de lecteurs, par leur courte taille et la variété des sujets dont elles traitent, procèdent certes d'un tri éditorial, mais d'une nettement moins grande importance que les lettres d'opinion. Les trois bornes sont ainsi posées : une analyse des journaux de 1992 et de 2005 sur le thème de l'identité nationale et tout ce qui y aura été rattaché en fonction des différents quotidiens.

De la problématique du mémoire se dégagent trois idées-forces nécessitant élaboration. L'idée-force la plus importante est celle de **l'identité nationale** puisqu'elle est le fil conducteur du mémoire et qu'il s'agit de la borne thématique fondamentale. Pour pouvoir opérationnaliser ce concept complexe, il a été divisé en trois variantes potentielles à l'aide des lectures qui ont été faites sur le sujet au moment de la préparation de l'état de la question. Il s'agit des identités nationales culturelle-ethnique, politique-civique et sociétaire-postnationale. La définition de ces variantes qui sera faite ultérieurement n'a pas pour but d'en fixer une fois pour toutes une définition objective. Leur élaboration a plutôt

pour but d'établir un cadre théorique au travers duquel une analyse quantitative pourra être effectuée. Ces variantes nous permettent alors d'agréger en des entités plus stables différentes expressions perçues, recensées puis analysées de l'identité nationale. Ainsi, l'analyse de presse nous permettra de placer les différents points de vue relevés dans les textes au sein de l'une des trois variantes. Il sera alors possible de déterminer la popularité relative de chacune d'elles selon le positionnement sur l'échiquier politique des quatre journaux analysés.

La seconde idée-force porte sur **l'intégration européenne** suivant l'aboutissement de la construction de l'Union européenne par le traité de Maastricht et son entrée en vigueur le 1er janvier 1993. Cette idée-force est mise en relation avec celle de l'identité nationale afin de voir l'impact de l'intégration européenne depuis 1992 sur la vision que les Français ont de leur identité. L'élément principal de cette idée-force est l'idée d'Europe comme Autre identitaire plutôt que l'intégration en elle-même. Il s'agira alors d'évaluer le poids relatif de l'Europe dans le processus d'identification français aux moments des débats de 1992 et de 2005 afin de mettre en évidence la nature de l'évolution. Par contre, pour ce faire, il sera nécessaire de dégager les déterminants plus spécifiques qui influencent ce processus d'identification.

Finalement, la troisième idée-force est la justification du choix de **l'étude des périodes référendaires**. Les référendums sont des moments privilégiés pour évaluer la jonction entre l'identité nationale et le processus d'intégration, car ils offrent une opportunité d'expression politique effective à l'opinion publique à l'extérieur du cadre électoral conventionnel. Cette opportunité est considérée par certains comme favorisant l'expression d'un point de vue résistant à l'idée d'Europe, étant donné que cette idée est défendue par tous les grands partis politiques européens[3]. Les référendums permettent alors de voir le niveau de superposition entre ce qui dépend du domaine national et ce qui dépend du domaine européen. De plus, « le fait que les individus soient rattachés à différents groupes sociaux a multiplié les identités *latentes* (potentielles), qui doivent être *activées*

[3] Guieu [et al.], *op. cit.*, p. 185.

pour s'imposer. »[4] L'identité nationale étant du nombre, les deux débats référendaires sur l'avenir de la France servent *aussi* d'éléments déclencheurs permettant aux Français d'exprimer dans leurs mots ce qu'ils conçoivent être leur identité nationale.

2. État de la question des débats préréférendaires de 1992 et 2005 en France

Dans cette partie de l'état de la question, il s'agira d'étudier ce qui a été écrit sur les débats en France lors de la ratification des deux traités en 1992 et en 2005 à la lumière des courants historiographiques de la construction européenne. Très peu de travaux historiographiques ont été rédigés à ce sujet, et ce, en toute langue[5]. Cette insuffisance référentielle rend le livre *Penser et construire l'Europe au XX^e siècle* très pertinent pour nous. Les auteurs établissent une catégorisation de l'historiographie de la construction européenne qui la divise en trois grands courants : fédéraliste, réaliste ou intergouvernementaliste et contemporain ou social[6].

Courant fédéraliste

Le courant fédéraliste porte sur l'étude des idées derrière la construction européenne[7] et comprend deux perspectives : le récit fondateur des pionniers de la construction européenne et le néofonctionnalisme. La première affirme que le fédéralisme européen est en marche depuis des lustres; elle annonce aussi le dépérissement inexorable de l'État-nation[8]. Le néofonctionnalisme accorde un rôle primordial aux institutions européennes comme « (...) moteur dans la dynamique d'intégration européenne en étendant progressivement leurs prérogatives à d'autres domaines qui n'étaient pas forcément prévus au début. »[9]

Le traité de Maastricht est présenté par les fédéralistes comme confirmant la vocation fédérale de la Communauté européenne[10]. Les auteurs avancent que le contexte de ce traité est nocif pour l'idée fédérale alors que la chute du bloc communiste mène à la

[4] Gérard Noiriel, *À quoi sert « l'identité nationale »*, Marseille, Agone, 2007, p. 27.
[5] Voir par exemple Pierre Gerbet, *La France et l'intégration européenne. Essai d'historiographie*, Berne, Peter Lang, 1995, p. 14 et Guieu [et al.], *op. cit.*, p. 9.
[6] Guieu [et al.], *op. cit.*, pp. 10-27.
[7] *Ibid.*, p. 11 et pp. 13-14.
[8] *Ibid.*, pp. 10-11.
[9] *Ibid.*, p. 12.
[10] Gerbet, *La France..., op.cit.* p. 17.

résurgence des nationalismes en Europe[11]. L'accent est mis sur le caractère fédérateur du texte du traité[12]. Tony Judt est celui qui demeure le plus réaliste dans sa description du traité de Maastricht lorsqu'il souligne que « Maastricht (...) fut la zone d'exclusion bureaucratique ultime [des candidats européens de l'Est]. »[13] Le traité constitutionnel est présenté comme un texte fédérateur condamné par un contexte favorisant les nationalismes. Pour Tony Judt, c'est l'impossibilité de conserver le système de gouvernement de l'Union avec vingt-cinq membres qui imposa la nécessité d'un tel texte. Celui-ci n'est pas mis en cause; ce qui l'est par contre, c'est plutôt la mauvaise volonté des dirigeants[14]. Le phénomène de la perte de confiance des citoyens vis-à-vis des institutions de l'Union viendrait de la manie des gouvernements européens de toujours blâmer Bruxelles pour leurs politiques impopulaires[15].

Courant réaliste ou intergouvernementaliste

Pour le courant réaliste, l'origine de la construction européenne serait issue des intérêts économiques partagés des États-nations[16]. À partir de ce constat initial, le discours se divise en trois perspectives. La première souligne que, bien que l'économique soit à l'origine de l'unité européenne, c'est l'impulsion politique qui permit la progression du projet européen[17]. Une seconde perspective, plus rare, veut qu'il n'y ait eu que des intérêts économiques ou de marché derrière la poursuite de l'intégration européenne[18]. Finalement, la troisième accorde une importance égale aux intérêts économiques et politiques[19] et

---

[11] du Réau, *op.cit.*, pp.289-292.
[12] du Réau, *op. cit.*, pp.294-295 et Tony Judt, *Après-guerre. Une histoire de l'Europe après 1945,* traduit par P.-E. Dauzat, Paris, Armand Colin, 2007, p. 831.
[13] Judt, *op. cit.*, p. 836.
[14] *Ibid.*, pp. 848-849.
[15] *Ibid.*, p. 850 et Bénédicte Beauchesne, *La construction européenne de l'Antiquité à nos jours*. Paris, Ellipses, 2006, p. 4.
[16] Voir Bossuat, *op. cit.*, p. 379; Gerbet, *La construction..., op. cit.*, p. 555; Annie Lacroix-Riz, *L'intégration européenne de la France. La tutelle de l'Allemagne et des États-Unis,* Paris, Le Temps des Cerises, 2007, p. 103; Andrew Moravcsik, *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht,* New York, Cornell University Press, 1998, 514 pages et Guy Sabatier, *Pourquoi détruire la France afin de construire l'Europe? Une seule solution, la Confédération d'États-Nations voulue par le Général de Gaulle,* Paris, Grancher, 2004, pp. 17-18.
[17] Voir Bossuat, *op. cit.*, p. 281; Gerbet, *La construction...*, *op. cit.*, pp. 555-557 et Olivi, *op. cit.*, 900 pages et Ross, *op.cit.*, p. 8.
[18] Voir Moravcsik, *op. cit.* et Sabatier, *op. cit.*, pp. 17-18.
[19] Voir Jost Dülffer, *De l'histoire de l'intégration à l'histoire intégrée de l'Europe* dans Gérard Bossuat [et al.], *L'expérience européenne. 50 ans de construction de l'Europe 1957-2007 : des historiens en dialogue. Actes du colloque international de Rome 2007*. Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 21; Jean-Baptiste de Foucauld, *Influences sur l'Europe, influence de l'Europe : vers quelle Europe?* dans Jean-Baptiste de Foucauld (dir.),

permet de voir les intérêts français derrière la construction européenne au-delà de l'idéalisme proclamé par les dirigeants français.

Le courant réaliste va étudier les deux traités principalement à travers les négociations menant aux textes. Encore une fois il y a un consensus initial; cette fois-ci sur l'importance primordiale de la diplomatie interétatique dans la confection des traités. Pour Maastricht, il y a double consensus : un sur le succès de la conférence sur l'Union économique et monétaire, et l'autre sur l'échec relatif de celle sur l'Union politique. Le succès est associé entièrement aux intérêts économiques confluant de l'ensemble des États-nations européens, à l'exception du Royaume-Uni, dans un contexte de ralentissement international de la croissance économique. L'échec est expliqué par la divergence des intérêts nationaux au niveau politique exacerbée par le contexte économique chancelant[20]. La faiblesse de l'appui populaire au traité de Maastricht est unanimement expliquée par la complexité technocratique d'un texte issu de deux négociations distinctes[21]. Pour ce qui est du traité constitutionnel, son caractère fédérateur est confirmé par les auteurs, mais, après la conférence de Nice, le rêve constitutionnel apparaît comme un alibi camouflant l'échec de cette conférence[22]. Selon les réalistes, l'inexorable échec du fédéralisme a pour cause fondamentale la situation politico-diplomatique au sein de l'Union européenne par le fait des élargissements[23].

Courant contemporain ou social

Ce courant, le plus récent, cherche à étudier les subjectivités collectives et les identités. Il accorde une grande importance à l'étude des opinions publiques et laisse une marge de manœuvre équivalente à l'idéalisme, au politique et à l'économique[24]. Selon cette perspective, la construction européenne est tout autant le produit que le facteur de l'évolution des concurrences internes et externes entre les divers groupes sociaux au sein

---

La France et l'Europe d'ici 2010 : facteurs et acteurs décisifs, Paris, La Documentation française, 1993, p. 67 et Piers Ludlow, *Élargissement, approfondissement et ouverture : vers une quatrième décennie de l'histoire de l'intégration européenne* dans Bossuat [et al.], *op. cit.*, pp. 47-48.

[20] Ross, *op. cit.*, p. 232 et Olivi, *op. cit.*, pp. 485-486.

[21] Gerbet, *La construction...*, *op. cit.*, p. 465 et p. 479 et Bossuat, *op. cit.*, p. 290.

[22] Olivi, *op. cit.*, pp. 12-13.

[23] *Ibid.*, pp. 13-14 et Gerbet, *La construction...*, *op. cit.*, p. 489.

[24] Guieu [et al.], *op. cit.*, p. 26.

des États européens[25]. L'importance accordée au rôle des opinions publiques dans l'histoire de la construction européenne en témoigne. L'idée admise est que ces opinions sont passées d'une approbation de principe à la construction européenne à un désenchantement depuis Maastricht[26].

Pour ce qui est du contexte du traité de Maastricht, l'accent est mis sur l'étiolement de la politisation gauche-droite[27] expliquée par la mutation de la structure du corps social expliquerait cet effacement des divisions politiques traditionnelles[28]. Les auteurs ne sont donc pas surpris des résultats là où il y eut référendum puisque « [l]'émergence d'un mouvement de résistance à l'Europe dépend des opportunités d'expression d'une opinion publique. »[29] Le contexte du traité constitutionnel est ainsi parfaitement exprimé alors que c'est justement l'ouverture aux opinions publiques suivant les critiques sur le déficit démocratique qui mène à son rejet selon Robert Frank[30]. Autre élément à souligner : le caractère très technocratique du traité constitutionnel créé uniquement dans le but de faciliter la vie aux dirigeants européens en prévision des élargissements programmés de 2004 et 2007[31].

Le débat sur la ratification du traité de Maastricht en France

Des analyses effectuées par les acteurs ou observateurs du moment permettent de nous éclairer sur les raisons du résultat serré du référendum du 20 septembre 1992 en France. D'abord, le référendum n'a pas vu une confrontation simpliste entre « deux France », mais plutôt entre de multiples France; dix selon Olivier Duhamel et Gérard Grunberg[32]. Au-delà de cette idée originale, il y a consensus sur la complexité des deux positions qui empêche toute opposition binaire. Sur ce point, il est intéressant de constater qu'autant Élisabeth

[25] Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Immigration, nation et société, XIX^e^-XX^e^ siècle* dans Dominique Borne, Maurice Agulhon [et al.], *21 historiens expliquent la France contemporaine,* Paris, La Documentation française, 2005, p. 109.
[26] Guieu [et al.], *op. cit.*, p. 309.
[27] Olivier Duhamel et Jérôme Jaffré, *Un paysage politique* dévasté dans Olivier Duhamel et Jérôme Jaffré, *L'état de l'opinion 1993 : SOFRES,* Paris, Société française d'enquêtes par sondage/Seuil, 1993, p. 12 et Jean-Baptiste de Foucauld, *Les trois modernisations de la* France dans de Foucauld (dir.), *op. cit.*, pp. 54-55.
[28] de Foucauld, *idem*.
[29] Guieu [et al.], *op. cit.*, p. 185.
[30] Robert Frank, *Conclusion* dans Bossuat [et al.], *op. cit.*, pp. 475-476.
[31] Guieu [et al.], *op. cit.*, p. 311.
[32] Olivier Duhamel et Gérard Grunberg, *Référendum : les dix France* dans Duhamel et Jaffré, *op. cit.*, pp. 79-85.

Guigou[33] que Philippe Séguin[34] avancent les mêmes idées en appuyant par contre des positions distinctes. Ainsi, les deux avancent que les Français se sont prononcés bien plus sur l'Europe que sur le texte du traité ce qui est, pour l'une, parfaitement normal et, pour l'autre, aberrant[35]. Le camp du « oui » est ainsi présenté comme ayant voté par peur des conséquences à l'égard de la poursuite de la construction européenne[36]. Le camp du « non » est présenté comme le plus complexe alors que certains y voient un renouveau nationaliste[37]. D'autres y voient davantage un « non » issu du manque d'information quant aux bienfaits de l'Union européenne pour la France[38]. Il y a aussi ceux qui avancent qu'il s'agissait d'un « non » contre le pouvoir politique ou, plus spécifiquement, contre Mitterrand[39]. Le « non » est unanimement perçu comme le refus d'un certain type d'Europe et non contre le refus du projet européen dans son ensemble[40]. Finalement, on peut constater que, peu importe l'option choisie, les Français sembleraient avoir agi par peur; soit d'être les responsables de la fin de l'expérience européenne, soit d'être les responsables de la fin d'une certaine image qu'ils ont de leur France.

Le débat sur la ratification du traité constitutionnel en France

Deux consensus émergent du corpus des analyses du débat en France en 2005. Le premier concerne les justifications des votants du « oui » et du « non ». Le « non » exploite ici la peur de l'absence d'une Europe sociale en France qui est exportée à l'Union européenne

[33] Élisabeth Guigou est un membre du Parti socialiste (PS) et fut la ministre déléguée chargée des Affaires européennes entre 1990 et 1993. À ce titre, en 1992, elle était la tête d'affiche du camp du « oui », à l'exception, bien sûr, des gros canons du PS et notamment de François Mitterrand. Elle était responsable de vendre et de vulgariser le traité de Maastricht aux Français.

[34] Philippe Séguin est un membre du Rassemblement pour la République (RPR) particulièrement souverainiste qui se rallie, dès 1990, à Charles Pasqua, président du groupe RPR au Sénat, pour s'opposer à l'orientation européiste que souhaite faire adopter Jacques Chirac pour le RPR. En 1992, il s'associe officiellement à Charles Pasqua pour devenir le leader du camp du « non ».

[35] Élisabeth Guigou, *Les Français et l'Europe, regard d'une pro-Maastricht* dans Duhamel et Jaffré, *op. cit.*, p. 87 et Philippe Séguin, *Les Français et l'Europe, regard d'un anti-Maastricht* dans Duhamel et Jaffré, *op. cit.*, p. 95.

[36] Séguin, *op. cit.* dans Duhamel et Jaffré, *idem* et François Siégel, *L'Europe de Maastricht : pour ceux qui n'y comprennent rien,* Paris, J. C. Lattès, 1992, pp. 69-70.

[37] Bossuat, *op. cit.*, p. 290; Gerbet, *La construction...*, *op. cit.*, p. 482; Gilles Martinet, *Le réveil des nationalismes français,* Paris, Seuil, 1994, 138 pages et Siégel, *op. cit.*

[38] Guigou, *op. cit.* dans Duhamel et Jaffré, *op. cit.*, p. 88

[39] Olivi, *op. cit.*, pp. 559-560 et Colette Mazzucelli, *France and Germany at Maastricht: Politics and Negotiations to Create the European Union,* (New York : Garland, 1997), 353 pages.

[40] Martinet, *op. cit.*, p. 107 et Séguin, *op. cit.* dans Duhamel et Jaffré, *op. cit.*, p. 95.

considérée laxiste dans la défense des intérêts sociaux de ses citoyens[41]. Comme dans le cas de Maastricht en France, le « non » est présenté comme nettement plus hétérogène que le « oui »[42] alors que ce dernier « [t]émoigne avant tout d'une adhésion à l'Europe »[43]. Le « non » « (...) était préconisé par certaines droites marginales (Front national, souverainistes), par le parti communiste et l'extrême-gauche, mais aussi par des socialistes minoritaires et les alter-mondialistes. »[44] Le « non » français incarne alors la particularité française qui articule « (...) pessimisme sur le plan économique et volonté d'intégration politique. »[45] Cela se traduit par une plus grande importance accordée par les Français au projet d'Europe sociale[46]. Sous ce regard, le « non » français à la Constitution européenne est l'expression d'une résistance du peuple face à la menace pesant sur ses conquêtes sociales; la défense des acquis sociaux remplace désormais la défense de l'intégrité du territoire national[47]. Le deuxième consensus a trait aux liens directs existant avec le référendum de 1992 en France. Ainsi, on remarque qu'à l'exception des professions intermédiaires qui ont été plus réticentes à la Constitution qu'elles ne l'étaient en 1992, les mêmes catégories de la population ont voté « non »[48]. De plus, dans les deux cas, le « oui » était censé l'emporter par une grande marge sur le « non », mais ce dernier a toujours gagné du terrain sur son opposant au fil du développement des débats[49].

3. Concept d'identité et identité nationale française des années 1990 et 2000

Il nous faut maintenant présenter ce qui a été dit concernant l'identité nationale et la nature de l'identité nationale française des années 1990 aux années 2000 au sein du corpus. Il faut d'abord expliquer que l'identité nationale fait partie de l'identité collective; elle-même

---

[41] Voir Bossuat, *op. cit.*, p. 350; Corinne Deloy, *Quand la constitution européenne enflamme la France* dans Élisabeth du Réau et Alain Laquièze (dir.), *Les débats autour de la "constitution pour l'Europe" : enjeux et perspectives 2005-2008,* Louvain-la-Neuve, Académie-Bruylant, 2007, pp. 44-45; Alain Mergier [et al.], *Le jour où la France a dit non : comprendre le référendum du 29 mai 2005,* Paris, Fondation Jean-Jaurès/Plon, 2005, 153 pages; Vincent Tiberj, *Les clivages sociologiques* dans Mergier [et al.], *op. cit.*, pp. 48-49 et Nicolas Sauger, Sylvain Brouard et Emiliano Grossman, *Les Français contre l'Europe? Les sens du référendum du 29 mai 2005,* Paris, Presses Sciences po, 2007, pp. 111-113.

[42] Gérard Le Gall, *La démythification d'un « non » tribunitien* dans Mergier [et al.], *op. cit.*, p. 122 et Sauger [et al.], *op. cit.*, p. 17.

[43] Deloy, *op. cit.* dans du Réau et Laquièze (dir.), *op. cit.*, p. 44.

[44] Bossuat, *op. cit.*, p. 350.

[45] Sauger [et al.], *op. cit.*, p. 21.

[46] *Ibid.*, pp. 70-71.

[47] Hervé Beaudin, *Au-delà du "non",* Paris, Ellipses, 2005, p. 52.

[48] Deloy, *op. cit.* dans du Réau et Laquièze (dir.), *op. cit.*, p. 43 et p. 46 et Sauger [et al.], *op. cit.*, p. 20.

[49] Sauger [et al.], *op. cit.*, pp. 54-55.

étroitement liée à l'identité personnelle puisqu'il ne peut y avoir de Je sans Nous et vice versa[50]. Cette posture est celle qui semble faire l'unanimité de nos jours alors que des penseurs d'horizons divers, tels que Marx, Hegel, Mead et Freud, l'ont défendu puis étoffé[51]. Toute identité collective ou personnelle est le résultat d'une construction sociale puisqu'elle est issue de la projection d'une image de soi *vers* les autres et de la projection *vers* nous d'une image qu'ils ont de nous[52]. Du corpus sur le concept d'identité nationale se dégagent trois grands axes : les identités nationales culturelle-ethnique, politique-civique et sociétaire-postnationale. À chacun est associé un concept spécifique : le communautarisme, le cosmopolitisme et le patriotisme constitutionnel respectivement; ainsi qu'une interprétation particulière d'un concept commun : la citoyenneté. Il leur est commun, car il est une sous-catégorie de la nationalité[53]. Ainsi, « (...) l'expression « citoyenneté » n'est plus aujourd'hui seulement utilisée pour désigner la nationalité, mais aussi pour désigner le statut défini par les droits et devoirs du citoyen. »[54]

L'identité nationale culturelle-ethnique

Tout d'abord, il est nécessaire de mentionner que le lien entre la variable « culturelle » et la variable « ethnicité » est reconnu comme étant, sinon fallacieux, à tout le moins issu d'une confusion définitionnelle entre les deux mots[55]. Ce type d'identité nationale est présenté comme ayant les fondements les plus ancestraux[56], même s'il est admis que les Nations et le nationalisme sont des inventions récentes[57]. Ses défenseurs avancent que les nationalismes

---

[50] Claude Dubar, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation,* Paris, Presses universitaires de France, 2010, 239 pages; Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle : discours publics, humiliations privées,* Paris, Fayard, 2007, pp. 8-9 et Albin Wagener, *Le débat sur "l'identité nationale" : essai à propos d'un fantôme,* Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 18-19.

[51] Linda Martin Alcoff, *Identities: Modern and Postmodern* dans Linda Martin Alcoff et Eduardo Mendieta (éd.), *Identities. Race, Class, Gender, and Nationality,* Oxford : Blackwell Publishing Ltd., 2003, p. 5.

[52] Bruno Ollivier, *Présentation générale. Les identités collectives : comment comprendre une question politique brûlante?* dans Dominique Wolton (dir.), *Les identités collectives à l'heure de la mondialisation,* Paris, CNRS Éditions, 2009, pp. 8-9.

[53] François Borella, *Nationalité et citoyenneté* dans Dominique Colas, Claude Emeri et Jacques Zylberberg (dir.), *Citoyenneté et nationalité : perspectives en France et au Québec,* Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 211.

[54] Les auteurs citent Jürgen Habermas. Jacques Lenoble et Nicole Dewandre, *L'Europe au soir du siècle : identité et démocratie,* Paris, Seuil, 1992, pp. 24-26.

[55] Wagener, *op. cit.*, p. 34 et pp. 36-37.

[56] Dubar, *op. cit.*, pp. 4-5.

[57] Voir par exemple Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme,* traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte et Syros., 2002, 213 pages; Eric J. Hobsbawm, *L'Âge des extrêmes. Histoire du Court XX^e Siècle,* traduit par le Centre national du livre, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003, 810 pages; Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales :*

sont créés par des processus politiques et culturels liés intrinsèquement et datant du début du XIX[e] siècle[58]. Afin de construire ou d'« imaginer » une Nation, l'existence d'un territoire collectif unifié ainsi qu'une histoire commune et des souvenirs partagés sont présentés comme étant essentiels[59]. Charles Taylor va plus loin en affirmant que tout pays a besoin d'une identité commune, fondée sur une reconnaissance mutuelle au sein d'un même projet, dans laquelle les citoyens se reconnaissent comme appartenant à un même groupe[60]. Sur ce point, Taylor suit les traces de Johann Gottfried von Herder en disant que le cadre fondamental de la création identitaire humaine vient de la langue et des symboles culturels qui incluent dans une même communauté des individus qui partagent les mêmes codes[61]. Eric Hobsbawm définit ce type d'identité nationale comme un repli sur soi de la part de communautés ethniques en réaction à un Autre menaçant les intérêts perçues comme partagées par les membres de la communauté[62].

On voit déjà poindre l'idée de communautarisme qui veut que « (...) les individus ne doivent pas seulement être reconnus comme appartenant à l'humanité commune, mais aussi à des communautés historiquement constituées, puisque c'est toujours dans des contextes sociaux et culturels déterminés qu'ils ont à réaliser leur liberté. »[63] Le communautarisme s'insère entièrement dans le concept d'identité nationale culturelle-ethnique, étant donné qu'il fonde « (...) la structure sociale sur le développement des mouvements propres à chacune des communautés ethniques d'un pays. »[64] Le caractère universel de la Raison est nié par les communautaristes qui y voient en réalité une expression propre à chaque

---

Europe XVIII[e]-XX[e] siècle, Paris, Seuil, 1999, p. 11 et Joël Roman dans Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation? Et autres essais politiques. Textes choisis et présentés par Joël Roman,* Paris, Presses Pocket, 1992, p. 8.

[58] Anne-Marie Thiesse, *Les identités nationales, un paradigme transnational* dans Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot (éd.), *Repenser le nationalisme : théories et pratiques,* Paris, Presses de Sciences po, 2006, p. 194 et Thiesse, *op. cit.*, p. 11.

[59] Bruno Levasseur, « National Identity and Everyday Cultures in Contemporary France: Re-Constructing Frenchness through 'Third Kind' Representations of the Cités (1960–2000) », *Modern & Contemporary France* 17, 2009, p. 269 et Thiesse, *op. cit.*, p. 12.

[60] Les auteurs citent Charles Taylor. Lenoble et Dewandre, *op. cit.*, p. 59.

[61] Ross Poole, *National Identity and Citizenship* dans Alcoff et Mendieta (éd.), *op. cit.*, pp. 271-272.

[62] Hobsbawm, *op. cit.*

[63] Emmanuel Renault, *L'enjeu politique de l'identité* dans Aziz Al-Azmeh [et al.], *L'identité,* Paris, La Découverte, 2004, p. 117.

[64] Dominique Wolton, *Glossaire* dans Wolton (dir.), *op. cit.*, pp. 133-134.

culture[65]. Dans cette optique, c'est le sentiment d'appartenance à une communauté nationale qui insuffle la volonté de participer à la vie citoyenne ou politique[66]. Le fait d'obtenir la citoyenneté est considéré comme une forme d'adhésion à un « club » sélect alors que les membres de la communauté culturellement formée s'adjugent le droit de refuser d'admettre ou même d'exclure des individus[67]. Ce modèle de citoyenneté fait que « (...) le citoyen prend les traits du national, membre d'une communauté dont la persistance historique justifie l'existence de chacun de ses membres. »[68]

Le débat sur les politiques d'intégration et d'immigration en France depuis les années 1990 illustre, selon certains auteurs, l'intransigeance ethnoculturelle des Français quant à l'acceptation de la différence religieuse ou ethnoculturelle des nouvelles vagues d'immigrants[69]. Deux éléments prévalent lorsqu'il s'agit de traiter du cas de la France depuis les années 1990. Premièrement, le traitement de l'identité française est associé péjorativement à une réaction soit à la construction européenne[70], soit aux nouvelles vagues d'immigrants[71]. Ces deux points sont liés à une mondialisation menaçant les valeurs républicaines françaises[72]. Deuxièmement, le républicanisme français réduit l'universalisme à un particularisme culturel par l'action de l'État qui impose un universalisme tendancieux comme seule valeur commune[73].

L'identité nationale politique-civique

Le nationalisme civique avance que l'identité nationale est strictement politique et donc qu'elle n'implique pas le sacrifice de l'identité culturelle des individus pour y adhérer[74]. Une interaction existe entre les types politique-civique et culturel-ethnique d'identité nationale

---

[65] Poole, *op. cit.* dans Alcoff et Mendieta (éd.), *op. cit.*, p. 275 et Thiesse, *op. cit.*, pp. 14-15.
[66] *Ibid*., p. 276.
[67] Jean Leca *La citoyenneté entre la nation et la société* civile dans Colas, Emeri et Zylberberg (dir.), *op. cit.*, p. 493.
[68] Sophie Duchesne, *Citoyenneté à la française,* Paris, Presses de Sciences po, 1997, p. 310.
[69] Blanc-Chaléard, *op.cit.*, dans Borne [et al.], *op. cit.*, p. 125 et p. 128 et Noiriel, *Immigration...*, *op. cit.*, p. 671 et Jean Faber, *Les indésirables : l'intégration à la française,* Paris, Grasset, 2000, p. 62.
[70] Martinet, *op. cit.*, p. 107.
[71] Levasseur, *op. cit.*, p. 269.
[72] Martinet, *op. cit.*
[73] Jessica Reed, *France for the (Naturalized) French? Multicultural and French National Identity,* Lund University, Thèse de doctorat, 2008, p. 5 et Alistair Cole, *Introduction* dans Alistair Cole et Gino Raymond (éd.), *Redefining the French Republic,* Manchester, Manchester University Press, 2006, p. 2.
[74] Daniel Sabbagh, *Nationalisme et multiculturalisme* dans Dieckhoff et Jaffrelot (éd.), *op. cit.*, p. 169 et Roman dans Renan, *op. cit.*, p. 23.

dont la nature varie principalement par rapport à la force d'attraction plus ou moins grande de l'un sur l'autre[75].

L'expression concrète de l'identité nationale politique-civique s'effectue par l'entremise du concept de cosmopolitisme. Ce concept « (...) promeut une résistance à l'identification et une critique constante des valeurs culturelles particulières des communautés d'appartenance (...). »[76] Cette posture est issue du libéralisme classique alors que les cosmopolites ne sauraient prendre en compte d'autres droits que ceux dont les personnes disposent universellement en tant qu'humains[77]. Le citoyen cosmopolite est avant tout un citoyen du monde[78].

Le républicanisme est clairement défini par Jürgen Habermas lorsqu'il écrit que « [l]a nation des citoyens ne trouve pas son identité dans une communauté ethnique et culturelle, mais dans la *praxis* de citoyens qui exercent activement leurs droits démocratiques à la participation et à la communication. »[79] Ernest Renan et Fustelle de Coulanges ont chacun défini pareillement l'identité nationale comme devant être élective, c'est-à-dire fondée sur la volonté politique citoyenne de vouloir vivre dans l'État[80]. La spécificité du républicanisme vient de ce qu'il y apparaît un espace public au sein duquel ne peut exister qu'une expression culturellement neutre de l'autochtone puisque la culture ne peut être vécue que dans la sphère privée[81]. Le républicanisme suppose une égalité des citoyens entre eux et s'oppose donc à la posture communautariste qui fait passer les intérêts du groupe avant ceux de l'être humain[82].

---

[75] Alain Dieckhoff, *Nationalisme politique contre nationalisme culturel* dans Dieckhoff et Jaffrelot (éd.), *op. cit.*, pp. 111-112; Thiesse, *op. cit.* dans Dieckhoff et Jaffrelot (éd.), *op. cit.*, p. 194 et Thiesse, *op. cit.*, p. 11 et pp. 16-17.
[76] Sophie Heine, *Une gauche contre l'Europe? Les critiques radicales et altermondialistes contre l'Union européenne en France,* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2009, pp. 23-24.
[77] Renault, *op. cit.* dans Al-Azmeh [et al.], *op. cit.*, pp. 116-117.
[78] Heine, *op. cit.*, p. 24.
[79] Les auteurs citent Jürgen Habermas. Lenoble et Dewandre, *op. cit.*, p. 21.
[80] Renan, *op. cit.*, 127 et Fustelle de Coulanges dans Renan, *op. cit.*, p. 260.
[81] Nadia Kiwan, *The citizen and the Subject* dans Cole et Raymond (éd.), *op. cit.*, p. 98.
[82] Wolton, *op. cit.* dans Wolton (dir.), *op. cit.*, pp. 133-134.

Dans la perspective civique, le citoyen est vu comme un agent actif formant l'État. Là réside la différence principale avec la posture culturelle-ethnique où le citoyen se reconnaît dans l'État et tient donc un rôle plus passif[83]. Dans ce sens, la citoyenneté représente le moyen de faire reconnaître les besoins des individus comme autant de problèmes politiques[84]. Cette interprétation de la citoyenneté entraîne « (...) que les identités individuelles et collectives sont fondées contractuellement et qu'une communauté politique est potentiellement inclusive de tous ceux qui en sont laissés à l'extérieur, juridiquement et socialement (...). »[85]

Par contre, dans le cas français des années 1990 et 2000, c'est plutôt l'opposition au multiculturalisme, antinomique aux valeurs républicaines, qui est constamment soulignée[86]. Cet antagonisme viendrait de ce que le républicanisme à la française forge une identité politique qui ne peut admettre qu'un monoculturalisme à cause du procédé scolastique déterminant à l'origine de l'imposition de cette idéologie en France[87]. Cette position est contrebalancée par ceux, comme Fernand Braudel, qui soulignent les bienfaits de l'application du républicanisme d'origine permettant une diversité dans la sphère privée sans pour autant devoir se sentir menacé[88]. Le thème de l'immigration et de l'intégration est lié à l'opposition au multiculturalisme en France. Cette opposition est présentée unanimement en tant que conséquence directe de la mondialisation. Celle-ci ouvre les frontières françaises à une multitude d'Autres revendiquant des droits pour ce qu'ils sont[89] et elle crée un doute à l'égard de la classe dirigeante[90].

---

[83] Poole, *op. cit.* dans Alcoff et Mendieta (éd.), *op. cit.*, p. 276.
[84] Diane Lamoureux, *La citoyenneté : de l'exclusion à l'inclusion* dans Colas, Emeri et Zylberberg (dir.), *op. cit.*, p. 66.
[85] Leca dans Colas, Emeri et Zylberberg (dir.), *op. cit.*, p. 493.
[86] Wagener, *op. cit.*, p.66 et Reed, *op. cit.*, p. 5.
[87] Les auteurs citent Jean-Marc Ferry. Lenoble et Dewandre, *op. cit.*, pp. 48-49 et Emmanuel Todd, *L'invention de l'Europe,* Paris, Seuil, 1996, p. 612.
[88] Fernand Braudel, *L'identité de la France,* Paris, Flammarion, 2000, p. 1073 et p. 1077.
[89] Fred Toner, *The Rhetoric of Identity: ''Communautarisme,'' ''Discrimination positive,'' and the Immigrant Presence* dans Marie-Christine Weidmann-Koop et Rosalie Vermette, *France at the Dawn of the Twenty-First Century, Trends and Transformations/La France à l'aube du XXIe siècle, tendances et mutations,* Birmingham, Summa Publications, 2000, p.159.
[90] Michel Sage, *Les nouveaux comportements religieux en France face à la démonopolisation des grandes institutions du « croire »* dans Weidmann-Koop et Vermette, *op. cit.*, p. 138 et Braudel, *op. cit.*, pp. 1078-1080.

L'identité nationale sociétaire-postnationale

Pierre Nora présente deux dates primordiales dans l'évolution des identités nationales. La première est 1789 et marque le commencement de la coexistence en France (à travers l'opposition entre nationalistes et révolutionnaires) et dans le monde, des identités nationales culturelles-ethniques et politiques-civiques[91]. La seconde date est 1974-1975 pour ce qui est de la France, mais la fin des années 1970 pour le reste du monde[92]. Cette période marque l'avènement des identités sociales issues des mémoires de groupes minoritaires suivant la déchéance du modèle englobant de l'histoire nationale collective sanctifiée[93]. C'est ce que Pierre Nora appelle le « mouvement de décolonisation intérieure et d'émancipation des identités de groupes »[94]. Cette forme d'identité est directement issue de l'ouverture des frontières alors que l'unité et l'identité politiques perdent leurs assises territoriales pour s'étendre à la surface du globe[95]. Le principe postnational laisse la place au culturel sur la scène publique en suggérant de dissocier espace culturel et espace politique. Il se veut ainsi une affirmation de la valeur absolue de l'individu, tout en fondant la perspective d'une solidarité entre égaux[96]. Pour Norbert Elias il s'agissait de « (...) la prééminence potentielle de l'identité des « Je » sur celle des « Nous ». »[97] Selon Habermas, bien qu'en tant qu'individu nous nous orientions à l'aide de valeurs propres à notre identité personnelle, c'est la nécessité d'une compréhension mutuelle à l'égard des Autres qui nous pousse à tendre vers l'universel[98].

De ce compromis postnational découle le concept de patriotisme constitutionnel principalement défendu par Jürgen Habermas et Jean-Marc Ferry. Pour Ferry, le patriotisme constitutionnel habermassien consiste principalement à vouloir appliquer au

---

[91] Pierre Nora, *De la Répoublique à la Nation* dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire. La République. La Nation. Les France,* Paris, Gallimard, 1997, pp. 560-561 et Pierre Nora, *Présentation* dans Nora (dir.), *op. cit.*, p. 571.
[92] Pierre Nora, *Présent, nation, mémoire,* Paris, Gallimard, 2011, pp. 13-14.
[93] *Ibid.*, p. 20.
[94] *Ibid.*, pp. 20-21.
[95] Jacques Beauchard, *Penser l'unité politique entre fondements, turbulences et mondialisation,* Paris, Montréal, L'Harmattan, 2001, p. 14.
[96] Les auteurs citent Jean-Marc Ferry. Lenoble et Dewandre, *op. cit.*, p. 52.
[97] Dubar, *op. cit.*, p. 219.
[98] Renault, *op. cit.* dans Al-Azmeh [et al.], *op. cit.*, pp. 118-119.

monde entier le républicanisme à la française d'origine[99]. De son côté, Ferry perçoit plutôt le citoyen comme pouvant se rattacher à des principes juridiques et des valeurs éthiques universalistes, capables de structurer une identité politique dégagée de limitations identitaires. Il s'agit donc d'une application d'un cosmopolitisme ouvert sur les différences culturelles[100]. Le patriotisme constitutionnel est présenté comme une solution au problème de l'identité européenne. L'adhésion à des principes universalistes serait le substitut d'une identité substantielle stable nécessaire à la création identitaire européenne[101].

Dans l'optique sociétaire-postnationale, le citoyen n'existe pas vraiment. Son effacement se fait au profit du Sujet tel que conçu en philosophie, c'est-à-dire « (...) [un] être capable de construire, tout au long de sa vie, des relations de reconnaissance mutuelle. »[102] Cette vision de la citoyenneté affirme la primauté des identités personnelles dans les décisions collectives. L'idée avancée par Pierre Nora que les collectivités ont désormais une mémoire propre à elles inaugure une ère nouvelle et implique une transformation du rapport des individus à la collectivité[103]. Cela permet d'entrevoir « (...) une possibilité d'exercice de la citoyenneté dans le renforcement d'une société civile différenciée qu'on opposerait à un État massifiant. »[104] En d'autres mots, on assisterait au développement de regroupements citoyens fonctionnant par démocratie directe et souhaitant voir s'étendre cette pratique pour pouvoir engager davantage de dialogues avec les détenteurs du pouvoir à tous les paliers gouvernementaux.

Au cours du débat français des années 1990 présenté par les auteurs défendant ce point de vue, le bien commun est continuellement pensé, autant à gauche qu'à droite, sous l'angle matériel ou socio-économique[105]. Ceci serait à l'origine de la mort du clivage gauche-droite. La continuité de manière de penser de la part du monde politique est en retard vis-à-vis de l'évolution de la situation au niveau de la population. La fragmentation

[99] Les auteurs citent Jean-Marc Ferry. Lenoble et Dewandre, *op. cit.*, p. 45.
[100] Jean-Marc Ferry, *Question européenne et intégration postnationale* dans Dieckhoff et Jaffrelot (éd.), *op. cit.*, pp. 385-386.
[101] Lenoble et Dewandre, *op. cit.*, p. 298.
[102] Dubar, *op. cit.*, p. 222.
[103] Nora, *op. cit.*, p. 415.
[104] Lamoureux, *op. cit.* dans Colas, Emeri et Zylberberg (dir.), *op. cit.*, p. 66.
[105] Beauchard, *op. cit.*, p. 9 et Kiwan, *op. cit.* dans Cole et Raymond (éd.), *op. cit.*, p. 117.

de l'être collectif est le prodrome des protestations identitaires qui génèrent des identités collectives spécifiques non prises en compte par la vision républicaine française[106]. C'est cet élément qui est critiqué par Charles Taylor lorsqu'il écrit : « Une société de gens préoccupés exclusivement de se réaliser, dont les affiliations semblent de plus en plus révocables, ne peut corroborer la forte identification à la communauté politique qu'appelle la liberté publique. »[107] Dans cette optique, la nature forte de l'État français nuit à la seule solution possible de redressement de la situation : le développement de la gouvernance où le politique en appellerait à la puissance sociale, ce qui suppose qu'il s'écarte d'une conception purement administrative de sa fonction[108].

4. Hypothèses de travail

Plusieurs hypothèses permettront d'orienter notre analyse. La première hypothèse porte sur l'évolution de la perception par les Français du phénomène de l'intégration. Ainsi, il est possible que la peur française du projet européen, liée aux aspects négatifs de la mondialisation, se soit maintenue de 1992 à 2005 et qu'elle ait fait obstruction à l'appui des traités. Les aspects généralement perçus comme négatifs sont l'amplification des mouvements migratoires vers l'Occident ou bien les délocalisations. Cette première hypothèse implique que la question de l'identité aurait joué un plus grand rôle que ce qui est généralement admis dans les analyses des résultats des deux référendums. Ce point de vue se fonde sur ce qui a été dit de la montée du Front national en France à partir de 1983 et surtout lors des élections législatives de 1986. Celui-ci obtint 33 sièges avec 9,70% des voix notamment à cause du scrutin proportionnel introduit par Mitterrand pour diviser les votes de droite[109]. De plus, lors des législatives de 1993, il augmenta son score par 2,7 points de pourcentage[110]. L'existence de ce parti de droite populiste et xénophobe est une illustration du malaise identitaire français qui débuta à la fin des années 1970 en France alors que François Furet annonce la fin de la Révolution française en 1978[111]. Par contre, à l'instar de ce qu'en dit Tony Judt dans *Postwar: A History of Europe Since 1945*, il faut

[106] Beauchard, *op. cit.*, p. 10.
[107] Charles Taylor, *Les Sources du moi. La formation de l'identité moderne*, traduit par C. Melançon, Montréal, Boréal, 2003, p. 633.
[108] Beauchard, *op. cit.*, pp. 16-17 et Lamoureux, *op. cit.* dans Colas, Emeri et Zylberberg (dir.), *op. cit.*, p. 66.
[109] Christian Ambrosi, Arlette Ambrosi et Bernadette Galloux, *La France de 1870 à nos jours.* (7e éd.), Paris, Armand Colin, 2010, pp. 429-430.
[110] *Ibid.*, p. 485.
[111] Nora, *op. cit.*, pp. 16-17.

attirer l'attention sur le poids politique marginal du Front national et de tous les partis nationalistes xénophobes de ce genre en Europe. Ce qu'il faut néanmoins admettre, c'est l'impact sur les programmes politiques des « grands partis » qui vont devoir davantage présenter des idées plus fermes pour aller dans le sens du sentiment nationaliste s'exprimant à travers ce type de parti nationaliste sectaire[112]. Cet impact serait demeuré vrai jusqu'en 2005, et même encore tout récemment, alors qu'en 2009 le gouvernement français mettait en branle un projet permettant aux Français de définir le cadre de leur identité nationale au sein duquel les immigrés devraient s'intégrer[113].

Maintenant que le traitement par l'opinion publique du thème de l'immigration et de l'intégration a été explicité, il est aussi possible d'avancer des hypothèses concernant les déterminants politiques derrière l'évolution de la perception par les Français de leur identité nationale. Ainsi, la question de l'intégration au sein d'une entité étrangère à l'État-nation a pu animer la peur d'une perte de poids politique de la France exprimée par la perte de certains éléments de sa souveraineté. Dans les deux référendums, mais davantage dans celui de 2005, des éléments de la gauche comme de la droite française se sont opposés aux traités malgré de très grandes divergences entre leurs préoccupations politiques[114]. Cela laisse penser qu'une certaine forme de nationalisme, pas nécessairement xénophobe, a été à l'œuvre pour rapprocher les partis.

En fait, compte tenu de la similitude du profil des votants pour le *non* lors des deux référendums[115], il est possible d'avancer une hypothèse plus pragmatique concernant ce qui aurait pu faire pencher la balance : la peur de ne pas arriver à se sortir seul de la crise en 1992 ne s'est pas maintenue en 2005, ce qui pourrait expliquer la différence de résultat entre les deux votes. Lors du premier référendum, l'enjeu était la construction de l'Union européenne, c'est-à-dire l'aboutissement du rôle des Communautés ainsi que du système monétaire européen qui devait mener à la monnaie unique en 1999. Par contre, lors du second référendum sur la création d'une Constitution pour l'Europe, il s'agissait de

[112] Voir Judt, *op. cit.*, p. 866 et Ralph Schor, *Immigration* dans Jean Garrigues (dir.), *La France de la V^e République 1958-2008*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 513.
[113] Wagener, *op. cit.*
[114] Bossuat, *op. cit.*, p. 350.
[115] Deloy, *op. cit.* dans du Réau et Laquièze (dir.), *op. cit.*, p. 46

simplifier la technocratie en rassemblant dans un seul texte les traités majeurs de la construction européenne. De prime abord, l'enjeu du second traité ne permettait pas d'améliorer le sort de la France comme cela apparaissait en 1992 ou, à tout le moins, un *non* au traité de 2005 pouvait paraître bien moins lourd de conséquences à cause de l'existence confirmée d'autres options[116]. De plus, en 2005, l'Europe fait face à deux déficits majeurs du point de vue de l'opinion publique européenne, et notamment française : un déficit démocratique[117] et un déficit social[118]. L'importance primordiale d'une Europe sociale pour les Français est une conséquence directe des problèmes économiques que traverse la France depuis 1973. En effet, la situation n'a jamais pu être rétablie par Mitterrand qui a même dû nettement diminuer les acquis sociaux des Français[119].

Comme le laisse entendre la transposition de la peur sociale domestique française à la situation préoccupante de l'Europe sociale, les déterminants économiques autant intérieurs qu'extérieurs sont aussi en cause dans cette problématique. De ces déterminants économiques se dégage une hypothèse qui nous ramène au national : les Français auraient étendu leurs appréhensions socio-économiques internes au projet européen, alors que ce dernier avait été conçu par les élites européennes comme devant justement être la solution à ces problèmes. Cette hypothèse transparaît à travers deux paires de constats, chacune associée à l'une des deux périodes référendaires étudiées dans le cadre de ce mémoire.

Le premier constat pour 1992 veut que les Français, après presque vingt ans de tentatives infructueuses pour en finir avec leur sentiment de vivre une crise économique, virent en l'Union européenne leur seule chance de prospérité. Le second, à l'inverse du premier, veut plutôt que les Français aient souhaité punir Mitterrand en votant contre le

---

[116] Frédéric Attal, *Non à la Constitution européenne (29 mai 2005)* dans Garrigues (dir.), *op. cit.*, p. 65.

[117] Le déficit démocratique concerne la lourdeur du processus démocratique européen qui n'encourage pas la participation citoyenne dans chaque nation ce qui fait que les députés européens sont élus par des fractions infimes des populations des pays qu'ils représentent. Source : Heine, *op. cit.*, pp. 15, 19, 21 et 154.

[118] Le déficit social concerne l'impossibilité « à traiter la dimension sociale de l'intégration. » De plus, à chaque nouveau traité, les « nouveaux instruments juridiques et réglementaires ne [provoquent] pas la relance de l'emploi. » Le problème tient au fait que les différents États européens ont tous une conception différente de ce à quoi devrait ressembler une Europe sociale. Source : Bossuat, *Histoire de…*, *op.cit.*, pp. 307-309 et p. 350

[119] Sauger [et al.], *op. cit.*, p. 114.

traité pour ses onze années de manœuvres politiques qui lui firent trahir ses promesses initiales au détriment des acquis sociaux français[120]. L'impression de vivre au cœur d'une crise économique en France est toujours présente au moment des débats entourant le référendum sur la ratification du traité constitutionnel européen en 2005[121]. Par contre, ce qui a changé, c'est que les Français ont eu l'occasion d'expérimenter l'influence de l'Europe sur leur niveau de vie depuis Maastricht et davantage encore depuis l'entrée en vigueur de l'Euro en 1999. Donc pour la période de 2005, le constat d'un vote contre le traité pour sanctionner le gouvernement français demeure. En revanche, l'autre constat change par rapport à la période de 1992. En effet, lors des débats sur le second référendum, les Français auraient saisi qu'une Europe qui continuerait à aller dans le même sens, comme le préconisait le traité de 2004-2005, ne serait plus une garantie de leur prospérité intérieure, au contraire.

5. Importance du sujet et sa contribution à nos connaissances

L'étude de l'opinion publique d'un État-nation européen est pertinente du point de vue de l'historiographie de la construction européenne, notamment parce que la plupart des études historiques se sont limitées à l'attitude des décideurs et des élites européennes[122]. Ainsi, ce mémoire s'insère dans le courant actuel accordant une importance plus soutenue aux opinions publiques.

Pour ce qui est de l'intégration européenne, la pertinence de ce sujet d'étude apparaît dans plusieurs domaines. Premièrement, l'intégration économique soutenue, sans jamais réussir à y arriver pour les sphères politique et sociale, a mené à la formation d'une identité européenne de façade. Celle-ci ne fournit pas les référents identitaires nécessaires à la substitution aux identités nationales qui demeurent l'expression identitaire de base pour les Européens. Cela a ainsi pu se voir dans les années 1990 alors que les États-nations européens n'arrivaient pas à tenir des positions communes sur la scène internationale[123]. Deuxièmement, il est compréhensible que les élites politiques des divers États-nations européens veuillent une intégration économique revitalisante de leur point de vue. Par contre, il est intéressant de saisir les sentiments du public, forcément éclectiques, à ce sujet.

[120] Ambrosi [et al.], *op. cit.*, pp. 399-400 et pp. 403-404.
[121] Attal, *op. cit.* dans Garrigues (dir.), *op. cit.*, p. 65.
[122] Guieu [et al.], *op. cit.*, p. 27.
[123] Bossuat, *op.cit.*, p. 318.

Finalement, l'expérience d'une intégration quasi continentale est une occasion idéale pour étudier le point de vue des opinions publiques sur ce que signifie pour elles leur identité nationale.

Il est important de saisir le poids et la nature de l'appartenance à la nation dans l'opinion publique alors que les élites en Europe essaient de créer une identité européenne derrière laquelle pourrait se poursuivre l'intégration. Pour ce faire, l'analyse de presse en période de débats référendaires est très pertinente. Premièrement, l'analyse des éditoriaux des journaux permet de déterminer si le positionnement sur l'échiquier politique est pertinent ou non dans l'importance accordée à l'identité nationale ainsi qu'au type d'identité favorisé. Deuxièmement, l'analyse du courrier des lecteurs des divers journaux permet d'obtenir les idées de personnes qui n'occupent pas des positions officielles. Troisièmement, l'analyse en période référendaire nous offre l'occasion de saisir l'expression d'une identité nationale activée parce que défiée par la construction européenne.

6. Méthodologie et sources

Le but de ce mémoire est d'identifier les déterminants qui forgent l'interprétation que font les Français de leur identité nationale. Par contre, il sera aussi question d'évaluer le poids relatif de l'identité nationale dans le cadre plus général de la construction européenne et, surtout, de la réaction que celle-ci provoque dans l'opinion publique. Il sera aussi intéressant de saisir la vision dominante de l'identité nationale française entre les trois variantes déterminées dans l'état de la question : culturelle-ethnique, politique-civique et sociétaire-postnationale.

L'exposition des déterminants spécifiques sous-tendant l'évolution de la vision des Français de leur identité nationale est la clé de voûte du mémoire puisque c'est elle qui justifie l'étude de l'opinion publique française par analyse de presse. Ces déterminants identitaires pouvant être multiples, voire sans limites[124], il sera donc question de les simplifier en les agrégeant au sein de groupes distincts. Cette manière de faire nous permettra alors de déterminer le rôle joué par chacun de ces ensembles. Pour pouvoir faire

[124] Wagener, *op. cit.*, pp. 34-35.

un lien avec les lectures concernant l'historiographie de la construction européenne, les déterminants ont été agrégés dans quatre grands groupes : politique, économique, social et identitaire. Nous sommes conscients que ces quatre groupes sont liés ensemble dans un réseau complexe d'interactions bilatérales et même trilatérales. Par contre, dans ce mémoire, il est question de tenter de déterminer si un de ces groupes a un poids plus important que les autres dans l'élaboration d'un processus d'identification nationale; sans toutefois nier l'importance évidente des autres déterminants. Pour y arriver, il a été question d'évaluer les thèmes présents dans chaque texte au sein des sections « Courrier » (à l'exception, comme il a été dit plus haut, des lettres d'opinion qui n'ont *pas* été analysées) et « Éditorial » des journaux selon que l'auteur s'inscrive ou non dans un discours identitaire. En effet, il s'agit dans ce mémoire d'évaluer simultanément la nature de l'agrégat le plus porteur d'identité ainsi que la nature de l'identité véhiculée dans les agrégats. Par contre, pour ce faire, une méthodologie pour faire une analyse de presse pertinente s'impose.

Analyse de presse

Avant de faire la description de la méthode qui a été utilisée dans ce mémoire, il est important de présenter brièvement la situation de la presse en France dans les années 1990 et 2000. En effet, cela nous permet de saisir la portée, mais aussi les limites, de l'analyse de presse dans l'évaluation du point de vue de l'opinion publique en France durant ces années. Il sera ensuite question de présenter les différentes méthodologies qui existent dans le corpus de l'analyse de presse avant d'expliquer la nature de la méthodologie de ce mémoire.

Quatre phénomènes de fond résument la situation du monde de la presse écrite en France depuis les années 1990; situation qui a pour origine la crise pétrolière du début des années 1970. Le premier phénomène est la crise identitaire du monde de la presse écrite en France. Ce phénomène affecte la presse écrite française plus qu'ailleurs dans le monde non seulement à cause de la montée en popularité des autres formes de médias, mais surtout en raison de la perte de confiance du lectorat français vis-à-vis de la profession. Cette perte de

confiance est nettement plus marquée en France qu'ailleurs dans le monde[125], notamment en raison du second phénomène de fond : l'anéantissement de la tradition littéraire par la professionnalisation du monde journalistique. Ce phénomène s'est amplifié exponentiellement à partir du début des années 1990, alors que les Français choisissaient de plus en plus les magazines de nouvelles au détriment des quotidiens pour s'informer[126]. Alors qu'aux débuts de la presse écrite en France, les lecteurs pouvaient profiter de l'élégance de la plume des rédacteurs et journalistes des quotidiens, la dégradation de la qualité du contenu des quotidiens au profit de la presse commerciale[127] a coïncidé avec la hausse de popularité des magazines de nouvelles spécialisées, plus à même de plaire à des niches spécifiques de lecteurs[128]. Le troisième phénomène date du début des années 1980 et concerne l'ensemble des médias occidentaux alors que l'avènement des journaux télévisés crée une course à la nouvelle-choc. L'émergence de l'information-spectacle produite par les chaînes de nouvelles pousse la presse écrite à se spécialiser dans le commentaire de l'actualité. En raison de cette tendance de fond qui imprègne tous les quotidiens à grand tirage, les sciences sociales n'ont plus l'espace d'expression publique qu'elles avaient avant les années 1980[129]. Ce phénomène coïncide avec la résurgence des thèses nationalistes dans la presse écrite française alors que le retournement de la conjoncture internationale s'accompagne des réflexes national-sécuritaires propres aux sociétés en crise[130]. La communication de masse imposant les matériaux avec lesquels les gens élaborent leurs propres récits identitaires[131], les années 1980 marquent le retour du pluralisme au niveau identitaire en France. Le quatrième et dernier phénomène concerne la chute inexorable des recettes publicitaires et explique en partie l'arrivée en force des magazines dans le paysage de la presse écrite en France. Cette dégradation des recettes publicitaires coïncide avec la fin des Trente Glorieuses et marque le commencement du déclin en France de la presse

[125] Christian Delporte, *Histoire du journalisme et des journalistes en France (du XVII^e siècle à nos jours)*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, pp. 117-118.
[126] Pour la montée en popularité des magazines en France : Jean-Marie Charon, *La presse quotidienne*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 3-4. Pour la professionnalisation du début des années 1990 : Violette Naville-Morin, *L'écriture de presse*, Réédition dirigée par Lise Morin, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, pp. 12-13 et Delporte, *op. cit.*, pp. 89-90.
[127] Charon, *op. cit.*, p. 98.
[128] Christian Delporte, *Presse écrite* dans Garrigues (dir.), *op. cit.*, p. 382.
[129] Noiriel, *À quoi sert...*, *op. cit.*, p. 76.
[130] *Ibid*., p. 47.
[131] *Ibid*., p. 62.

écrite alors que l'ensemble de la presse française est confronté à ce problème, avec des variations selon les quotidiens[132]. En raison de problèmes financiers, « [e]ntre 1988 et 1994, *Le Figaro* a perdu 41 000 exemplaires (baisse de 9,5%), *Le Monde*, 26 000 exemplaires (baisse de 7%), et *Libération* 22 000 exemplaires (baisse de 11,5%). »[133] Au début des années 1990, *L'Humanité* subit plutôt le phénomène de l'érosion de l'électorat communiste ce qui revient à lui faire suivre la même tangente négative que les trois autres quotidiens analysés dans ce mémoire[134]. Malgré ses réserves, au demeurant importantes pour mettre en perspective les données qui seront utilisées dans le cadre de ce mémoire, l'analyse des quotidiens français *Le Monde*, *L'Humanité*, *Le Figaro* et *Libération* demeure pertinente.

Il faut d'abord mentionner que, bien que chacun de ces quatre quotidiens nationaux ait connu, à l'exception du *Monde*, une baisse continuelle de leur tirage – depuis les années 1960 pour *L'Humanité* et *Le Figaro* et depuis 2001 pour *Libération* – il ne faut pas y voir une diminution directe de leur poids dans la représentation de l'opinion publique. En effet, à cause du phénomène de l'« occasionnalité » de la lecture, les Français ne lisent plus tous les jours des quotidiens, mais en lisent globalement un peu plus au tournant des années 1990 qu'au début des années 1970[135]. De plus, au sein des quatre grands types de journaux existant en France[136], les quotidiens de qualité, dont *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération* sont les représentants, forment de loin le segment le plus important[137]. *L'Humanité* est le seul des quatre quotidiens étudiés dans ce mémoire qui fait partie du type de moins en moins populaire que sont les quotidiens d'opinion politique. Son déclin en popularité est directement lié à celui du Parti communiste français[138]. L'étude des éditoriaux et des lettres de lecteurs a ainsi pour but de contourner les défauts inhérents aux quotidiens nationaux que sont, notamment, la fermeture de plus en plus sur la région parisienne ainsi que le

[132] Patrick Eveno, *Histoire du journal Le Monde : 1944-2004*, Paris, Albin Michel, 2004, p. 480.
[133] *Ibid*., p. 491.
[134] Christian Delporte, *L'Humanité, un siècle d'existence* dans Christian Delporte, Claude Pennetier, Jean-François Sirinelli et Serge Wolikow (dir.), *L'Humanité de Jaurès à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004, p. 14.
[135] Charon, *op. cit.*, pp. 25-26.
[136] Les quatre types de quotidiens sont : les quotidiens spécialisés, les quotidiens d'opinion politique, les quotidiens populaires et les quotidiens de qualité. Cette typologie nous vient de Charon, *op. cit.*
[137] *Ibid.*, p. 12.
[138] *Ibid.*, p. 9.

caractère socio-économique limité du lectorat. En effet, en 2008 encore, « (...) certains éditorialistes des quotidiens parisiens peuvent encore apparaître comme des ‘‘leaders d'opinion’’. »[139]

Avant d'y aller de la justification du choix de notre méthodologie, un bref historique de chacun des quotidiens analysé s'impose. Cela nous permettra de mieux saisir le contexte au sein duquel chacun des journaux a publié les éditoriaux et lettres de lecteurs qui ont été analysés dans le cadre de ce mémoire.

En ce qui a trait à *L'Humanité*, la situation du journal est particulièrement dramatique en 1992 alors que son imprimerie est « gravement déficitaire » depuis 1989[140]. De plus, le phénomène de la professionnalisation a affecté négativement l'image du journal pour qui les critères d'embauche des journalistes sont d'ordre partisan, c'est-à-dire qu'il faut être membre du Parti communiste français (PCF) avant toute chose. Cela a un impact important pour la visibilité du journal sur la scène publique alors qu'il est ostracisé en raison de ses pratiques jugées archaïques[141]. De plus, à cette époque, le journal se qualifie toujours officiellement comme l'« organe central du PCF »[142]. Le changement a lieu entre 1999 et 2001 alors que le quotidien rafraîchit son image : il n'est plus obligatoire d'être inscrit au PCF pour être embauché, le journal abandonne son statut d'« organe central du PCF » pour adopter le statut de « journal communiste » et la forme du journal comprend désormais beaucoup plus d'images et de photographies[143]. De plus, en mai 2001, quatre nouvelles sociétés indépendantes deviennent actionnaires du quotidien. Elles se partagent 59,29% des actions contre 40,71% pour les anciens actionnaires individuels. Par contre, cette recapitalisation du journal communiste ne se traduit que par une stabilisation du lectorat et, en 2004, *L'Humanité* a de nouveau besoin d'apports en capitaux[144].

---

[139] Delporte, *op. cit.* dans Garrigues (dir.), *op. cit.*, p. 382.
[140] Patrick Eveno, *L'Humanité, une entreprise politique* dans Delporte, Pennetier, Sirinelli et Wolikow (dir.), *op. cit.*, p. 209.
[141] Eugénie Saitta, *L'Humanité, de l'organe de parti au journal communiste : 1999-2000* dans Delporte, Pennetier, Sirinelli et Wolikow (dir.), *op. cit.*, p. 229.
[142] *Idem*.
[143] *Ibid.,* pp. 229-230.
[144] Eveno, *op. cit.* dans Delporte, Pennetier, Sirinelli et Wolikow (dir.), *op. cit.*, p. 209.

Du côté du *Figaro*, le même problème du déclin du lectorat se fait sentir, mais sa résolution s'effectue très différemment. Ainsi, en 1992, le propriétaire majoritaire du journal est Robert Hersant, un magnat de la presse en France détenteurs de plusieurs quotidiens régionaux[145]. Sous l'égide du groupe Hersant, *Le Figaro* se déclare ouvertement anti-gauche[146]. Par contre, à partir de 1996, le groupe Hersant est progressivement démantelé, ne résistant pas à la mort de son fondateur. En 2004, le journal devient la propriété du groupe industriel Dassault qui tente de trouver une manière de contrer la tendance au déclin du lectorat de la presse écrite française[147]. Avec l'arrivée de Serge Dassault à la tête du journal, ce dernier prend une tangente ouvertement libérale[148]. Il va même jusqu'à admettre : « La presse est un monde intéressant qui permet de faire passer un certain nombre d'idées saines, d'orientations, pour permettre de gérer mieux l'économie. »[149] Le discours du *Figaro* passe donc d'un discours négatif – contre la gauche – en 1992 à un discours positif – pour le libéralisme économique – en 2005.

Dès la fin de 1989, *Le Monde* fait face à de graves problèmes financiers ce qui va durer jusqu'à l'arrivée de Jean-Marie Colombani à la direction du journal en 1994[150]. En effet, la Société à responsabilité limitée *Le Monde* s'est trouvée en situation de faillite en 1990 et en 1993[151]. Pis encore, entre février 2003 et mars 2004, plusieurs livres sont publiés qui critiquent acrimonieusement *Le Monde* dans la foulée de « l'affirmation du courant anti-médiatique, dont l'émergence remonte au début des années quatre-vingt-dix. »[152] Cet acharnement à l'endroit du *Monde* provient de ce que ce journal ne prend jamais clairement position sur l'échiquier politique français. Ainsi, au contraire du *Figaro* et de *Libération*, qu'on sait respectivement de droite et de gauche, on ne sait pas à quoi s'attendre de la part du *Monde* ce qui génère des frustrations[153].

---

[145] Claire Blandin, *Le Figaro, deux siècles d'histoire*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 241.
[146] *Ibid.*, p. 257.
[147] *Ibid.*, p. 273.
[148] *Ibid.*, p. 275.
[149] *Ibid.*, p. 281.
[150] Eveno, *op. cit.*, pp. 462-480.
[151] *Ibid.*, p. 14.
[152] *Ibid.*, p. 629. Ce courant anti-médiatique procède des quatre phénomènes de fond résumant l'état du monde de la presse écrite en France dans les années 1990 et 2000 que nous avons préalablement présenté.
[153] *Ibid.*, pp. 648-649.

Le même phénomène de désagrégation du lectorat affecte *Libération* ce qui implique que le journal a lui aussi dû revoir ses manières de faire entre 1992 et 2005. Tout d'abord, pour ce qui est du contexte d'écriture au sein du journal en 1992, il faut dire que, dès mai 1981, *Libération* n'est plus le quotidien de la gauche anti-institutionnelle de ses débuts, mais devient plus centré en traitant de l'économie sans passer par le social désormais[154]. Ce phénomène n'a fait que s'amplifier en se confirmant alors que de 1983 à 1996, « 80% du capital de *Libération* est passé des mains de l'équipe à celles d'actionnaires extérieurs. Les garde-fous négociés par les représentants des salariés ont sauté un à un. »[155] Malgré cet éclatement de l'actionnariat de *Libération*, le journal subit lui aussi un changement de propriétaire entre 1992 et 2005 alors qu'il est recapitalisé par le banquier Édouard de Rothschild en 2005[156]. Par contre, étant donné que le rachat du journal a lieu à l'été 2005, la nature du contexte d'écriture reste inchangée entre 1992 et 2005, c'est-à-dire une gauche économique proche des socialistes.

Après ce court exposé de la situation de la presse en France dans les années 1990 et 2000, il s'agit de présenter brièvement les quatre grandes méthodes d'analyse de presse afin d'expliquer leur portée et leurs limites. La première de ces méthodes est la méthode quantitative. Elle consiste à choisir certains mots puis à repérer et quantifier ses derniers afin de déterminer le poids de certains thèmes récurrents au sein des articles d'un journal. L'avantage de cette méthode réside principalement dans son objectivité intrinsèque, car, à l'exception du choix des mots et des thèmes, relever des répétitions demeure une activité où la subjectivité du chercheur n'a pas lieu de s'exprimer. Par contre, sans mesure du contexte et de la tonalité, l'analyse du contenu demeure partielle[157].

La seconde méthode est qualitative. Il s'agit pour le chercheur d'analyser les articles de journaux en fonction du thème de sa recherche et en se fondant sur ses connaissances du contexte dans lequel les articles ont été écrits. L'avantage réside dans la prise en compte du contexte d'écriture. En revanche, la subjectivité de l'analyste, encadré par une

[154] Pierre Rimbert, *Libération de Sartre à Rothschild*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 2005, p. 43.
[155] *Ibid.*, p. 60.
[156] *Ibid.*, p. 12 et p. 34.
[157] Christian Leray, *L'analyse de contenu de la théorie à la pratique : La méthode Morin-Chartier*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 53.

méthodologie fondée sur ses connaissances du sujet uniquement, provoque une simplification thématique regrettable dans le cadre d'une analyse de contenu[158].

La troisième méthode est celle dite « par pointage ». Cette méthode est une tentative de joindre le quantitatif au qualitatif en accordant à la présentation de certains thèmes dans le journal un nombre de points selon le potentiel de rémanence des formes de présentation. Par exemple, un article en première page avec photo vaudrait plus de points qu'un article en troisième page. Par contre, de par la nouveauté de cette méthode, aucun article scientifique n'a encore tenté de quantifier le potentiel de rémanence des éléments d'un journal, ce qui rend difficile l'application de cette méthode à cause de son manque de fiabilité[159].

La dernière méthode, hybride, est issue des travaux de Violette Naville-Morin en 1969 et modifiée par Lise Chartier en 2001. La méthode Morin-Chartier prône l'utilisation de l'« unité d'information » (UI) pour effectuer une analyse de presse. L'UI est un concept qui sert à découper le contenu d'un document, dans notre cas un article de presse. « Il s'agit d'une idée, d'un sujet ou d'un thème, qui est catégorisé puis évalué. »[160] À chaque UI trouvée, le chercheur pose une question précise : « Est-ce que ce que l'on me dit ici (à propos de tel sujet dont traite cette unité d'information) est favorable, défavorable ou neutre par rapport à mon sujet de recherche? »[161] Là ce situe toute l'essence de la méthode Morin-Chartier. Il s'agit d'émettre, sur une série de thèmes prise comme un tout, un jugement qualitatif, mais exprimé quantitativement. Ainsi, il devient possible de mettre en tableaux ou en graphiques l'orientation plus ou moins prononcée d'un journal sur un sujet donné. Cela s'effectue par le cumul des statistiques codées à l'aide des outils conceptuels offerts par la méthode Morin-Chartier. Bien que cette méthode apparaisse de prime abord très pertinente pour toute analyse de presse, sa nature même impose une certaine réserve dans le cadre de ce mémoire. Le but de la méthode Morin-Chartier est de déterminer dans quelle mesure le texte d'un journaliste est orienté. Elle devient donc relativement obsolète dès lors que l'on ne fait qu'analyser des textes ouvertement orientés. Or, nous n'étudions que les

[158] *Ibid*., pp. 53-54.
[159] *Ibid.*, p.54.
[160] *Ibid.*, p. 178.
[161] *Ibid*., p. 33.

lettres de lecteurs et les éditoriaux qui sont déjà ouvertement orientés. La méthode utilisée dans notre mémoire sera donc hybride. Plutôt que de s'appuyer sur le quantitatif pour se permettre de faire du qualitatif, il s'agira d'utiliser les deux méthodes, mais à des fins distinctes. Pour s'assurer d'une équivalence entre les deux périodes de temps étudiées (1992 et 2005), une date fixe de départ dans chacun des cas a été nécessaire. Nous avons choisi la date de l'annonce des deux référendums telle que décrétée par le Conseil constitutionnel français. Ce choix a pour avantage de nous donner, pour chacun des débats référendaires, une période uniforme de 81 jours à étudier. Le 1er juillet 1992 est la date à laquelle le référendum du 20 septembre 1992 a été officiellement fixé[162]. Pour ce qui est du référendum du 29 mai 2005, il s'agit du 11 mars 2005[163].

Les deux périodes d'étude ayant été identifiées, il s'agit de présenter la méthodologie de ce mémoire. Le corpus de textes a fait l'objet d'une analyse quantitative afin de l'affiner sur deux points majeurs : la présence du sujet référendaire et, d'autre part, celle du thème de l'identité nationale. La première lecture des articles retenus (éditoriaux et lettres de lecteurs) nous a donc permis de créer un corpus de textes qui évoquent les référendums ou qui se positionnent par rapport à ceux-ci. Par la suite, une seconde lecture a été réalisée sur les textes ayant passé le premier filtre. Il a fallu déterminer si les articles traitant du sujet référendaire véhiculaient des éléments identitaires dans leur argumentaire. À ce moment de la cueillette de données, les textes portant le thème de l'identité nationale ont été classés au sein de la grille d'analyse élaborée. Les textes portant sur le référendum, mais qui ne traitaient pas du thème de l'identité nationale, ont tous été classés sans distinction propre aux agrégats déterminés plus haut dans un bloc « non identitaire ».

L'analyse qualitative du corpus a été menée à l'aide d'une grille d'analyse développée spécifiquement pour s'accorder aux particularités des textes éditoriaux et de lecteurs afin d'en étudier les idées principales. En effet, les éditoriaux servent aux différents journaux à présenter leur point de vue sur un sujet d'une manière concise et sans équivoque

[162] Mazzucelli, *op. cit.*, p. 217.
[163] Jean-Pierre Maury, *Décret n° 2005-218 du 9 mars 2005 décidant de soumettre un projet de loi au référendum*, Digithèque de matériaux juridiques et politiques, Université de Perpignan, 2005, Adresse URL : http://mjp.univ-perp.fr/france/d2005ref.htm, récupéré le 6 février 2011.

pour que les lecteurs comprennent aisément la position du journal sur un sujet précis. Une lettre de lecteur sert elle aussi à mettre de l'avant un point de vue particulier sur un sujet donné. De plus, l'analyse des lettres de lecteurs des divers journaux permet d'obtenir les idées d'un public, certes plus activiste que la moyenne, mais néanmoins différent des points de vue des élites à grande visibilité. La quête de l'idée principale nous semble ainsi être la manière la plus efficace en terme pratique, mais aussi intellectuel, d'effectuer ici l'analyse de presse. Cette catégorisation des idées principales des différents textes a été réalisée pour les deux périodes de 1992 et 2005 afin qu'une comparaison soit possible. Cela nous permet aussi de comprendre les arguments sous-tendant l'idée principale de chacun des textes comme un tout servant à l'illustrer. Elle peut dès lors être insérée dans l'un des quatre agrégats catégoriels. Parallèlement à cette évaluation de l'angle d'approche du thème de l'identité nationale dans les textes, une évaluation de la nature même de celle-ci sera effectuée afin de déterminer s'il s'agit de l'une de ses trois acceptions. Ainsi s'articule la grille d'analyse qui a été utilisée pour ce mémoire : une évaluation simultanée de l'angle du texte et du type d'identité nationale évoquée à travers celui-ci pour chacune des deux périodes déterminées.

Un des rôles de l'analyse qualitative consiste à déterminer la nature du traitement des thèmes par journal. Il sera aussi question de déterminer la nature de l'identité nationale projetée par le discours porté par les textes en utilisant les données recueillies sur les points de vue identitaires. Le quantitatif est alors utilisé pour voir, au sein des quatre agrégats, lequel est le plus important dans la construction identitaire des Français en 1992 et en 2005. À la fin, la comparaison temporelle de ces données nous permettra de présenter un jugement historien sur le sujet et ainsi de répondre à nos questions.

7. Composition des chapitres

Dans le but d'arriver à répondre à nos questions le plus efficacement possibles, l'analyse a été divisée en trois chapitres qui reposent chacun sur un ou plusieurs déterminants sous-tendant la perception des Français de leur identité nationale. La nature de cette division nous a ensuite permis de subdiviser chacun des déterminants selon chaque période préréférendaire. Ainsi, nous débuterons avec l'analyse des textes ayant fondé leur argumentaire sur l'actualité politique. En respectant la logique chronologique, le chapitre

commencera avec une analyse des sources de 1992 avant de poursuivre avec celles de 2005. Il en ira de la même façon pour le chapitre II portant sur les identités et basé sur des textes traduisant des réactions aux traités plébiscités. Finalement, le troisième et dernier chapitre est un peu différent en ce qu'il comporte deux dimensions : l'économique et le social. Il sera dans un premier temps question d'y traiter des textes dans lesquels le point de vue identitaire de leur auteur s'exprime à travers l'actualité sociale. Ceci sera encore une fois fait en respectant la logique chronologique : les sources de 1992 seront analysées avant celles de 2005. Dans un second temps, il sera question d'analyser de la même façon les textes s'étant servis de l'actualité économique dans le but de véhiculer la conception de leur auteur de l'identité nationale française. Afin de ne pas alourdir le texte, le nombre de sources analysées par chapitre et en fonction des journaux se retrouve au sein de trois annexes à la fin du mémoire.

Chapitre I – La partisanerie journalistique

Dans ce chapitre, nous chercherons à saisir l'évolution du référent identitaire initial des Français entre 1992 et 2005 afin de comprendre de quelle manière la construction d'une entité politique se voulant supranationale affecte les Français dans la perception de leur identité nationale. Nous analyserons ici les éditoriaux et lettres de lecteurs qui ont traité d'identité nationale par l'entremise de sujets politiques. Ces sujets ont sans surprise été les plus porteurs d'identité nationale, car les deux traités aboutissaient à l'intégration politique des États-nations d'Europe. Les deux sections (1992 et 2005) ont été construites de façon similaire. Tout d'abord, nous mettrons en contexte les textes analysés dans le cadre de leur période respective. Puis, nous analyserons durant la période chiraquienne la façon dont les trois types d'identité nationale – culturel-ethnique, politique-civique, sociétaire-postnational – ont été exprimés en relation avec la définition du référent identitaire initial. En dernier lieu, nous récapitulerons les idées-forces sous-tendant l'expression des types d'identité nationale. Cela nous permettra de relever l'évolution du point de référence identitaire initial des Français et d'en expliquer les causes profondes.

1. L'opportunisme socialiste mitterrandien à l'origine du traité de Maastricht?

Nous amorcerons notre analyse par une explication de la popularité des sujets politiques comme véhicules de thèmes identitaires. Par la suite, nous nous concentrerons sur l'expression du type culturel-ethnique d'identité nationale dans les textes des quatre quotidiens, étant donné sa prédominance tout au long de cette période préréférendaire. Celle-ci est révélatrice du lien que les Français font entre l'union politique qu'implique le traité de Maastricht et l'avenir de la France au sein de cette entité étrangère à l'État-nation. De plus, nous aurons l'occasion de constater que cette prédominance du type culturel-ethnique est directement liée à l'association faite par les Français entre la politique intérieure et l'avenir de l'Europe. Comme nous l'avons vu en introduction, ce phénomène est en adéquation avec le corpus des textes d'analyse de la campagne référendaire de 1992. Par contre, nous verrons que l'opposition au traité de Maastricht n'est pas qu'une opposition à l'orientation du projet européen. En réalité, les opposants au traité sont contre une Europe imaginée en tant que structure d'assimilation des identités nationales. De leur côté, les partisans tiennent un discours similaire alors qu'ils voient dans le projet européen, dont Maastricht est l'aperçu, le seul moyen d'assurer la défense d'une identité nationale

française menacée par le nouvel ordre mondial suivant la déchéance du bloc soviétique. En 1992, les discours des partisans du « oui » et du « non » sont unis autour d'un seul et même objectif : la défense d'une identité nationale française menacée.

Lecteurs et éditorialistes construisent leur discours identitaire en se référant directement aux événements qui ont marqué l'actualité de la période préréférendaire. Pour ce qui est de l'actualité politique de 1992, les auteurs se sont principalement servis de cinq événements : la guerre ethnique en ex-Yougoslavie, l'éclatement de la Tchécoslovaquie, le débat télévisé entre Philippe Séguin et François Mitterrand du 3 septembre avec la participation d'Helmut Kohl[164], l'usure du pouvoir de Mitterrand ainsi que les scandales entourant le Parti socialiste. Ces sujets ont joué un rôle important dans la nature de l'identité nationale articulée, puis exprimée, par les Français au moment des débats préréférendaires. L'importance de l'agrégat politique comme véhicule d'identité vient donc en partie de l'actualité de cette période. En effet, la situation en ex-Yougoslavie ou bien l'usure du pouvoir de Mitterrand sont des événements latents, c'est-à-dire qu'ils peuvent réapparaître fréquemment dans les pages des journaux puisqu'ils ne cessent jamais réellement d'être d'actualité.

Une autre raison circonstancielle explique l'importance de cet agrégat comme véhicule d'expression de l'identité nationale française. *Le Figaro* et *L'Humanité* comptent pour vingt-sept des trente-six textes qui composent le corpus de cette section. Avec ses seize textes, dont neuf éditoriaux, *Le Figaro* est le journal qui traite le plus d'identité nationale au sein de textes dont le sujet principal est politique. *L'Humanité* vient ensuite avec onze textes, dont dix éditoriaux. Cette domination quantitative des sources par ces deux journaux a deux explications. Premièrement, au niveau des prises de position politique, alors que *Le Figaro* et *L'Humanité* s'opposent au Parti socialiste – au pouvoir en France en 1992 – en raison de leur tendance politique. Cela est d'autant plus vrai pour *Le*

[164]Helmut Kohl est le sixième chancelier fédéral allemand en poste depuis 1982 (François Mitterrand l'est quant à lui depuis 1981) au moment du référendum français sur la ratification du traité de Maastricht. Il se positionne clairement en faveur des Accords de Maastricht. Fait important à noter, il est le chancelier qui était en poste en République fédéral d'Allemagne au moment de la réunification allemande (1989-1990).

Figaro qui critique fréquemment Mitterrand et ses politicailleries dans ses éditoriaux[165]. Deuxièmement, s'ajoute à la première explication le fait que ces deux quotidiens dominent au niveau de la quantité de textes véhiculant le thème de l'identité nationale, alors que *L'Humanité* est en tête avec trente-sept textes et *Le Figaro* suit avec vingt-huit textes. Viennent ensuite *Libération* avec seize textes et *Le Monde* avec neuf.

Tout d'abord, ce qui frappe au premier coup d'œil est la forte présence de l'identité nationale culturelle-ethnique (28 textes sur 36) alors que le type politique-civique est présent dans six textes et le type sociétaire-postnational ne se retrouve qu'au sein de deux textes. Cette prépondérance de la conception culturelle-ethnique de l'identité nationale française est en adéquation avec le corpus fédéraliste ayant comme sujet le contexte du référendum sur le traité de Maastricht en France. Les fédéralistes soulignent que c'est la chute du bloc communiste qui aboutit à la résurgence des nationalismes en Europe[166]. Deuxièmement, cette prééminence implique la diffusion de thèses nationalistes sectaires en France à l'opposé de l'universalisme proclamé du républicanisme français. Du moment où il y a prise de position en fonction de telles idées nationalistes, celles-ci se trouvent relayées dans la sphère publique où elles deviennent les matériaux servant à construire les discours identitaires de tout un chacun; qu'elles soient ou non approuvées par l'auteur du texte qui les véhicule[167].

Des tendances lourdes se dégagent des textes évoquant le type culturel-ethnique d'identité nationale en fonction des quotidiens et de la nature des textes éditoriaux ou de lecteurs. Les éditoriaux prennent position sur deux sujets principaux, soit l'antigermanisme et le poids futur de la France dans l'Union européenne de Maastricht. Pour ce qui est des lettres de lecteurs, elles prennent plutôt position sur le rôle de l'Union européenne à l'avenir.

---

[165] Voir par exemple Éditorial, *Le Figaro*, « Que chacun selon sa conscience… », 2 juillet 1992, p. 1; Éditorial, *Le Figaro*, « Décomposition », 4-5 juillet 1992, p. 1; Éditorial, *Le Figaro*, « L'arbitre », 3 septembre 1992, p. 1 et Éditorial, *Le Figaro*, « Effets pervers », 4 septembre 1992, p. 1.
[166] du Réau, *op. cit.*, pp. 289-292.
[167] Gérard Noiriel, *À quoi sert...*, *op. cit.*, p. 62 et p. 67.

L'antigermanisme est très répandu au cours de la période préréférendaire de 1992 en France et se retrouve dans chaque quotidien. Trois événements clés nourrissent le discours des éditorialistes et génèrent des réactions diverses selon le journal. Il s'agit du scandale des déchets médicaux allemands[168] révélé le 8 août, des émeutes racistes de Rostock du 22 au 26 août et finalement de la participation d'Helmut Kohl au débat télévisé du 3 septembre entre François Mitterrand et Philippe Séguin.

En ce qui a trait au scandale des déchets médicaux, seul *L'Humanité* s'en est servi pour présenter sa vision de l'identité nationale à travers ses éditoriaux. À chaque fois, l'on se sert de ce scandale comme d'un exemple de ce qui adviendrait de la France si le traité de Maastricht était ratifié. De plus, ces éditoriaux servent au journal communiste à critiquer la gouvernance socialiste; Ségolène Royal, ministre de l'Environnement à l'époque, est directement montrée du doigt pour le fiasco. Sinon, c'est l'obséquiosité des dirigeants français de tous acabits face aux Allemands qui est mise en cause. Ainsi, le premier éditorial, publié une semaine après que le scandale eut été révélé, conçoit celui-ci comme étant la manifestation d'une capitulation des Français face à une Europe allemande[169]. Le second éditorial lève le voile sur la situation paradoxale dans laquelle se trouve *L'Humanité* en 1992. Dans un premier temps, l'éditorialiste se dit contre la stratégie des partisans du « oui » qui se servent de l'Allemagne comme d'un monstre qu'une victoire du « non » relâcherait sur le monde avec les pires conséquences. Dans un second temps, en se servant notamment du scandale des déchets comme exemple, l'auteur fait comprendre que c'est plutôt dans l'immédiat que l'Allemagne est monstrueuse.

> Pour les partisans du « oui », l'épouvantail allemand n'est donc agité qu'en cas, demain, de victoire du « non ». Le règne de l'Allemagne sur la Banque centrale européenne, la toute-puissance du deutschemark qui dicte sa loi aux autres monnaies, les tensions nées des fixations allemandes de taux d'intérêt, cela n'existerait pas, aujourd'hui. *Pas plus que cette mentalité considérant la France comme une poubelle* et des villes de l'Est, telles que Rostock, comme de sous-zones, peuplées de sous-hommes au chômage et livrées à la loi de la jungle… Si on

[168] Ce scandale fut révélé lorsque les douaniers français bloquent à Fagnières, dans le département de la Marne au sud de Reims, trois camions allemands qui transportaient des déchets médicaux mélangés à des ordures ménagères. Des entreprises allemandes ont profité du vide juridique concernant la disposition des déchets médicaux en France pour économiser gros puisque les coût d'entrepôt en décharge sont trois fois moins élevés en France qu'en Allemagne. Source : Christophe Sibieude et Thierry Sibieude, *Les rouages économiques de l'environnement*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1993, p. 66.
[169] Éditorial, *L'Humanité*, « La poubelle de l'Allemagne », 15-16 août 1992, p. 3.

> écoute les partisans du « oui », il n'y aurait rien de choquant à ce que le chancelier Kohl vienne dicter leur vote aux Français, dans deux jours, à la télévision, puisque l'abandon de la souveraineté française serait le prix à payer pour de futures bonnes relations, pacifiques et de coopération[170].

Le fait de transposer à l'Europe une identité allemande conçue comme fondamentalement opposée aux intérêts français est présent dans chacun des deux éditoriaux. Cela est intéressant puisqu'il s'agit de la présentation de l'altérité propre à la construction identitaire à rebours d'un Autre menaçant des intérêts communs. Ce caractère partagé ou commun des intérêts est dès lors lui-même inventé à travers cette opposition fabriquée entre « Nous » et « Eux ».

Le scandale des déchets médicaux est aussi le sujet du texte d'un lecteur du journal *Le Mond*e. Cela est particulièrement intéressant, étant donné la réserve dont font preuve les éditorialistes du quotidien tout au long de la période préréférendaire. En effet, *Le Monde* ne prend que rarement position pour l'un ou l'autre des trois types d'identité nationale, si ce n'est que pour s'opposer au type culturel-ethnique. Dans ce cas-ci par contre, le journal a permis la publication d'une lettre critique à l'encontre des Allemands et des militants pro-Maastricht[171]. L'auteur, goguenard, décrit une émission de télévision traitant de l'efficacité de la gestion des déchets en Allemagne et qui présentait des Allemands « dont on nous vanta encore une fois l'organisation et l'efficacité ». Le lecteur est exaspéré par le discours ambiant qui tend, selon lui, à concevoir les Allemands comme essentiellement supérieurs aux Français. Sa critique joue sur cette essentialisation positive, ainsi que sur le scandale des déchets, pour ridiculiser les propos avancés par les chantres du « oui » qui voient l'efficacité de la gestion allemande des déchets comme un élément en faveur du projet européen.

Ces textes dont le sujet principal est, au fond, un scandale national révèlent un pan important de l'argumentaire des opposants au traité de Maastricht. L'Europe est assimilée à un État-nation ennemi de la France et de ses intérêts, dans ce cas-ci l'Allemagne réunifiée.

[170] Éditorial, *L'Humanité*, « Histoires de chaos », 1er septembre 1992, p. 3. Nous soulignons.
[171] Lettre, *Le Monde*, « Les mains sales », 31 août 1992, p. 30.

Simultanément, les autorités françaises sont montrées du doigt pour leurs décisions qui permettent et entretiennent cet état de fait.

L'antigermanisme provient aussi des émeutes racistes de Rostock. Celles-ci furent l'occasion d'un brassage médiatique important, alors que tous les quotidiens se servirent de ces événements pour faire planer la peur d'une Allemagne qui renouerait avec ses démons passés. De ce fait, *Le Monde*, qui s'affiche pourtant continuellement contre ce type d'essentialisation de l'Autre à des fins partisanes, va même insinuer que la nature de la campagne référendaire « finirait sans doute par susciter ce qu'elle prétend exorciser. »[172] L'éditorialiste pondère tout de même ses propos en critiquant aussi les partisans du « oui » qui présentent Maastricht comme le seul moyen de contenir un renouveau nationaliste allemand. Et c'est justement dans cette optique que sont utilisés ces événements par *Le Figaro*. Le journal montre l'arrimage de l'Allemagne réunifiée à l'Europe de l'Ouest comme le seul moyen de contenir « les excès racistes qui se manifestent dans l'ex-RDA. »[173] Néanmoins, le lendemain de cette publication, *Le Figaro* change son fusil d'épaule et critique sévèrement l'antigermanisme affiché par les partisans du « non » comme par ceux du « oui ». L'éditorial s'oppose alors aux partisans du « oui » qui prônent l'idée qu'un « non » à Maastricht entérinerait l'abandon de l'Allemagne à ses démons[174]. On a, par contre, droit à un dernier revirement à la toute fin de la campagne référendaire. Le journal, dans son numéro du samedi précédent le jour du scrutin, explique à nouveau que « [l]e « non » ferait courir à l'Allemagne un risque de déstabilisation. »[175] Ainsi, *Le Figaro* semble se trouver dans une fâcheuse position au niveau de l'antigermanisme. D'un côté, il ne souhaite pas jouer le jeu des partisans nationalistes du « non », mais, de l'autre côté, il fait aussi face à son lectorat qu'il admet lui-même être nationaliste[176].

Du côté de *Libération*, une lectrice ayant vécu en Allemagne nazie puis en RDA explique qu'elle n'est pas surprise des émeutes racistes de Rostock. Celles-ci auraient pour

[172] Éditorial, *Le Monde*, « Droit d'ingérence », 4 septembre 1992, p. 1.
[173] Éditorial, *Le Figaro*, « L'effet du débat », 2 septembre 1992, p. 1.
[174] Éditorial, *Le Figaro*, « L'arbitre », 3 septembre 1992, p. 1.
[175] Éditorial, *Le Figaro*, « Il est temps de conclure », 19-20 septembre 1992, p. 1.
[176] Éditorial, *Le Figaro*, « L'effet du débat », 2 septembre 1992, p. 1.

origine la proximité idéologique entre le national-socialisme et le communisme[177]. Sa position est originale dans le cadre du traitement de cet événement parce qu'elle ne montre pas du doigt une essence allemande antagoniste à une essence française. Elle préfère plutôt s'en prendre aux courants politiques qui ont modelé l'Allemagne de l'Est. Voyant qu'en France les deux extrêmes politiques s'opposent au traité de Maastricht, elle prend donc position pour le « oui » à contrepied des extrémismes. Sur ce point, il est d'ailleurs difficile de la contredire alors que *L'Humanité* publie un éditorial le 14 juillet aux relents de brûlot qui explose contre une Europe allemande « insolente et dominatrice » plaçant la France dans le « rôle de vassale zélée du suzerain d'outre-Rhin »[178]. Comme toujours dans les textes à sujet politique de *L'Humanité*, une flèche est tirée en direction du Parti socialiste servile à l'égard des intérêts allemands.

La participation d'Helmut Kohl au débat télévisé entre Mitterrand et Séguin, fut l'occasion pour les journaux de se positionner sur le caractère exclusivement national ou non du référendum français. Étant donné qu'il s'agit du dernier événement ayant alimenté les différents discours sur l'antigermanisme en France, les journaux qui l'ont utilisé cherchent unanimement à calmer le jeu. Néanmoins, à chaque fois, ils se contredisent dans leur texte même ou bien reviennent sur les positions qu'ils ont précédemment défendues. Ainsi, *Le Figaro* souligne le fait que la présence de Kohl au débat télévisé « impose l'Allemagne au cœur du débat français »[179]. Cette donnée additionnelle est présentée comme étant utilisée négativement par les deux côtés. Le lendemain, l'éditorial ne s'oppose désormais qu'à la position des seuls tenants du « non ». Ceux-ci ont vu la participation de Kohl au débat télévisé comme une ingérence germanique, mais *Le Figaro* souhaite que la présence du chancelier ait pu atténuer l'ardeur des apôtres antigermanistes français[180]. Dans la même veine, on trouve un éditorial du *Monde* qui approuve la participation de Kohl au débat télévisé dans le but d'étouffer le chauvinisme ambiant. Néanmoins, cette idée est avancée dans le même texte qui présentait les dangers de mettre à bout les Allemands[181].

[177] Lettre, *Libération*, « J'ai vécu en Allemagne », 16 septembre 1992, pp. 4-5.
[178] Éditorial, *L'Humanité*, « Bastilles », 14 juillet 1992, p. 3.
[179] Éditorial, *Le Figaro*, « L'arbitre », 3 septembre 1992, p. 1.
[180] Éditorial, *Le Figaro*, « Effets pervers », 4 septembre 1992, p. 1.
[181] Éditorial, *Le Monde*, « Droit d'ingérence », 4 septembre 1992, p. 1.

Alors que le scandale des déchets médicaux révèle les racines de l'argumentaire des opposants au traité de Maastricht, les émeutes de Rostock mettent en exergue celles des partisans du camp du « oui ». Pour ceux-ci, l'Europe de Maastricht est le seul moyen de contenir la bête allemande. L'idée d'Europe est associée, encore une fois, à une essence allemande foncièrement opposée aux intérêts de la France. La proximité dans le temps de la réunification allemande joue ainsi un rôle non négligeable dans la construction des discours identitaires français au cours des débats préréférendaires de 1992. L'émoi causé par l'intercession en faveur du traité de Maastricht du chancelier allemand ayant accompagné son pays dans cette étape cruciale de son histoire en fait foi.

Au-delà de l'antigermanisme, le poids futur de la France dans l'Union européenne de Maastricht marque le second thème en importance au sein des éditoriaux. Ce sujet a été presque exclusivement traité dans les pages de *L'Humanité* à l'exception notable du *Figaro*. Celui-ci, le lendemain de l'annonce officielle de la date du référendum, explique qu'un « non » signe l'ouverture à l'isolement de l'Allemagne ainsi qu'au renforcement des États-Unis, tous deux nuisibles aux intérêts partagés des Français[182]. Cet argument est aussi utilisé par les éditorialistes de *L'Humanité*, mais pour s'opposer à un projet européen sanctionné par ces deux pays. Le journal démontre l'adéquation de la position des deux candidats à la Maison-Blanche alors qu'un éditorial rappelle, narquois, « Washington vote « oui ». George Bush ne démentira pas. »[183] De plus, un lecteur du journal *Libération* fait un parallèle entre la chute de l'URSS, causée par des minorités nationalistes, et le texte du traité qui créerait un terreau de minorités nationalistes provoquant, à terme, un résultat identique[184]. Les éditoriaux laissent entendre que les nations doivent être libres et que l'idée de les fédérer mène inexorablement à de graves conflits[185]. En réalité, *L'Humanité* s'oppose clairement à l'Union européenne tant qu'elle restreindra la souveraineté du « peuple » français[186]. Cette information est digne d'intérêt puisque, pour ce qui est du corpus sur le référendum de 1992 en France, le « non » est unanimement perçu comme étant seulement

[182] Éditorial, *Le Figaro*, « Que chacun selon sa conscience… », 2 juillet 1992, p. 1.
[183] Éditorial, *L'Humanité*, « Le vrai bouclier », 7 septembre 1992, p. 3.
[184] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [M.N.] », 15 septembre 1992, p. 2.
[185] Éditorial, *L'Humanité*, « Le bon sens », 8-9 août 1992, p. 3.
[186] Éditorial, *L'Humanité*, « Moyen simple et efficace », 3 août 1992, p. 3; Éditorial, *L'Humanité*, « Nouveaux horizons », 28 août 1992, p. 3 et Éditorial, *L'Humanité*, « La portée du « non » », 3 septembre 1992, p. 3.

contre un certain type d'Europe[187]. En revanche, ce que l'analyse des éditoriaux de *L'Humanité* révèle, c'est que le Parti communiste français était en réalité contre l'idée même d'une Europe unie et organisée, malgré sa position officielle pour une « Europe des peuples ». Cette apparente contradiction n'en est pas vraiment une puisque le Parti communiste ne peut pas tout bonnement se présenter contre le projet d'unification des peuples d'Europe dans la paix et l'harmonie. Néanmoins, percevant la construction européenne comme un projet d'hommes d'affaires, les communistes français ne peuvent pas non plus agréer au projet. Le dilemme ce trouve ainsi révélé : le projet d'unir les peuples européens dans un esprit de fraternité se heurte, aux yeux des communistes, aux multiples faveurs faites par les politiciens aux entreprises sur le dos des Européens, mais surtout des Français.

Le dernier thème explore le rôle de l'Union européenne advenant la ratification du traité de Maastricht. Ce rôle est perçu comme une opposition manichéenne : soit l'Europe de Maastricht est identifiée à une structure d'assimilation des Nations, soit elle devient l'unique forteresse capable de résister à la résurgence des nationalismes issue de la chute du bloc communiste. Il faut néanmoins mentionner que ces deux points de vue ne sont véhiculés que dans le courrier des lecteurs du *Figaro*. Cela reste très intéressant, car l'ambivalence du journal est manifeste à travers ce dualisme. En effet, celui-ci n'est jamais abordé dans les éditoriaux du journal, comme s'il se refusait de prendre position. Pourtant, le quotidien appuie ostensiblement le camp du « oui ». En ce qui concerne l'idée d'une Europe assimilatrice, elle se distingue subtilement des arguments souverainistes des éditoriaux de *L'Humanité* du fait de la définition passive qu'elle implique de la citoyenneté. Les lecteurs du *Figaro* critiquent l'idée d'un parlement où les représentants du peuple français seraient des étrangers élus par d'autres étrangers. Les lettres transmettent le caractère impératif de la reconnaissance du citoyen dans un État, lui-même légitimé par son lien culturel à sa population[188]. De l'autre côté, l'idée de l'Europe comme bouclier contre les nationalismes est appuyée par les lecteurs qui se réfèrent à la crise en ex-Yougoslavie.

[187] Martinet, *op. cit.*, p. 107 et Séguin, *op. cit.* dans Duhamel et Jaffré, *op. cit.*, p. 95.
[188] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Dr Marcel Lemaire] », 10 août 1992, p. 11; Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Jean Moinard] », 31 août 1992, p. 2 et Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Jacques Boell] », 4 septembre 1992, p. 2.

Pour eux, un « non » au référendum signerait la rechute de l'Europe dans le nationalisme qui a gangrené l'histoire européenne du XX^e siècle[189]. Le projet européen est alors conçu comme l'unique moyen de maîtriser les inclinations européennes au mal nationaliste.

Ce qui ressort des textes traitant du poids futur de la France dans l'Union européenne ainsi que de ceux traitant du rôle de l'Union européenne de Maastricht, c'est la coïncidence des conceptions de l'idée d'Europe entre la gauche et la droite, *L'Humanité* et *Le Figaro*. Dans les deux cas, on imagine une « Europe-puissance » capable du meilleur comme du pire. Drapée de ses plus beaux atours, l'Union européenne pourfendra les Grands, ennemis de la France, et contiendra la *Furor Teutonicus*. Inversement, à l'instar d'un kraken dirigé par l'Oncle Sam et Germania, elle étendra ses tentacules, envoyant les nations par le fond.

Pour ce qui est des textes évoquant l'identité nationale politique-civique, il n'y a qu'une tendance liant la majorité des textes entre eux. Il s'agit de la nécessité d'assurer la pérennité de l'activité citoyenne[190]. Le caractère primordial de la citoyenneté active apparaît dans les critiques des lecteurs adressées à la campagne référendaire du « oui ». Ceux-ci sont frustrés que les partisans du « oui », par leurs arguments et leurs stratégies publicitaires, essaient de décourager les citoyens de participer à la vie politique française[191]. On s'oppose à ce que le rôle du citoyen ne se résume qu'à « dire *amen* à toutes décisions issues des hautes sphères. »[192] Sinon, un seul texte évoque un sentiment nationaliste républicain. Il s'agit d'un éditorial de *L'Humanité* qui fait un parallèle entre le 20 septembre 1792, où à Valmy l'on cria « Vive la Nation! », et le 20 septembre 1992, qui marquerait la fin de cette dite Nation[193]. Il ne s'agit pas là d'un élément hors de l'ordinaire pour *L'Humanité* puisque ce rappel se retrouve dans le cadre d'articles dont le sujet principal n'est pas politique. Cela confirme qu'en 1992, *L'Humanité* avait complètement

[189] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Camille Cousse] », 2 septembre 1992, p. 2; Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Max Chazalon] », 9 septembre 1992, p. 2 et Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Pierre Jaffry] », 15 septembre 1992, p. 2.
[190] Sur ce point, revoir la définition qu'en fait Jürgen Habermas présentée en page 11 de l'introduction.
[191] Lettre, *Libération*, « Pris en otage », 18 septembre 1992, p. 10 et Lettre, *Libération*, « Clairs-obscurs », 18 septembre 1992, p. 10.
[192] Lettre, *Libération*, « Pris en otage », 18 septembre 1992, p. 10 et Éditorial, *L'Humanité*, « Ils en ont peur », 17 août 1992, p. 3.
[193] Éditorial, *L'Humanité*, « Le spectre », 2 juillet 1992, p. 3.

abandonné l'internationalisme à la faveur de l'universalisme républicain « franco-français ». Ce phénomène est conforme aux écrits de Gilles Martinet sur le référendum de 1992. Selon lui, on y aurait vu l'émergence de trois nouveaux types de nationalismes en France : les néo-gaulliens opposés aux hégémonies étatsuniennes et allemandes, les identitaires xénophobes et les communistes non internationalistes et chauvins[194].

Ces textes politiques-civiques illustrent le consensus identitaire français de 1992 alors qu'encore une fois, la France est le point de référence identitaire initial à partir duquel l'adhésion à l'Europe de Maastricht est défendue. Au niveau de ce type d'identité nationale, cela est intéressant, car, comme nous l'avons vu en introduction, il est réputé être la variante universaliste. Par contre, la référence quasi unanime à la nation française tend plutôt à en faire une variante particulariste.

L'analyse des textes contenant le thème de l'identité nationale dans le cadre de sujets politiques nous aura permis de nous faire une idée plus précise du point de référence identitaire initial des Français pour la période préréférendaire de 1992. En effet, à l'exception de cinq lettres – trois antinationalistes, l'une cosmopolite et l'autre sociétaire – tous les textes présentent la nécessité de garantir la pérennité d'une certaine image de la France. Ce point est ensuite l'occasion d'une division des opinions en fonction du rôle imaginé de l'Europe concernant la possibilité d'assurer cette garantie. De leur côté, les partisans du « oui » voient dans Maastricht le traité permettant de renforcer une Europe imaginée garante de l'identité nationale culturelle française face à des Autres menaçants. Ceux du « non » – majoritairement représentés ici par les éditoriaux de *L'Humanité* – imaginent l'Europe comme une entité s'en prenant directement à l'essence de l'identité nationale culturelle française. En 1992, l'altérité nécessaire au processus français d'identification nationale a pour axiome une certaine image de la France bien plus que de l'Europe.

[194] Martinet, *op. cit.*, pp. 13-14 et p. 107. Ancien communiste lui-même dans son jeune temps, il quitte le parti communiste en 1938 avant de rejoindre la Résistance en 1941. Il est l'un des fondateurs du Parti socialiste unifié en avril 1960. Il rejoint le Parti socialiste en 1972 avant d'être élu député européen sous cette bannière en 1979.

Néanmoins, deux réserves s'imposent par rapport à ce constat. La première concerne l'importance des sources du *Figaro* et de *L'Humanité* présente dans cette section. Ces deux journaux s'opposent ouvertement et maintes fois au Parti socialiste. Ceci a pour effet notable de centrer sur la France l'origine du point de vue identitaire concernant la relation entre la France et l'Europe en tant qu'entités idéelles. Malgré cela, on aura pu voir que les quelques sources provenant des quotidiens *Le Monde* et *Libération* abondaient elles aussi dans le même sens en dépit de leur petit nombre. La seconde réserve qu'il faut soulever est liée aux cinq lettres ne prenant pas position sur l'identité de l'Europe en fonction d'une conception de l'identité française. Quatre de celles-ci[195] s'identifient directement à une Europe à laquelle sont associées des valeurs cosmopolites. L'autre texte[196], critiquant les politiques régissant le monde du travail dans l'Europe de Maastricht, prend position relativement à l'identité européenne en fonction d'une identité sociale transnationale. Il est aussi intéressant de constater que ces points de vue originaux ne sont relayés qu'à travers les courriers des lecteurs. En 1992, les éditoriaux ne se positionnent par rapport à l'identité européenne qu'en fonction de l'étiquette identitaire qu'ils appliquent à la France.

2. Des politiques libérales chiraquiennes : la Constitution pour l'Europe en débat

Dans cette section, il sera question de déterminer les similitudes et différences entre les deux périodes préréférendaires analysées en contextualisant la mise en récit des discours identitaires au sein des différents journaux. La suite de la section sera consacrée à l'analyse des trois types d'identité nationale puisque chacun des types est désormais représenté dans des proportions similaires, ce qui constitue un changement majeur comparativement à la situation en 1992. Nous verrons que l'expression du type culturel-ethnique se fait à travers quatre idées-forces, soit : un contexte référendaire propice aux résistances nationalistes; une critique de l'instrumentalisation de la xénophobie; l'« Europe-puissance » et l'Europe comme communauté culturelle historiquement constituée. Le type politique-civique sera analysé quant à lui par l'entremise de trois idées-forces : celle de l'« Europe-puissance », celle concevant comme impérative la défense d'une conception active de la citoyenneté et

[195] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Camille Cousse] », 2 septembre 1992, p. 2; Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Max Chazalon] », 9 septembre 1992, p. 2 et Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Pierre Jaffry] », 15 septembre 1992, p. 2 et Lettre, *Le Monde*, « Le référendum sur le traité de Maastricht », 31 août 1992, p. 2.
[196] Lettre, *L'Humanité*, « L'Europe du mépris? », 1er septembre 1992, p. 10.

celle faisant des valeurs humaines réputées universelles un préalable *sine qua non* à toute identification à l'Europe. Finalement, le type sociétaire-postnational sera analysé par l'intermédiaire de deux idées-forces : celle du caractère différencié du camp du « non » et celle présentant la nécessité pour le politique d'en appeler à la puissance sociale afin de légitimer son action.

Les événements d'actualité politique qui inspirent une certaine conception de l'identité nationale aux différents intervenants en 2005 sont : l'ouverture à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne[197], la période de questions télévisée de Jacques Chirac avec des jeunes Français[198], l'usure du pouvoir présidentiel[199] ainsi que la sortie publique de Jacques Delors[200] concernant l'existence d'un plan B advenant un rejet référendaire français de la Constitution européenne[201]. Il y a ici un élément de similitude important avec 1992, alors que, dans les deux cas, l'usure du pouvoir du Président est présente dans l'actualité pour l'entièreté de la période. Néanmoins, une distinction majeure doit être faite en ce qui a trait à l'appartenance partisane de chacun des Présidents en exercice. Le premier, François Mitterrand, vient des rangs du Parti socialiste alors que le second, Jacques Chirac, vient du Rassemblement pour la République. Le passage d'une présidence officiellement de gauche vers la droite est intéressant en ce qui concerne les textes dont le

[197] « Les négociations avec la Turquie furent ouvertes le 3 octobre 2005, suscitant de vives résistances en France, Autriche et Allemagne au nom d'une certaine idée de l'identité communautaire. L'Allemagne accueillait déjà plus d'1 million de Turcs. La France acceptait mal un élargissement vers un pays très différent en termes de démocratie, religion et culture. » Source : Bossuat, *op.cit.*, p. 326.

[198] Ce débat animé dans le cadre d'une émission de télévision exceptionnelle *Référendum : en direct avec le Président* diffusée sur les chaînes de TF1, France 2, France 3 et M6 le jeudi 14 avril 2005 devait être l'occasion pour Jacques Chirac de clarifier les enjeux et les impacts du projet de Constitution européenne. Par contre, la nature des questions des jeunes de 18 à 30 ans ayant été choisis ainsi que les réponses du Président de la République n'eurent pas l'effet escompté dans les sondages. Source : Éditorial, *Le Monde*, « Peut mieux faire », 16-17 avril, p. 18.

[199] Jacques Chirac est Président de la France depuis dix ans en mai 2005 et plusieurs, même ses partisans, jugent que cela nuit au camp du « oui ». Source : Éditorial, *Le Figaro*, « Chirac, dix ans », 2 mai 2005.

[200] Jacques Delors est un ancien ministre socialiste de l'Économie et des Finances entre 1981 et 1984 sous la présidence de François Mitterrand. Plus intéressant pour notre propos, il a été le huitième président de la Commission européenne entre 1985 et 1995. En 2005, il est à la retraite, mais étant donné sa notoriété en France et en Europe, il décide de prendre clairement, et publiquement, position en faveur du traité constitutionnel européen.

[201] « Leur avance [aux partisans du « non »] s'accentue au printemps, d'autant qu'en mai, des rumeurs font état d'un « plan B » en cas de refus français. Favorable au traité, Jacques Delors commet l'erreur d'en accréditer l'idée (…). » Source : Attal, *op. cit.* dans Garrigues (dir.), *op. cit.*, p. 65.

sujet principal est politique, puisque les rôles seront inversés entre les journaux critiques et sympathisants.

La présence en nombre similaire des sources provenant de chacun des journaux est l'autre élément de distinction majeur avec la période précédente. À l'exception du journal *Le Monde*, représenté par seulement quatre éditoriaux, les trois autres journaux ont chacun véhiculé le thème de l'identité nationale dans douze textes au sujet principal politique. Les différents textes prennent position sur la pertinence politique de l'établissement d'une Constitution pour l'Europe. On voit aussi apparaître le sujet de la démocratie européenne. De plus, du fait de l'adhésion récente de nouveaux membres, les relations internationales sont davantage présentes dans les manifestations du sujet politique. S'ajoutent à ces sujets de politique extérieure les questions de politique intérieure que l'on retrouvait en 1992, c'est-à-dire la critique des décisions des politiciens. Une dernière donnée marque une rupture radicale avec la période précédente. Le type culturel-ethnique d'identité nationale (13 textes, dont 9 éditoriaux) n'arrive plus désormais qu'en seconde place derrière l'identité nationale politique-civique (16 textes, dont 8 éditoriaux) et tout juste devant le type sociétaire-postnational (11 textes, dont 7 éditoriaux). Ce phénomène est surprenant pour deux raisons. Premièrement, le corpus fédéraliste explique que le contexte du référendum français en 2005 était aussi propice aux nationalismes qu'il l'était en 1992[202]. Deuxièmement, le corpus réaliste, quoique plus nuancé, ouvre aussi la porte à l'idée d'un contexte politique favorisant les résistances nationalistes qui proviendrait de l'adhésion de plus en plus de membres à l'Union européenne[203]. Une réserve importante doit néanmoins être apportée qui a trait aux événements de l'actualité. En 1992, l'expression de l'identité nationale culturelle-ethnique était favorisée par un événement d'envergure : la guerre ethnique en ex-Yougoslavie.

En premier lieu, on constate un changement important en ce qui a trait à la nature des textes véhicules d'identité nationale culturelle-ethnique dont le sujet principal est politique. Alors qu'en 1992 huit éditoriaux de *L'Humanité* cadraient dans cette définition, il

[202] Judt, *op. cit.*, p. 850 et Beauchesne, *op. cit.*, p. 4.
[203] Olivi, *op. cit.*, pp. 13-14 et Gerbet, *La construction...*, *op. cit.*, p. 489.

n'y en a plus qu'un seul en 2005. Ce revirement est particulièrement étonnant lorsque l'on s'aperçoit que la situation est restée proportionnellement la même pour les trois autres journaux. Ceux-ci ont certes tous vu le nombre de leurs textes diminué, mais jamais dans une aussi grande proportion. Ainsi, *Le Figaro* demeure le journal qui évoque le plus le type culturel-ethnique d'identité nationale en 2005 avec huit textes, dont quatre éditoriaux (contre 14 textes, dont 6 éditoriaux en 1992). *Libération* et *Le Monde* ont tous deux perdu un texte par rapport à 1992 et se retrouvent chacun avec deux éditoriaux. Quatre idées maîtresses se dégagent des textes traitant d'identité nationale culturelle-ethnique.

La première définit le contexte de la période préréférendaire comme propice aux résistances nationalistes ethnoculturelles au projet européen. Celle-ci ne se retrouve qu'au sein de textes éditoriaux du *Figaro* et de *Libération*. L'éditorial du journal de droite présente Jacques Chirac comme étant condamné autant par un effet inexorable d'usure du pouvoir que par « une peur diffuse de l'avenir qui habite l'opinion ». Cette peur trouverait son origine dans les « délocalisations, [l']entrée de la Turquie dans l'Europe [et la] montée de l'immigration »[204]. Un peu moins d'un mois auparavant, un éditorial tiré du journal *Libération* avançait exactement la même idée d'une peur de l'Autre répandue en France. Par contre, contrairement au *Figaro*, le texte voit l'origine de ce phénomène dans l'absence de prise en compte de l'opinion publique française au moment des élargissements et de l'ouverture des discussions sur l'entrée de la Turquie dans l'Union[205]. À la mi-mai, *Libération* publie un nouvel éditorial prenant acte du contexte propice à la réaction nationaliste ethnoculturelle, mais cette fois-ci au niveau européen. L'éditorialiste explique que la nature de la campagne du « non » en France fait craindre une contagion transnationale des idées nationalistes xénophobes derrière le « non » en France[206].

Une seconde idée-force, que l'on retrouvait en 1992, est une critique de l'instrumentalisation de la xénophobie pour inciter à voter avec son camp. Encore une fois, seuls des textes éditoriaux véhiculent cette idée. Un éditorial communiste critique la nouvelle politique d'immigration adoptée par le gouvernement en expliquant que celle-ci

[204] Éditorial, *Le Figaro*, « Chirac, dix ans », 2 mai 2005.
[205] Éditorial, *Libération*, « Passage à l'as », 7 avril 2005, p. 3.
[206] Éditorial, *Libération*, « Consistant », 16 mai 2005, p. 3.

« ressemble à s'y méprendre à une piteuse tentative de rallier l'électorat de l'extrême droite à quelques jours du référendum. »[207] Le nouveau projet Villepin, officiellement conçu pour contrer l'immigration clandestine, a été critiqué par tous les journaux, sauf *Le Figaro*. Dans ce cas-ci par contre, *L'Humanité* ne s'en est servi que pour critiquer le type culturel-ethnique d'identité nationale. Sinon, *Le Figaro* prend deux fois position contre l'instrumentalisation par le camp du « non » d'un sentiment xénophobe. Une première fois lorsqu'il souhaite que « la souffrance passée des victimes du génocide [arménien] ne serve [pas] qu'à alimenter les calculs de ceux qui font campagne pour le non à la Constitution européenne. »[208] La seconde fois, *Le Figaro* publie un éditorial critique à l'égard de la réaction xénophobe des partisans du « non » vis-à-vis de la prise de position d'hommes politiques étrangers pour le camp du « oui »[209]. Quant à lui, *Le Monde*, contrairement à l'attitude posée qu'il prenait en 1992, s'oppose maintenant à l'existence même d'un « non » de gauche. Dans un éditorial virulent, le quotidien nie le caractère gauchiste des arguments du « non » fondés selon lui sur « l'idée ''droitière et xénophobe'' (comme l'a écrit Jürgen Habermas dans *Le Nouvel Observateur*) selon laquelle ''l'abolition des frontières entraîne des conséquences sociales indésirables.'' »[210]

Le cœur de ces deux idées-forces (la définition du contexte préréférendaire comme propice aux résistances nationalistes ethnoculturelles au projet européen et la critique de l'instrumentalisation de la xénophobie) est la critique de l'omniprésente xénophobie dans l'actualité française en 2005 et qui expliquerait les comportements électoraux français. Désormais, on exhibe ce type identitaire dans le but de discréditer ses adversaires, c'est-à-dire ceux qui ne défendent pas la même option référendaire que le journal. En réalité, comme nous aurons l'occasion de le voir bientôt, ce discours semble bien plus tenir de la stratégie partisane que d'une volonté honnête de décrire l'actualité.

La troisième idée-force était extrêmement populaire en 1992. Il s'agit de l'idée concevant l'Union européenne comme une forteresse protégeant les Français contre des

[207] Éditorial, *L'Humanité*, « Le devoir de vérité », 13 mai 2005, p. 2.
[208] Éditorial, *Le Figaro*, « Responsabilité historique », 23-24 avril 2005, p. 14.
[209] Éditorial, *Le Figaro*, « Référendum : le message de l'étranger », 20 mai 2005, p. 14.
[210] Éditorial, *Le Monde*, « Illusion du non », 27 mai 2005, p. 1.

Autres menaçants. Son expression en 2005 est particulièrement intéressante puisqu'elle n'est plus véhiculée positivement que par *Le Figaro*. Sinon, seul un éditorial du *Monde* présente cette idée, mais il l'associe péjorativement à l'idée d'« Europe-puissance » chère à Chirac qui s'en sert pour convertir au « oui » les détracteurs du traité[211]. Le traitement par *Le Figaro* de cette idée-force pousse dans le sens de la nécessité d'une adhésion française à l'Union européenne de la Constitution. En effet, dans un éditorial adulant Tony Blair[212] et précédant sa réélection, le journal laisse entendre qu'un « non » français le 29 mai ouvrirait la porte à une Europe britannique « où le libéralisme anglo-saxon emportera toute velléité d'intégration politique. »[213] Cette peur anglo-saxonne se retrouve aussi plus subrepticement à travers une lettre d'un lecteur étatsunien. Celui-ci commence par proclamer son amour du peuple français avant d'énoncer son souhait de voir le « non » l'emporter dans l'intérêt des États-Unis[214]. La nature de la dernière manifestation de l'idée d'« Europe-puissance » dans les pages du Figaro est originale. Le lecteur exprime acrimonieusement son opposition à une « succession d'ukases ubuesques » bruxellois condamnant la France à verser une allocation familiale aux clandestins[215]. Il s'oppose au projet de Constitution européenne en raison de l'échec de Bruxelles de faire de l'Europe une forteresse garante des intérêts de la France; idée défendue dans les pages du *Figaro* comme étant une raison de voter pour la Constitution.

L'évolution de cette troisième idée-force entre 1992 et 2005 est très intéressante d'une part parce qu'elle n'est plus du tout associée à un antigermanisme viscéral et, d'autre part, parce que l'on ne la retrouve plus exprimée qu'au sein des pages du *Figaro*. Cela nous permet de constater un fait très important en 2005 : l'Allemagne n'est plus dans le décor. Elle laisse sa place aux Anglo-Saxons manipulés habilement par la plume des éditorialistes et des lecteurs du journal de droite. De plus, cette mise en exergue du *Figaro* nous permet de constater l'impopularité de la construction identitaire à rebours des Autres dans la construction du discours identitaire des Français en 2005.

---

[211] Éditorial, *Le Monde*, « Peut mieux faire », 16-17 avril 2005, p. 18.
[212] Tony Blair est le Premier ministre du Royaume-Uni depuis 1997 au moment de sa réélection le 6 mai 2005 à la tête du Labour Party. À ce moment, c'est la première fois de l'histoire de ce parti politique qu'il obtient une majorité absolue au Parlement. De plus, il s'agissait de son troisième mandat à la tête du pays.
[213] Éditorial, *Le Figaro*, « La voie de Blair », 4 mai 2005, p. 16.
[214] Lettre, *Le Figaro*, « Constitution européenne », 21-22 mai 2005.
[215] Lettre, *Le Figaro*, « Europe », 11 mars 2005.

La quatrième idée-force propre aux textes traitant d'identité nationale culturelle-ethnique prend position en fonction de l'idée d'Europe comme communauté culturelle historiquement constituée. Cette idée a été traitée à deux reprises par des lecteurs du *Figaro*. Un premier texte conçoit l'enchâssement de règles culturelles claires dans la Constitution européenne qui refléterait les valeurs partagées par la communauté européenne :

> Cependant, à titre personnel, je dirai que dans un contrat de fiançailles, la rupture n'induit pas l'obligation de proposer une alternative. Deux axes au moins paraissent à privilégier : *la mention explicite des racines chrétiennes* et le renforcement de la coopération avec les pays de l'Est.[216]

Par contre, tout comme en 1992, *Le Figaro*, par l'entremise des lettres qu'il choisit de publier, tient un discours ambivalent, alors qu'un autre lecteur n'arrive pas à concevoir l'Europe comme une entité politique à laquelle il serait culturellement attaché[217]. Ce dernier explique qu'il est prêt à accepter des décisions politiques opposées à ses convictions personnelles, tant qu'elles sont prises par des politiciens d'origine française. Le lecteur s'inscrit donc très clairement dans la lignée de ceux qui conçoivent la citoyenneté comme passive[218]. Dans les deux cas, ces lecteurs s'opposaient à l'Union européenne de la Constitution, mais pour deux raisons très différentes. Le premier s'y opposait parce qu'il ne retrouvait pas les valeurs culturelles auxquelles il s'identifie dans le projet de Constitution européenne. Le second s'y opposait en raison de l'impossibilité de se reconnaître dans l'identité culturelle des dirigeants politiques au niveau européen.

Cette dernière idée-force culturelle-ethnique est révélatrice de la tendance observée pour la période de 2005 alors que le point de référence identitaire initial de ces deux lecteurs n'est plus la France, mais bien l'Europe. Ceux-ci cherchent à se retrouver dans les valeurs présentes dans la Constitution, mais, n'y parvenant pas, ils rejettent le projet européen dans son ensemble. Bien que peu visible ici, nous aurons l'occasion d'y revenir

---

[216] Lettre, *Le Figaro*, « Constitution européenne », 1er avril 2005. Nous soulignons.
[217] Lettre, *Le Figaro*, « 1er mai », 3 mai 2005.
[218] La citoyenneté passive implique une reconnaissance de Soi dans l'État contrairement à la citoyenneté active qui implique que l'État se crée et se transforme au gré de l'action citoyenne. Source : Poole, *op. cit.* dans Alcoff et Mendieta (éd.), *op. cit.*, p. 276.

avec plus d'insistance au chapitre suivant alors que les textes purement identitaires seront analysés.

En ce qui a trait aux textes dont le sujet principal est politique et qui traitent d'identité nationale politique-civique, seuls deux quotidiens ont connu une évolution importante. Alors que *Libération* et *L'Humanité* présentaient l'un et l'autre deux textes en 1992, ils en présentent désormais sept et six respectivement, dont trois éditoriaux chacun. *Le Monde* passe d'une lettre de lecteur à deux éditoriaux et *Le Figaro* ne présente toujours qu'une seule lettre de lecteur. Cette observation n'est pas vraiment surprenante, étant donné le recul important des textes de *L'Humanité* abordant l'identité nationale culturelle-ethnique. De plus, en 2005, *Libération* publie beaucoup plus de textes traitant du référendum, et notamment des éditoriaux, ce qui explique la hausse généralisée du nombre d'articles de ce quotidien dans chacun des agrégats.

Trois idées-forces se dégagent de l'ensemble des textes traitant d'identité nationale politique-civique. L'une d'elles ne se situe que dans un seul éditorial de *Libération*. Elle demeure néanmoins très pertinente puisqu'elle est une réappropriation d'un thème exclusif au courrier des lecteurs du *Figaro* en 1992 : l'idée de l'Europe comme bouclier contre la montée des nationalismes. Cette fois-ci, le traitement du sujet a été placé dans le thème de l'identité nationale politique-civique plutôt que culturelle-ethnique parce que c'est l'idée d'une Europe humaniste opposée aux « nations-poisons » qui s'en dégage[219]. Le fait que *Libération* ait choisi de publier un tel éditorial le jour précédent la tenue du référendum démontre l'opposition qui est faite au journal entre projet européen et nationalisme. Les deux autres idées-forces tournent autour de la reconnaissance de certaines valeurs clés pour l'acceptation du projet européen. Dans le premier cas, l'idée-force exprime la nécessité de défendre une conception active de la citoyenneté; valeur axiomatique du républicanisme. Il s'agit ainsi de la même tendance qui liait entre eux la majorité des textes véhiculant l'identité nationale politique-civique en 1992. Dans le second cas, l'idée-force manifeste le caractère impératif de la présence, au cœur du projet européen, de valeurs humaines

[219] Éditorial, *Libération*, « Pari sur l'avenir », 28-29 mai 2005, p. 3.

réputées universelles comme préalable *sine qua non* d'une identification à l'Union européenne.

Il est très intéressant de noter que les textes liés à l'idée-force défendant la citoyenneté active ne traitent du républicanisme qu'à travers ses valeurs, à l'exception d'un seul éditorial du journal *Le Monde* définissant un « réflexe républicain » qui viendrait « de la méfiance que tout républicain devrait nourrir à l'endroit du référendum, si souvent transformé en plébiscite. »[220] Les autres textes ne préconisent que la nécessité de prendre en considération les besoins des Français comme autant de problèmes politiques[221]. Les moyens démocratiques permettant de parvenir à cette fin sont présentés comme devant être garantis par toute autorité politique[222]. Pour ces raisons, l'incapacité du traité constitutionnel à effacer le déficit démocratique de l'Europe est présenté comme une raison justifiant son rejet[223]. Outre la nécessité de respecter cette valeur souche du républicanisme, un lecteur de *Libération* critique l'Église de France qui s'est ouvertement affichée pour la Constitution européenne. Il rappelle du même coup l'importance du respect de la laïcité sur la scène publique; une valeur aussi constitutive du républicanisme que peut l'être la citoyenneté active[224].

Bien que la nécessité de respecter une conception active de la citoyenneté se retrouve en 1992, elle n'est pas exprimée de la même manière. En effet, on critique les méthodes politiciennes françaises empêchant l'expression publique de certains points de vue opposés à la vision du gouvernement. Désormais, c'est l'impossibilité de voir garanties ces valeurs axiomatiques du républicanisme au sein de la Constitution qui pousse au « non » les Français. Ainsi, cette évolution illustre extrêmement efficacement l'évolution du point de référence identitaire initial des Français entre 1992 et 2005. Il en est de même avec les textes qui demandent à voir la Constitution exprimer des valeurs cosmopolites.

---

[220] Éditorial, *Le Monde*, « Tous Européens », 29 avril 2005, p. 1.
[221] Éditorial, *Le Monde*, « Deux discours », 23 mars 2005, p. 17 et Lettre, *Libération*, « Souverainistes honteux », 19 mars 2005, p. 5.
[222] Éditorial, *L'Humanité*, « Le rendez-vous », 27 mai 2005, p. 2 et Lettre, *L'Humanité*, « Pas dupes », 13 avril 2005, p. 24.
[223] Lettre, *Le Figaro*, « Constitution européenne », 22 mars 2005; » Lettre, *L'Humanité*, « Insupportable », 23 mars 2005, p. 24 et Lettre, *Libération*, « Souverainistes honteux », 19 mars 2005, p. 5.
[224] Lettre, *Libération*, « Le débat sur la Constitution européenne [Rendons à Dieu…] », 29 mars 2005, p. 8.

Seuls *Libération* et *L'Humanité* publient des articles concevant comme impératif de retrouver des valeurs humaines universelles et intemporelles dans le texte de la Constitution. C'est au niveau de l'adhésion à l'Europe de la Constitution que l'on trouve le plus de textes prônant le respect des valeurs humaines. Ainsi, deux lettres publiées à une semaine d'intervalle dans le courrier des lecteurs de *Libération* critiquent un texte constitutionnel stérile qui met les hommes au service des marchandises. On demande une « Constitution humaine » qui ne soit pas au service du marché[225]. Du côté de *L'Humanité*, deux éditoriaux et une lettre présentent exactement le même point de vue : un « non » à la « Constitution des entreprises » est un « oui » à l'« Europe des peuples »[226]. Cette idée d'Europe des peuples n'est pas nouvelle; on la retrouvait dans le discours communiste de 1992. Ce qui est nouveau, c'est la définition qui en est donnée. En 2005, *L'Humanité* fait jouer les peuples fraternellement unis contre le marché plutôt que le seul peuple français uni contre des ennemis héréditaires, tels l'Allemagne ou les États-Unis.

L'avènement de l'expression de l'acception cosmopolite du type politique-civique d'identité nationale souligne à grands traits renforcés le phénomène de désagrégation de l'identité nationale française illustré au cours de la période préréférendaire de 2005. Le traité plébiscité n'est plus rejeté parce qu'il menacerait l'identité de la France, mais parce que l'on n'y voit pas garanties « les valeurs de solidarité » auxquels les auteurs s'identifient. L'étude de l'acception sociétaire-postnationale d'identité nationale nous permettra de mieux percevoir cette désagrégation identitaire.

Le thème de l'identité nationale sociétaire-postnationale se retrouve dans deux idées-forces que l'on peut voir transparaître principalement dans les textes de *L'Humanité* et de *Libération*. Trois éditoriaux du *Figaro* présentent aussi ce type d'identité nationale. Ces derniers s'insèrent dans l'idée-force concevant le camp du « non » comme étant composé de plusieurs identités de groupe. L'autre thème récurrent est la présentation d'une

[225] Lettre, *Libération*, « On veut un beau texte », 19 mars 2005, p. 5 et Lettre, *Libération*, « Un monstre qui dit non », 25 mars 2005, p. 7.
[226] Lettre, *L'Humanité*, « Bon sens », 21 mars 2005, p. 24; Éditorial, *L'Humanité*, « Les deux mensonges », 22 avril 2005, p. 2 et Éditorial, *L'Humanité*, « Petits arrangements avec les mots », 29 avril 2005, p. 2.

variante de la citoyenneté active issue du principe postnational. Celui-ci postule la fragmentation de l'être collectif et implique la nécessité pour le politique d'en appeler à la puissance sociale afin de légitimer son action. Il s'agit ainsi d'un appel à une action démocratique plus directe.

Les textes évoquant le caractère différencié du camp du « non » se divisent en deux groupes distincts selon l'appréciation qu'ils font de ce phénomène largement admis en 2005, bien plus qu'en 1992. Les éditoriaux du *Figaro* critiquent unanimement la division en groupuscules de la société civile française derrière le « non ». En début de campagne référendaire, un éditorialiste explique les raisons qui sous-tendent la popularité grandissante du « non » au détriment du « oui » par la facilité qu'il a d'attirer toutes les insatisfactions[227]. Ce texte présente cependant un point de vue relativement aseptisé qui se fortifiera au fil des débats. Ainsi, en mai, *Le Figaro* impute « la fièvre du non » aux seuls « mécontentements corporatistes » du « camp d'en face »[228] qui n'est plus une simple réaction des « défenseurs de la souveraineté nationale », mais bien « l'exutoire des déçus de la politique. »[229] Un lecteur de *Libération*, dans un texte caustique, se demande lui aussi : « Comment ne pas voir que le non à ce traité constitutionnel est au carrefour de tous les corporatismes? »[230] Trois jours plus tard, un éditorial du même journal critique la division du camp du « non » en groupes d'intérêt que le gouvernement essaie de contenter chacun selon leurs demandes[231]. De son côté, *L'Humanité* est le seul journal qui voit d'un bon œil la division du camp du « non » en identités de groupe. On y perçoit un fait important à prendre en compte par les gouvernements et qui permet à la société civile de mieux défendre ses intérêts face aux entreprises. Les deux éditoriaux du journal communiste portant sur le sujet ne voient pas dans le « non » un vote souverainiste ou de gauche, mais plutôt un vote propre aux différents groupes sociaux français : « les ouvriers, les employés, les précaires, les chômeurs, les petits salaires, les fonctionnaires ».[232] *L'Humanité* avance

[227] Éditorial, *Le Figaro*, « Signal d'alarme », 19-20 mars 2005, p. 13.
[228] Éditorial, *Le Figaro*, « Europe : le préjugé de la raison », 3 mai 2005, p. 14.
[229] Éditorial, *Le Figaro*, « Chirac face au vertige européen », 27 mai 2005, p. 16.
[230] Lettre, *Libération*, « Chiffon rouge », 26 mars 2005, p. 7.
[231] Éditorial, *Libération*, « Jouer avec le feu », 29 mars 2005, p. 3.
[232] Éditorial, *L'Humanité*, « Question d'espoir », 1er avril 2005, p. 2.

même que cette différentiation de la société civile « ne peut qu'encourager de nouvelles solidarités et convergences d'action de salariés dans tout le continent. »[233]

Ces points de vue révèlent un changement primordial par rapport à la période précédente alors que le type sociétaire-postnational d'identité nationale était pratiquement absent des textes dont le sujet principal est politique. De plus, la division de la société française qu'ils révèlent s'associe au phénomène nouveau voyant une répartition équilibrée des récits identitaires entre les trois types d'identité nationale. En fonction de ces sources, cela met ainsi au grand jour la désagrégation de l'identité nationale française à travers cette illustration de la fragmentation de l'être collectif.

La seconde idée-force présente dans les textes dont le sujet principal est politique et qui évoquent l'identité nationale sociétaire-postnationale traite du rejet de la Constitution en raison de l'absence de démocratie directe en Europe. Quatre textes abordent ce sujet : une lettre de *Libération* et trois textes de *L'Humanité*. Le premier lecteur exprime son opposition au traité en raison de l'explicite « coupure entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui le subissent »[234]. Selon un éditorial de *L'Humanité* « si le « non » l'emporte, il dressera une digue contre les courants libéraux et ramènera les débats à nous »[235]. Les deux autres textes du journal communiste sont des lettres de lecteurs publiées fin avril. Elles critiquent pareillement le traité constitutionnel européen qui « compte limiter le pouvoir du citoyen encore un peu plus... ».[236] La « vraie démocratie » n'est donc pas garantie par ce traité puisque celui-ci devrait assurer que soient consultés les peuples « sur les avancées sociales et démocratiques qui sont nécessaires pour mettre en échec le pouvoir des puissances d'argent ».[237] Cette acception de la démocratie est différente de celle qu'en ont les tenants du type politique-civique. Elle implique le développement de la gouvernance où le politique en appellerait à la puissance sociale, ce qui suppose qu'il s'écarte d'une conception purement administrative de sa fonction. Inversement, la citoyenneté active

[233] Éditorial, *L'Humanité*, « L'espoir ou le chantage? », 11 avril 2005, p. 2.
[234] Lettre, *Libération*, « Relever la tête », 9 avril 2005, p. 7.
[235] Éditorial, *L'Humanité*, « Dans la chambre des machines », 12 mai 2005, p. 2.
[236] Lettre, *L'Humanité*, « Choisir », 21 avril 2005, p. 24.
[237] *L'Humanité*, « Internet [Indécence] », 28 avril 2005, p. 23.

implique uniquement que soit assuré par le gouvernement le cadre sociopolitique nécessaire à la bonne marche de la démocratie.

Cette dernière idée-force prenait position de la même manière contre la Constitution parce qu'elle ne garantissait pas une certaine interprétation de la démocratie à laquelle les auteurs s'identifient. Encore une fois, l'on peut voir se dessiner le point de référence identitaire initial des Français qui ne prennent plus position par rapport à l'Union européenne en fonction de ce qu'elle peut faire ou non pour la France. Désormais, ils se positionnent en fonction de ce qu'ils y trouvent ou non des éléments ou des valeurs auxquels ils peuvent s'identifier. En d'autres mots, l'adhésion à l'Europe n'est plus fonction de l'impact qu'elle aurait sur la nation française; elle est plutôt fonction du respect qu'elle porte aux valeurs personnelles auxquelles chacun adhère.

Au terme de ce chapitre, nous avons pu montrer que, contrairement à 1992, la défense de l'identité nationale culturelle française n'est plus, en 2005, l'élément explicatif central de la prise de position des Français par rapport au projet européen. On constate plutôt deux nouveaux phénomènes de fond que l'on peut retrouver dans les quatre journaux étudiés. Le premier est l'opposition aux réflexes nationalistes dans la prise de position relativement à l'Europe. Sur ce point, seul *Le Figaro* semble faire exception. Il faut, par contre, souligner que son ambiguïté au niveau du discours identitaire est toujours présente en 2005. Ainsi, il présente trois éditoriaux s'opposant aux réactions nationalistes à l'Europe de la Constitution contre un seul qui fait jouer la peur de l'Autre pour pousser au « oui ». Son courrier des lecteurs est celui qui publie davantage de textes se positionnant par rapport à l'Europe en fonction de la défense de l'identité culturelle française. Le second phénomène est la réorientation du débat concernant le projet européen qui tourne désormais autour de l'identité européenne en fonction des valeurs dont elle devrait être composée. Présent dans près de la moitié des textes dont le sujet principal est politique, ce second phénomène est extrêmement intéressant. Il implique que l'altérité nécessaire au processus d'identification français a désormais davantage l'Europe pour fondement que la France. C'est autour des valeurs qui devraient former l'identité européenne que la majorité des textes des quatre quotidiens analysés ont tourné.

Là se situe l'essence même de l'évolution entre 1992 et 2005. Au cours de la première période préréférendaire analysée, le point de référence identitaire initial des Français est la France, c'est-à-dire que ces derniers prennent position face au projet d'intégration à une entité étrangère à l'État-nation en fonction de leur identité nationale. Cette identité, en 1992, est principalement perçue en elle-même et non à travers les valeurs qui la composent. En 1992, l'adhésion des Français au traité de Maastricht est fonction de sa capacité à garantir la pérennité de l'identité française, quelle qu'elle soit. C'est cette situation qui subit un changement draconien en 2005. Désormais, les Français prennent position à l'égard du projet européen en fonction de ce qu'ils perçoivent être les valeurs constitutives de l'identité européenne créée par le traité constitutionnel. Qui plus est, ces valeurs ne sont que rarement associées à l'identité nationale française; elles trouvent plutôt leurs racines dans les identités personnelles de tout un chacun. En 2005, l'adhésion des Français à la Constitution est fonction de leur capacité à y retrouver les valeurs personnelles auxquelles ils s'identifient.

Chapitre II – La voie vers l'identité européenne : ouverte ou close?

Dans ce chapitre, nous chercherons à savoir si l'intégration au sein d'une entité étrangère à l'État-nation a animé la peur d'une diminution du poids politique de la France exprimée par la perte de certains éléments de sa souveraineté. Là aussi, nous aurons l'occasion de voir que les Français utilisent les mêmes points de référence identitaire initiaux en 1992 et en 2005 dans leur prise de position face aux traités. Cela confirme les tendances observées au chapitre précédent, à savoir : une identification à une certaine image de la France en 1992; image supplantée par l'Europe en 2005. Toutefois, les textes analysés dans le cas présent traitent directement de ce qu'inspire à leurs auteurs le texte des traités au plan identitaire alors qu'au chapitre précédent, l'actualité de chacune des périodes à bien plus d'influence sur l'élaboration des discours identitaires analysés. Les sections sont à nouveau divisées par années (1992 et 2005) et en trois parties. Premièrement, nous mettrons en contexte le poids de l'agrégat identitaire au sein du corpus de la période. Deuxièmement, la façon dont chacun des trois types d'identité nationale a été traité sera analysée selon le même ordre qu'au chapitre précédent, soit : culturel-ethnique, politique-civique, sociétaire-postnational. Enfin, nous déterminerons ce que signifie pour un Français l'intégration de son pays au sein d'une entité étrangère à l'État-nation en 1992 puis en 2005.

1. Le traité de Maastricht respecte-t-il l'identité républicaine française?

Pour ce qui est de la période préréférendaire de 1992, nous verrons que, contrairement aux textes se référant à l'actualité politique, les textes présentant la vision de leur auteur de l'identité nationale en ne se référant qu'au traité de Maastricht tendent à évoquer en nombre similaire chacun des trois types d'identité nationale. Cela nous autorisera, dans un premier temps, à confirmer certaines tendances observées pour la période de 1992. Dans un second temps, cette nouvelle répartition des points de vue nous permettra d'aborder de nouvelles perspectives en ce qui a trait aux types politique-civique et sociétaire-postnational d'identité nationale. Nous pourrons alors répondre à la question centrale de ce chapitre, à savoir : est-ce que la question de l'intégration au sein d'une entité étrangère à l'État-nation a animé la peur d'une réduction du poids politique de la France exprimée par la perte de certains éléments de sa souveraineté? Pour ce faire, nous commencerons par expliquer brièvement la nature des textes retenus dans le cadre de l'agrégat identitaire. Par la suite, nous étudierons les textes ayant exprimé une conception culturelle-ethnique d'identité

nationale en fonction de leur position relativement au traité de Maastricht. Nous aurons alors l'occasion de constater que l'antigermanisme est unanimement décrié par les partisans du « oui » alors que ceux du « non » tendent plutôt à l'instrumentaliser à leur avantage. Ensuite, nous enchaînerons avec l'analyse des textes politiques-civiques, encore une fois en fonction du positionnement par rapport à Maastricht. Ce sera l'occasion d'étudier le fond républicain des critiques du traité. Le type sociétaire-postnational, presque exclusivement présenté au sein de textes de *L'Humanité*, sera analysé à la toute fin afin que l'on comprenne tout l'impact de l'atomisation identitaire[238] sur les débats reliés à l'identité nationale et à l'Union européenne.

Les éditoriaux et courriers des lecteurs retenus dans le cadre de cette section présentent leur point de vue en fonction de ce que leur inspire le traité de Maastricht au plan identitaire, plutôt que de se référer à l'actualité de la période. Néanmoins, deux nouveaux événements, dont un latent, nourrissent le discours identitaire de quelques auteurs pour cette période : les Jeux olympiques de Barcelone[239] ainsi que la nature technocratique et étrangère de Bruxelles[240]. Il est aussi intéressant de constater qu'il y a plus de lettres de lecteurs que d'éditoriaux qui traitent sans ambages d'identité nationale, contrairement aux textes retenus dans l'agrégat politique. Cela explique en bonne partie le peu de références qui est fait à l'actualité de la période, étant donné que les lecteurs ont plus souvent tendance à prendre directement position en fonction des traités que les éditorialistes[241]. Cela tient au fait que les éditorialistes sont avant tout tenus de commenter l'actualité au jour le jour en

[238] L'idée d'atomisation de l'identité est à comprendre en fonction de l'identité nationale qui se diviserait désormais en de multiples identités de groupe. Les individus se définissant comme membre de ces groupes identitaires défendent les intérêts de leur groupe face à l'État, mais peuvent s'allier à d'autres groupes dans le but d'obtenir des résultats plus probants. Cela est possible étant donné que chaque groupe identitaire est opposé à l'État qu'il juge imposer des carcans aux groupes identitaires. Sources : Nora, *op. cit.*, pp. 20-21 et Lamoureux, *op. cit.* dans Colas, Emeri et Zylberberg (dir.), *op. cit.*, p. 66.

[239] Les Jeux olympiques de Barcelone, étant une compétition entre plusieurs États-nations, servent d'exemple aux partisans du « non » pour montrer l'absurdité d'une union des pays d'Europe. D'un autre côté, les partisans du « oui » tendent à s'en servir pour montrer que si l'Union européenne était un pays représenté aux Jeux olympiques, ce pays ferait beaucoup mieux que l'ensemble de ses composantes d'où la nécessité de se rallier.

[240] Il s'agit de l'événement latent en question qui n'en est pas vraiment un, mais qui revient constamment dans l'actualité de la période à travers autant les articles analysés que les articles rejetés parce qu'ils n'abordaient pas le référendum directement. Ce phénomène a grandement été étudié, notamment par Gérard Bossuat. Source : Bossuat, *op. cit.*, p. 350.

[241] Il s'agit en réalité d'une constatation factuelle qui s'exprime quantitativement à l'aide d'une comparaison entre le nombre de lettres qui en traitent en fonction des périodes préréférendaires. Ainsi, en 1992, ils sont 19 lettres contre 12 éditoriaux et, en 2005, ils sont 20 lettres contre 10 éditoriaux.

fonction d'une ligne éditoriale certaine alors que les lecteurs peuvent se permettre de simplement réagir à ce qu'ils jugent le plus important à leurs yeux.

Une dernière donnée propre aux textes retenus dans l'agrégat identitaire pour la période de débats préréférendaires de 1992 tient à la diversification du type d'identité nationale véhiculé dans les textes comparativement aux textes dont l'actualité politique est le moteur de la mise en récit identitaire. En effet, bien que l'identité nationale culturelle-ethnique demeure toujours quantitativement en tête avec quinze textes, dont sept éditoriaux, son expression dans les quotidiens domine nettement moins qu'au sein de l'agrégat politique. Cela tend quand même à conforter encore davantage la thèse fédéraliste selon laquelle le traité de Maastricht a été l'occasion d'une réaction nationaliste sectaire vis-à-vis de l'idée d'Europe. Le type politique-civique se retrouve désormais dans dix textes, dont deux éditoriaux alors que le type sociétaire-postnational se retrouve dans six textes, dont trois éditoriaux. Pour ce dernier type, il faut néanmoins d'emblée mentionner qu'il se retrouve presque exclusivement présenté à travers les éditoriaux et le courrier des lecteurs de *L'Humanité*, mis à part un lecteur de *Libération*.

En ce qui concerne le type culturel-ethnique d'identité nationale, la prise de position des auteurs est fonction de leur appartenance au camp du « oui » ou à celui du « non »; les premiers étant la plupart du temps contre le nationalisme ethnoculturel et les seconds se portant à sa défense. Par contre, comme on a pu le voir dans la première section du chapitre précédent, rien n'empêche les partisans du « oui » de prôner l'intégration européenne pour défendre l'identité culturelle française, notamment dans les pages du *Figaro*.

Au niveau des textes des partisans du « oui » qui s'opposent au type culturel-ethnique d'identité nationale, un seul phénomène regroupe la majorité : l'antigermanisme. Celui-ci était central dans les textes traitant d'identité nationale culturelle-ethnique à travers des sujets politiques. On le retrouve maintenant dans quatre textes, dont deux éditoriaux, provenant des trois journaux partisans d'un « oui » au référendum. Un éditorial du *Monde* critique la récupération par les partisans du « non » des émeutes racistes de Rostock dans le but d'attiser la peur.

> Elles existent en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, et même en Suède, mais les émeutes à caractère xénophobe ou les manifestations violentes de groupuscules d'extrême droite suscitent immédiatement davantage d'inquiétudes – pour des raisons historiques évidentes – lorsqu'elles se produisent en Allemagne. N'hésitant pas à « grossir » ou à caricaturer les événements, certains y décèlent hâtivement la résurgence de l'idéologie nazie et nourrissent ainsi cette « peur de la Grande Allemagne » – un spectre avancé aussi par des partisans du « non » à Maastricht.[242]

Cette peur française de l'Allemagne sera d'ailleurs le sujet principal d'un éditorial du *Figaro* publié la fin de semaine précédant le jour du scrutin. L'éditorialiste présente ces sentiments antiallemands propagés par les partisans du « non » comme étant bien plus synonymes d'une peur de soi-même que d'une réelle peur de l'Autre[243]. Les deux lettres provenant du courrier des lecteurs de *Libération* abordent la question de l'antigermanisme sous deux angles distincts. L'une va critiquer les deux camps pour la petitesse de leur argumentation.

> En même temps, le début de campagne des oui était encore plus petit que celui des non. Des arguments d'une médiocrité analogue à ceux du non et qui, en fin de compte, relèvent de la même attitude de peur, de chantage, de tactique, de chauvinisme et de sentiments antiallemands.[244]

Ce lecteur n'exprime pas sa vision de l'identité nationale française, mais se contente de critiquer l'acception culturelle-ethnique. La seconde lettre présente l'antigermanisme comme un exemple de ce qui adviendra à une Europe privée du traité de Maastricht. L'auteur est traumatisé par le conflit en ex-Yougoslavie et voit l'infiltration de sentiments antiallemands dans le discours ambiant comme une menace à la paix en Europe[245].

Seuls deux textes partisans du « oui » déploient un argumentaire identitaire culturel-ethnique sectaire et ils proviennent du *Figaro*. Un éditorial va défendre l'idée selon laquelle le danger que pose l'Union européenne de Maastricht à l'identité culturelle française pourrait être neutralisé par un retour à certaines valeurs monarchistes. Le texte fait un rappel historique de l'importance du 15 août, journée de l'Assomption de la Vierge,

[242] Éditorial, *Le Monde*, « Violences allemandes », 25 août 1992, p. 1
[243] Éditorial, *Le Figaro*, « Bouc émissaire », 12-13 septembre 1992, p. 1.
[244] Lettre, *Libération*, « Valse hésitation », 16 septembre 1992, pp. 4-5.
[245] Lettre, *Libération*, « L'ignorance de l'Europe », 17 septembre 1992, p. 6.

devenue fête nationale de la France par la volonté de Louis XIII en 1636. De nos jours, elle pourrait servir à défendre ainsi qu'à rappeler l'identité nationale de la France à ceux qui ont peur de la perdre au sein de l'Union européenne de Maastricht[246]. Ce point de vue détone par rapport aux éditoriaux que nous avons analysés dans le cadre des textes se référant à l'actualité politique. En effet, ces derniers prônaient plutôt l'idée d'un repli identitaire sur une Europe-puissance plus à même de défendre l'identité culturelle française dans l'arène internationale. C'est justement dans cette veine que s'oriente la lettre d'un lecteur du Figaro voulant que la défense des particularismes et des identités des différentes nations européennes ne puisse être assurée que par la mise en commun des forces européennes[247].

Ce que l'on retient jusqu'à présent de la vision qu'ont de l'identité nationale culturelle-ethnique les partisans du « oui » qui présentent sans détour leur point de vue identitaire c'est qu'ils rejoignent ce que l'on a déjà pu observer au chapitre précédent. En effet, l'antigermanisme ainsi que la peur d'une assimilation culturelle de l'identité française dans une entité européenne floue sont les deux éléments que soulèvent les partisans du « oui ». Dans le cas allemand, encore une fois, on retrouve la critique de l'instrumentalisation des sentiments antiallemands par les partisans du « non » comme par ceux du « oui » qui jettent le discrédit sur leur cause respective. Du côté de la peur d'un effacement de la nation française, les partisans du « oui » présentent, encore une fois comme au chapitre précédent, leurs solutions; qu'elles soient un repli sur son passé ou bien un repli sur une Europe-puissance plus à même d'assurer la pérennité de la nation française dans un monde menaçant en constante mutation.

Deux idées principales ressortent des textes fondant leur argumentaire identitaire sur une opposition au traité de Maastricht. Celles-ci étaient aussi présentes dans les textes de la première section du chapitre précédent : l'Europe comme structure d'assimilation des nations et l'Union européenne manipulée par des nations hostiles aux intérêts de la France. La première idée ne se retrouve qu'au sein d'une lettre de *Libération*. L'auteure explique son opposition au traité de Maastricht parce qu'elle y voit la sacralisation d'une Europe

[246] Éditorial, *Le Figaro*, « Le vœu de Louis XIII », 15-16 août 1992, p. 1.
[247] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Jacques Toussaint] », 8 septembre 1992, p. 2.

« délibidinisée », c'est-à-dire une Europe technocrate où il n'y a plus d'émotions liées à la spécificité culturelle propre à chaque nation[248]. Quant à elle, l'idée de l'« Europe-pantin » n'est toujours défendue qu'au sein des textes de *L'Humanité*. Un premier éditorial voit le projet européen comme une simple stratégie sournoise de domination de la France par des puissances étrangères : « La monnaie unique dictée par les groupes germano-américains ou nippo-allemands [,] (…) [l]a politique étrangère de Paris, les décisions de guerre, les positions sur le tiers-monde soumises à la droite allemande et aux conservateurs britanniques »[249]. Un autre éditorial présente, quant à lui, les deux choix qui s'offrent aux Français le 20 septembre : « L'Europe de la droite et de la soumission aux privilèges supranationaux, ou, au contraire, l'Europe d'une communauté de coopérations, sans exclusive ni domination, qu'elle soit allemande, japonaise ou américaine. »[250] Finalement, un lecteur du quotidien communiste se demande en tant que gaulliste autoproclamé : « Où serait la grandeur de la France chère à de Gaulle dans une Europe où l'Allemagne serait de très loin la puissance dominante? »[251] Peur de l'Autre, sentiments antiallemands, antiaméricanisme; tous ces termes définissent on ne peut mieux les idées présentées dans ces textes publiés dans *L'Humanité* en 1992. Pourtant, cette opposition au traité de Maastricht est continuellement associée à une prise de position pour une Europe des peuples fraternellement unis contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cette présentation de l'argumentaire des partisans du « non » évoquant le type culturel-ethnique d'identité nationale nous aura permis de constater que l'antigermanisme était bel et bien une donnée instrumentalisée par la gauche communiste. Ceci nous confirme ce que nous avions relevé au sein des textes se référant à l'actualité politique de 1992. Par contre, on aura aussi pu constater le retour de l'idée d'Europe perçue comme structure d'assimilation nationale qui, elle, n'a rien à voir avec l'antigermanisme. Elle procède plutôt du flou caractéristique du traité de Maastricht provenant du consensus qui s'était dégagé autour de l'union monétaire, mais pas autour de l'union politique. Ce projet européen, à moitié consensuel, apparaît avoir été une source de craintes identitaires de la part de bon

[248] Lettre, *Libération*, « Libido », 18 septembre 1992, p. 10.
[249] Éditorial, *L'Humanité*, « Mouiller la chemise », 18-19 juillet 1992, p. 3.
[250] Éditorial, *L'Humanité*, « Un « non » à faire monter », 5 août 1992, p. 3.
[251] Lettre, *L'Humanité*, « D'un gaulliste », 3 septembre 1992, p. 17.

nombre de Français qui n'y voyaient proposé autre chose qu'une identité économique. L'économique étant la force de l'Allemagne en Europe, on peut dès lors saisir les liens que certains faisaient entre le projet européen et la puissance économique allemande.

Comme pour les textes évoquant l'identité nationale culturelle-ethnique, ceux traitant d'identité nationale politique-civique se divisent selon leur appréciation de l'impact que pourrait avoir le traité de Maastricht sur l'avenir de la France et de l'Europe. Étant donné la polarisation des textes, représentés majoritairement par *Le Figaro* et *L'Humanité* ici, il est intéressant de constater la récupération qui est faite du républicanisme dans les deux cas. Tout d'abord, chacun évoque le républicanisme à travers un éditorial, mais de façon totalement différente. L'éditorial de *L'Humanité* exprime l'attachement viscéral d'une majorité des Français à certaines valeurs républicaines associées à la gauche[252]. Ces valeurs tournent autour du caractère impératif de la *praxis* citoyenne dans l'exercice du pouvoir en France et donc de la citoyenneté active comme valeur repère fondamentale. À ce fait est opposée la nature peu démocratique des institutions européennes que créerait le traité plébiscité. De son côté, l'éditorial du *Figaro* se demande pour quelle raison la France serait incapable de poursuivre son aventure identitaire républicaine dans une Europe ayant abandonné le fédéralisme[253]. On fait ainsi un lien direct avec l'identité nationale républicaine chère aux Français et son avenir au sein d'une Europe qui lui permettrait de l'assurer. La distinction entre ce texte éditorial et celui du journal communiste est intéressante puisque ce dernier n'évoque pas directement l'identité républicaine française, préférant se rabattre sur certaines de ses composantes. *Le Figaro*, au contraire, s'exprime clairement en faveur de la défense du républicanisme au sein d'une Europe forte.

Pour ce qui est des lettres de lecteurs partisans du « oui », elles évoquent presque exclusivement le cosmopolitisme associé à l'idée de l'Europe de Maastricht. Un lecteur du *Figaro* prône l'utilisation de l'Esperanto comme langue unique de communication entre les peuples européens dans le but de faciliter la coopération entre les populations[254]. Une autre lectrice du même journal explique que les défenseurs de la souveraineté et de l'identité

[252] Éditorial, *L'Humanité*, « La gauche », 11-12 juillet 1992, p. 3.
[253] Éditorial, *Le Figaro*, « Psychothérapie collective », 17 septembre 1992, p. 1.
[254] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Henri Masson] », 10 août 1992, p. 11.

nationale sont en retard puisque « le nationalisme est déjà devancé par le mondialisme. »[255] La dernière lettre exprimant un point de vue similaire provient du courrier des lecteurs de *Libération*. Il s'agit d'un texte poétique radicalement opposé au nationalisme parce que l'idée même de nation exprime la « [m]ort de la Terre, mort de la paix, mort de vos fils, mort de la Liberté et de la Raison! »[256] Cette dichotomie entre Nation et Raison s'exprime dans l'opposition entre particularisme et universalisme qui distingue les chantres du type culturel-ethnique d'identité nationale de ceux du type politique-civique.

Du côté des lecteurs fondant l'expression de leur conception de l'identité nationale sur leur opposition au traité de Maastricht, tous les textes prennent comme point de référence initiale le républicanisme. Un lecteur de *L'Humanité* explique qu'il souhaite vivre dans une Europe respectueuse des trois grands principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité, plutôt que dans l'Europe de Maastricht qui ne fait reposer l'identité que sur le capital et la richesse[257]. Trois autres textes prennent plutôt acte de la date à laquelle doit se tenir le scrutin pour rappeler que, deux cents ans plutôt, à Valmy, la République prenait vie. Deux lettres de *L'Humanité* publiées à une semaine d'intervalle à la mi-août relevaient ce fait. Dans chacun des cas, l'auteur démontre que le traité de Maastricht détruira ce pourquoi les sans-culottes s'étaient battus le 20 septembre 1792 et; pour ces républicains, le texte doit être rejeté[258]. Le troisième texte, issu du courrier des lecteurs de *Libération*, est très court. Il prend simplement acte de la coïncidence entre les deux dates sans pour autant se présenter pour ou contre le traité de Maastricht[259]. Néanmoins, il est pertinent d'y faire référence parce que la mention de cette coïncidence entre les dates de ces deux événements évoque la mythologie nationale républicaine et les idéaux républicains sous-tendant la création de l'identité culturelle française.

L'élément le plus important qui ressort des textes exprimant le point de vue identitaire de leur auteur sans prendre appui sur l'actualité de la période est l'importance de

[255] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Inés Pons y Nobis] », 1er septembre 1992, p. 2.
[256] Lettre, *Libération*, « Citoyens d'Europe! », 16 septembre 1992, pp. 4-5.
[257] Lettre, *L'Humanité*, « Je n'ai pas confiance », 1er septembre 1992, p. 10.
[258] Lettre, *L'Humanité*, « Simplement républicain », 13 août 1992, p. 15 et Lettre, *L'Humanité*, « Compréhensible », 20 août 1992, p. 13.
[259] Lettre, *Libération*, « Valmy », 16 septembre 1992, pp. 4-5.

l'identité républicaine française traitée en elle-même et non ponctuellement par l'entremise de ses principes ou valeurs. En effet, essentiellement absente des textes se référant à l'actualité politique de la période, elle fait son apparition avec force principalement chez les partisans du « non », mais aussi dans les pages éditoriales du *Figaro*. Pour les opposants à Maastricht, le projet maastrichtien d'Union européenne menace les fondements mêmes du républicanisme français par son accent mis sur la libre compétition. Du côté du *Figaro*, on perçoit plutôt dans un projet non fédéral d'unification européenne le meilleur moyen d'assurer la pérennité de l'identité républicaine française. Encore une fois donc, on note l'impact de l'échec des négociations sur l'union politique alors que c'est justement le caractère économico-commercial du traité qui effraie les Français sur le plan identitaire.

Alors qu'au niveau des textes se référant à l'actualité politique pour construire leur argumentaire identitaire seuls deux véhiculaient le type sociétaire-postnational d'identité nationale en 1992; au sein des textes strictement identitaires, ce type est bien plus présent. Par contre, à l'exception d'une lettre d'un fervent partisan du « oui » de *Libération*, les textes sociétaires-postnationaux, tous tirés de *L'Humanité*, s'opposent avec véhémence au traité de Maastricht. Tout d'abord, le lecteur de *Libération* exprime sa conception des relations entre individus qu'il projette sur l'idée d'Europe au-delà du traité. Pour lui, les êtres humains sont faits pour « se mélanger » dans la même mesure que les pays[260]. Il est alors pour lui aussi absurde d'être pour ou contre le racisme que d'être pour ou contre l'Europe. Il conçoit ainsi l'Homme comme un Sujet « capable de construire, tout au long de sa vie, des relations de reconnaissance mutuelle. »[261]

Du côté de *L'Humanité*, deux éditoriaux refusent d'adhérer à une Europe où les populations n'auraient que peu de poids dans le processus politique de prise de décisions. Un premier éditorial, publié fin août, est un réquisitoire contre la nature de la démocratie européenne qui est consacrée par le traité de Maastricht. On explique que le fondement de l'identité nationale, telle que conçue par le Parti communiste français, est la participation active de la société civile aux décisions gouvernementales par une augmentation de la

[260] Lettre, *Libération*, « Je hais les barrières », 17 septembre 1992, p. 6.
[261] Dubar, *op. cit.*, p. 222.

fréquence de la consultation populaire[262]. De même, une semaine plus tard, un autre éditorial est publié s'affichant pour l'utilisation plus fréquente de référendums dans le but d'accorder une plus grande voix au peuple dans les décisions[263]. Dans ces deux cas, le rejet du traité de Maastricht se fonde sur l'absence de démocratie directe en Europe. Cela est intéressant dans la mesure où l'on retrouve cette même critique en 2005 dans les pages de *L'Humanité*, mais dans une plus grande proportion.

Ensuite, deux lettres du journal communiste présentent chacune un aspect distinct du type sociétaire-postnational comme justification pour leur rejet du traité de Maastricht. Un premier lecteur conçoit la division du vote entre deux types, chacun déterminé selon l'identité politique et personnelle de l'électeur. Le vote de gauche s'identifie à un groupe spécifique de la société civile (les travailleurs) et souhaite le défendre. Le vote de droite serait lui aussi le propre d'une identification à un autre groupe spécifique de la société (les affairistes)[264]. L'auteur rejette l'Europe en tant que projet d'affairistes qui nuit aux intérêts du groupe auquel il s'identifie avant d'être Français ou Européen. Ce phénomène tend à s'amplifier en 2005 alors que l'on retrouve davantage de lecteurs s'identifiant à un groupe social déterminé avant la nation. La seconde lettre vient d'une lectrice danoise de *L'Humanité*. Elle y définit le grand but de Maastricht qui est la création d'une entité assimilant tous les peuples en un seul autour d'une seule monnaie et, peut-être à l'avenir, d'une seule pensée. Selon elle, « [l]a liberté et l'individualité de chaque personne et de chaque pays seront sacrifiées sur cet autel économique. »[265] L'auteure, par ses propos, rejette l'idée d'Europe au motif que « (…) la prééminence potentielle de l'identité des "Je" sur celles des "Nous" »[266] ne serait plus assurée.

Ce qui ressort avec force de cette analyse des textes est le recours à un argumentaire allant dans le sens de l'atomisation des identités nationales pour s'opposer à un projet européen perçu comme étant trop centralisateur. Il est aussi intéressant de constater que seuls les communistes français semblent s'être accommodés de ce phénomène de

[262] Éditorial, *L'Humanité*, « L'événement », 31 août 1992, p. 3.
[263] Éditorial, *L'Humanité*, « Un vote européen », 8 septembre 1992, p. 3.
[264] Lettre, *L'Humanité*, « Mes arguments », 8 septembre 1992, p. 12.
[265] Lettre, *L'Humanité*, « Lettre d'une danoise », 18 septembre 1992, p. 10.
[266] Dubar, *op. cit.*, p. 219.

désagrégation identitaire puisque *L'Humanité* est le seul quotidien à lui offrir une si grande fenêtre d'expression. Le fait que le journal communiste table sur cette division n'est toutefois pas surprenant puisque celle-ci encourage les mouvements de contestations contre les gouvernements à la tête d'États-nations massifiant[267].

L'analyse des textes d'auteurs qui s'expriment directement sur ce qu'évoque pour eux l'impact du traité de Maastricht sur les identités nationale et européenne nous confirme la tendance déjà soulevée dans le cadre de l'analyse des textes se référant à l'actualité politique pour traiter d'identité nationale. Encore une fois, une nette majorité des textes prend comme point de référence identitaire initial la France afin de se positionner par rapport à l'idée d'Europe propagée à travers le traité de Maastricht. Par contre, les textes identitaires présentent un portrait légèrement plus nuancé de la situation avec huit textes, dont trois éditoriaux, n'ayant pas la France comme point de référence identitaire initial. Ce phénomène est intéressant, étant donné que la moitié de ces textes ainsi que la totalité des éditoriaux proviennent de *L'Humanité*; quotidien faisant abondamment appel à l'identité culturelle des Français au sein de ses éditoriaux en appelant à l'actualité politique. Cette contradiction semble avoir pour origine la nature des sujets des textes, alors que la peur de l'Autre peut se révéler utile dans le cadre du jeu politique, mais pas lorsqu'il s'agit de présenter sa conception idéelle (et idéalisée) de la nation, de l'Europe et des relations entre elles. Cela semble d'autant plus vrai que l'identité républicaine française est désormais présentée sans ambages par *Le Figaro* et *L'Humanité* comme une raison d'accepter ou de rejeter le traité. De plus, à l'exception d'un seul éditorial de *L'Humanité*, il faut mentionner que c'est l'identité républicaine qui est représentée avant ses valeurs. En corollaire de cette observation, on constate une division claire du point de vue au sein des textes traitant d'identité nationale culturelle-ethnique. D'un côté, les textes de *L'Humanité* et les lettres du *Figaro* expriment des sentiments nationalistes aigus. De l'autre côté, les textes éditoriaux du *Figaro* et du *Monde* ainsi que le courrier des lecteurs de *Libération* expriment plutôt leur opposition à cette manipulation des sentiments chauvins. Ainsi, *L'Humanité*, et dans une moindre mesure les lecteurs du *Figaro*, expriment la peur d'une diminution du poids

[267] Lamoureux, *op. cit.* dans Colas, Emeri et Zylberberg (dir.), *op. cit.*, p. 66.

politique de la France reflétée par la perte de certains éléments de sa souveraineté résultant de l'intégration de la France au sein d'une entité étrangère à l'État-nation.

2. De la reconnaissance constitutionnelle des valeurs constitutives de l'identité européenne

L'analyse des textes qui présentent directement le point de vue identitaire de leur auteur sur le traité plébiscité en 2005 nous permettra de saisir toute l'étendue de l'évolution de la situation sur le plan de l'identification française à leur nation entre 1992 et 2005. En effet, en 2005, la question de l'intégration au sein d'une entité étrangère à l'État-nation laisse plutôt place à la question des valeurs constituant l'identité européenne et qui se retrouvent ou non dans le texte du traité constitutionnel. Pour ce faire, nous procéderons de la même façon qu'au cours de la précédente section. Il sera tout d'abord question de mettre les textes retenus en contexte afin de pouvoir garder à l'esprit les référents identitaires les plus utilisés par les Français dans la construction de leur récit identitaire. Cela nous permettra de constater que les événements de l'actualité de 2005 ont bien plus nourri le discours identitaire français que ce n'était le cas en 1992. Ensuite, nous étudierons la nature de l'expression de l'acception culturelle-ethnique d'identité nationale à travers les textes des quatre journaux analysés. Nous verrons alors qu'il y a eu inversion de polarité entre les deux référendums, la gauche étant maintenant la critique la plus virulente de l'instrumentalisation de l'Autre. À l'opposé, la droite se crampe désormais sur le caractère impératif de voir inscrites en lettres de feu dans la Constitution européenne les valeurs judéo-chrétiennes de l'Europe. L'analyse des textes, désormais quantitativement majoritaires, ayant exprimé un point de vue identitaire politique-civique suivra qui nous permettra de constater le chemin parcouru par les cosmopolites. Ces derniers rejettent désormais en bloc l'Union européenne, alors qu'ils l'appuyaient avec véhémence en 1992. De plus, nous verrons que l'Europe est aussi rejetée par les républicains pur et dur de toutes allégeances politiques en raison de profonds différends idéologiques. La dernière partie de notre analyse se tournera sur les textes sociétaires-postnationaux présentant désormais un visage nouveau, appuyant la création d'une Union européenne perçue comme respectant désormais le patriotisme constitutionnel.

Contrairement à la période préréférendaire précédente, certains événements d'actualité expliquent désormais l'orientation adoptée par les auteurs. L'ouverture potentielle des portes de l'Union européenne à la Turquie ainsi que l'idée du « plombier polonais »[268] sont deux faits latents qui nourrissent les récits des auteurs de tout camp. Un troisième événement, plus éphémère celui-là, est la mort du Pape Jean-Paul II qui génère deux types de réactions. D'un côté, une réaction républicaine opposée au battage médiatique qui en a résulté en France. De l'autre côté, une réaction religieuse de la part de Français catholiques ne pouvant pas s'identifier à une Union européenne dont la Constitution n'intégrerait pas les valeurs judéo-chrétiennes. Le dernier événement sous-tendant la réflexion de certains auteurs est le soixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Celui-ci nourrit majoritairement les textes des partisans du traité constitutionnel perçu comme garant de la pérennité d'une Union européenne protectrice de la paix entre les peuples européens. Cette idée était beaucoup plus présente en 1992 alors que la guerre ethnique en ex-Yougoslavie faisait rage aux portes de la Communauté européenne et rappelait sans cesse les horreurs du nationalisme cocardier. La commémoration de 2005 tient en quelque sorte lieu d'ersatz à cet événement dramatique pour les chantres de l'unification européenne qui rappellent fréquemment que le projet européen explique la réconciliation rapide franco-allemande qui suivit la Seconde Guerre mondiale.

À cette distinction avec la période précédente au niveau du poids de l'actualité dans l'élaboration puis la mise en récit d'un discours identitaire, un élément s'ajoute : la majorité des textes ont évoqué l'identité nationale politique-civique (15 textes, dont 4 éditoriaux). L'identité nationale culturelle-ethnique suit avec dix textes, dont quatre éditoriaux, alors que le type sociétaire-postnational se retrouve dans cinq textes, dont deux éditoriaux. Ce phénomène confirme la tendance observée dans la seconde section du chapitre précédent alors que le type politique-civique dominait quantitativement le type culturel-ethnique. Par contre, une distinction majeure s'opère dans la répartition des textes par journal. On constate que *L'Humanité* présente désormais une majorité de textes évoquant le type

[268] Pour plus de précision sur le concept du « plombier polonais » voir notamment : Attal, *op. cit.* dans Garrigues (dir.), *op. cit.*, p. 64.

politique-civique. Cela marque une inversion de tendance en comparaison de ce à quoi le journal nous a habitués en 1992. Pour les trois autres journaux analysés dans le cadre de ce mémoire, la distribution des textes au sein de l'agrégat identitaire coïncide avec la situation quantitative de 1992[269]. De plus, dans les deux cas, les textes retenus pour l'agrégat identitaire proviennent dans une proportion similaire des courriers des lecteurs des quatre journaux (61,3% des textes de 1992 et 66,7% de ceux de 2005). Cela nous permet de confirmer une différence importante entre l'angle d'approche des éditoriaux et celui des lettres de lecteurs. Les premiers tendent à lier le référendum aux événements d'actualité alors que les seconds se penchent sur les textes et leur impact sur la conception que se font les lecteurs des identités française ou européenne.

Deux idées-forces sous-tendent les textes abordant le type culturel-ethnique d'identité nationale. La plus fréquente, qui se retrouve dans cinq lettres, est spécifique à la période préréférendaire de 2005. Il s'agit de l'idée selon laquelle le texte du traité doit être rejeté en raison de l'absence de la reconnaissance des valeurs judéo-chrétiennes en tant que valeurs fondamentales de l'identité européenne. La seconde idée-force, commune à la période de 1992 celle-là, est l'opposition à l'instrumentalisation de la xénophobie. Il est intéressant de noter que les points de vue identitaires ne sont plus aussi liés à l'appartenance à un camp de l'auteur, contrairement à la période précédente. Ce qui les nourrit désormais c'est la mise en récit des valeurs constituant l'identité européenne au sein du texte constitutionnel.

En ce qui a trait à la première idée-force traitant de l'absence de prise en compte des valeurs judéo-chrétiennes partagées dans le texte constitutionnel, quatre lettres proviennent du *Figaro* et une seule du *Monde*. Cette dernière est d'ailleurs particulière puisque, contrairement aux lettres du journal de droite, elle ne prend pas position; se contentant de mettre en exergue ce que son auteur considère n'être qu'un fait. Le lecteur du *Monde* explique qu'il aurait été préférable qu'il y ait deux questions au référendum annoncé : « la première sur l'acceptation de la Constitution; la seconde sur l'adhésion de la Turquie à

[269] *Le Figaro* a sept textes contre huit auparavant, *Le Monde* trois contre deux et *Libération* six contre huit.

l'UE. »[270] Il associe ainsi les partisans du « non » à des nationalistes sectaires peu enclins à voir l'Europe inclure un État non chrétien dans ses rangs. Ce point de vue est véhiculé dans deux lettres du *Figaro*. La première allègue que le « problème » de la Turquie aurait été aisément réglé par une reconnaissance constitutionnelle des valeurs judéo-chrétiennes partagées entre Européens[271]. L'auteur de la seconde lettre explique qu'il a flirté avec l'idée de voter « non » le 29 mai « pour des raisons liées aux frontières d'une Europe qui renie son identité et ses origines judéo-chrétiennes »[272]. Cette mention des frontières de l'Europe apparaît comme un rappel du cas turc.

Au-delà du lien fait entre les racines judéo-chrétiennes de l'Europe et l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, deux lecteurs du *Figaro* refusent d'endosser un texte qui oblitère l'identité religieuse à laquelle ils s'identifient. Chacune des lettres aborde d'un angle bien différent cette question. La première explique que l'Europe porte en elle les référents identitaires qui justifieraient, pour l'auteur, son existence en tant que Nation distincte par l'entremise des valeurs judéo-chrétiennes partagées. Il voit alors dans l'hésitation des Européens à appuyer ce traité constitutionnel l'illustration concrète d'une crise identitaire de l'Europe[273]. La seconde lettre est un réquisitoire contre le républicanisme. L'auteur oppose à « [l]a France fille de 1789 et de ses valeurs incarnées depuis plus de deux cents ans (…) la France fille aînée de l'Église et de ses valeurs chrétiennes incarnées depuis deux mille ans. »[274] Il rejette « [l]a notion en vigueur d'une Europe athée qui n'ose convenir de ses origines chrétiennes. » Ainsi, contrairement au lecteur précédent, celui-ci montre du doigt la situation identitaire en France pour justifier son rejet du traité constitutionnel dont le texte en est selon lui le reflet.

Les textes s'opposant à l'instrumentalisation de la peur de l'Autre se retrouvent exclusivement dans les quotidiens *Libération* et *L'Humanité*. Un éditorial du journal communiste traite de la commémoration du soixantième anniversaire de la victoire contre l'Allemagne nazie. Il y associe l'identité nationale culturelle-ethnique à la haine qui

[270] Lettre, *Le Monde*, « Une seconde question », 17 mars 2005, p. 19.
[271] Lettre, *Le Figaro*, « Marseillaise », 31 mars 2005.
[272] Lettre, *Le Figaro*, « Constitution européenne », 2-3 avril 2005.
[273] Lettre, *Le Figaro*, « Constitution européenne », 26-27 mars 2005.
[274] Lettre, *Le Figaro*, « Référendum », 6 mai 2005.

accoucha de la Seconde Guerre mondiale[275]. Du côté de *Libération*, les prises de position sont beaucoup plus ciblées. Un lecteur tire à boulets rouges sur l'argumentaire déployé par chacun des camps qui essentialisent des Autres menaçants pour justifier ou rejeter la Constitution.

> La teneur du débat sur le traité constitutionnel donne une fois de plus une image caricaturale de la France. Les tenants du non agitent les peurs réactionnaires traditionnelles des populistes et des nationalistes. Refusez ces ouvriers slovènes et ces paysans polonais qui vont manger le pain des Français! Refusez cette Constitution qui ne mentionne pas en toutes lettres les termes «services publics à la française» et qui ignore la seule devise politique digne de ce nom depuis l'invention de l'écriture : «Liberté, égalité, fraternité.» Pour certains tenants du oui, il s'agit également de flatter la grandeur de la France, qui bénéficiera avec ce traité de plus de poids qu'avec le traité de Nice. Arrogance, chauvinisme, nombrilisme : vive la France![276]

Un éditorial, publié moins d'une semaine plus tard, abonde dans le même sens en ciblant le discours chiraquien.

> L'antiaméricanisme agressif dont a fait preuve Chirac pour promouvoir la nouvelle approche culturelle est judicieusement placé dans la campagne référendaire pour draguer le « non de gauche ». Le problème, c'est que beaucoup d'Européens ne sont pas prêts à accepter cette identité bagarreuse et rejetante (sic). Et que fonder une culture sur son exclusivisme à l'égard d'une autre, c'est la jivariser avant d'avoir vu sa tête.[277]

Ce que l'on retire des textes présentant directement le point de vue identitaire de leur auteur et véhiculant le type culturel-ethnique d'identité nationale en 2005 est l'importance, pour la droite, de retrouver inscrites dans le texte constitutionnel les valeurs judéo-chrétiennes qui lui sont chères. Ce phénomène trouve son explication à travers deux événements propres à la période : la mort du Pape Jean-Paul II[278] ainsi que les prétentions turques à une adhésion à l'Union européenne. Ces deux événements, ajoutés aux débats

[275] Éditorial, *L'Humanité*, « L'histoire en face », 9 mai 2005, p. 2.
[276] Lettre, *Libération*, « Non à l'arrogance française », 28 avril 2005, p. 6
[277] Éditorial, *Libération*, « Exclusivisme », 3 mai 2005, p. 3.
[278] La mort du pape Jean-Paul II est survenue le 2 avril 2005, en plein cœur de la campagne référendaire en France. Le traitement de celle-ci dans les médias français et surtout par les membres du gouvernement au pouvoir entraîna des critiques des opposants au traité y voyant là une preuve de l'affaiblissement des valeurs républicaines françaises en raison de l'intégration. Par contre, l'importance de la mort du pape s'est aussi fait sentir au cœur même du débat entourant l'importance de reconnaître les racines chrétiennes de l'Europe dans le préambule de la Constitution étant donné qu'il en était un ardent défenseur de son vivant. Pour plus de détails à ce sujet, voir : Bossuat, *op. cit.*, p. 327, Blanc-Chaléard, *op. cit.* dans Borne [et al.], *op. cit.*, p. 128 et Todd, *op. cit.*, p. 15.

passionnés entre les différents États européens sur le caractère impératif de retrouver une mention des valeurs judéo-chrétiennes partagées de l'Europe en préambule de la Constitution[279], expliquent cette domination quantitative. De plus, on peut constater que l'opposition à l'instrumentalisation de la xénophobie ne trouve ici voix qu'au sein de textes tirés de quotidiens aux tendances de gauche. Ce phénomène détonne par rapport à ce que l'on a pu voir au niveau des textes se référant à l'actualité politique dans la mesure où, bien souvent, *Le Figaro* s'en prenait à l'argumentaire du « non » présenté comme jouant sur la peur des Autres, qu'ils soient Allemands ou Étatsuniens.

Au premier coup d'œil, l'élément fondamental qui ressort des textes qui traitent directement d'identité nationale politique-civique est la présence prépondérante des textes provenant de *L'Humanité*. En effet, onze des quinze textes retenus sont tirés du journal communiste. Ce phénomène est surprenant puisque le type politique-civique n'a jamais été l'exclusivité de ce quotidien. Cela est vrai autant pour les textes identitaires de 1992 (4 textes de *L'Humanité* sur 10, à égalité avec *Le Figaro*) que pour les textes de 2005 dont le sujet principal est politique (6 textes de *L'Humanité* sur 16, tout juste derrière *Libération*). Cette évolution est intéressante puisque l'on peut constater l'effacement quasi complet du *Figaro* au sein de cet agrégat qui s'accompagne d'une timide apparition du *Monde*. De la période préréférendaire précédente, seule une tendance demeure : la domination quantitative des lettres de lecteurs (8 textes sur 10 en 1992 contre 11 textes sur 15 en 2005). Cela confirme l'idée selon laquelle les lecteurs ont plus tendance à prendre position en fonction de ce que leur inspirent les deux traités plébiscités au niveau de la conception qu'ils ont de leur référent identitaire initial. Les éditoriaux, quant à eux, auront plutôt tendance à associer les traités à l'actualité de la période des débats préréférendaires afin d'en tirer les exemples avec lesquels appuyer leur argumentaire identitaire.

Étant donné la prépondérance des textes provenant du journal *L'Humanité*, les textes évoquant l'identité nationale politique-civique comme sujet principal s'opposent quasiment tous à l'Union européenne de la Constitution. Deux idées-forces maîtresses

[279] François Forêt et Virginie Riva, « Religion between Nation and Europe: The French and Belgian ''No'' to the Christian Heritage of Europe », *West European Politics*, 33(4), 2010, pp. 791-809.

sous-tendent les textes, à savoir le républicanisme et le cosmopolitisme. Elles constituent les bases de chacune des formes d'opposition au traité.

Tout d'abord, l'acception républicaine de l'identité nationale politique-civique se retrouve dans la majorité des textes politiques-civiques sous une forme ou une autre. Contrairement à l'expression du républicanisme au sein des textes de 2005 se référant à l'actualité politique, certains lecteurs s'identifient spécifiquement à l'acception républicaine de l'identité nationale politique-civique. Le plus flagrant de ces cas se trouve dans le courrier des lecteurs du *Figaro*.

> Liberté, égalité, fraternité. Marianne interpelle Europa. La fraternité entre Européens passe par l'éradication des haines ancestrales; c'est fait! À condition d'oser se reconnaître des valeurs communes. L'égalité n'étant pas seulement un principe, elle devra aussi être économique et sociale. Les standards de vie devront être mis à niveau sur tout le continent. Cela impliquera une ou plusieurs générations sacrifiées. Lesquelles? La liberté, enfin. À l'intérieur du vaste empire, elle sera détournée par ceux qui ne sentent plus la proximité de l'autorité. Les dérégulations en tous genres deviendront la chasse gardée des plus forts. Aux yeux de Marianne, Europa a trahi.[280]

Cette expression imagée d'une opposition manichéenne entre identité républicaine et identité européenne se retrouve plus subtilement au sein de trois autres textes. Un lecteur de *Libération* fonde clairement son opposition républicaine au texte du traité plébiscité sur « la confirmation du choix aristocratique (effectué en 1972) de l'Ode à la joie de Ludwig Van Beethoven en guise d'hymne européen. »[281] Du côté de *L'Humanité*, un éditorial et une lettre évoquent spécifiquement l'identité républicaine pour rejeter le traité.

> Toutefois, à la tête d'une armada médiatique peu en conformité avec l'équilibre démocratique dû au civisme républicain, les partisans du « oui » se déchaînent, mentent et n'hésitent pas à se ridiculiser en manipulant l'histoire. (…) Au moins pour une raison (il y en aurait tant d'autres) : l'esprit révolutionnaire, de la prise de la Bastille à la Convention, reste une inséparable conjugaison entre acte politique et pensée politique. N'en déplaise à certains, le modèle de construction européenne soumis à référendum, qui s'inscrit dans la continuité d'Amsterdam (1997) et de Nice (2000), a été conçu comme un moyen de rationaliser le pouvoir au profit d'experts dans l'espoir d'affranchir la prise de décision des contingences de la vie politique en laissant le champ libre à « l'économie ». Une sorte d'« effacement » progressif du pouvoir politique et, au final, un dévoiement de l'idéal européen, donc une mise à

[280] Lettre, *Le Figaro*, « Europe », 21 mars 2005.
[281] Lettre, *Libération*, « L'hymne européen, ode sans joie », 6 mai 2005, p. 5.

> mort de son imaginaire. (…) On va nous dire enfin que la constitution – et elle seule – assurera la paix d'une Europe libre. Seulement voilà, il ne faut pas se tromper d'histoire. Ce n'est pas l'Europe qui a fait la paix, c'est la paix qui a fait l'Europe. Celle des peuples reste à faire.[282]

Selon l'éditorialiste, le traité constitutionnel marquerait ainsi un jalon supplémentaire dans le processus d'effacement progressif du pouvoir politique, tel qu'il est imaginé par les révolutionnaires. La lettre, provenant du même journal, conçoit le 29 mai comme la première occasion depuis deux cents ans pour les Français de « confirmer [à l'Europe] leurs objectifs de justice sociale, de solidarité, de vie décente pour tous »[283]. L'Europe de la Constitution est décrite comme étant en totale opposition à l'identité républicaine à laquelle le lecteur s'identifie.

Pour ce qui est des autres textes traitant indirectement de l'acception républicaine de l'identité nationale politique-civique, ils proviennent tous de *L'Humanité*. Contrairement aux textes de 2005 dont le sujet principal est politique, c'est le principe républicain garantissant la déculturation de la sphère publique qui est cette fois-ci le moteur principal du refus du traité constitutionnel. Plus spécifiquement, on critique l'ouverture à l'expression, dans la sphère publique, de la foi de tout un chacun. C'est un lecteur de *L'Humanité* qui exprime le plus clairement ce point de vue lorsqu'il s'oppose à un article de la Constitution accordant « le droit de manifester sa religion... en public ou en privé »[284]. Cette opposition à la remise en question de la loi sur la laïcité nourrit aussi deux autres textes tournant autour de la mort de Jean-Paul II. Tout d'abord, un éditorial critique le gouvernement de droite en mettant en exergue l'ordre donné par le ministre de l'Intérieur aux préfets d'assister au service funèbre de « Sa Sainteté » dans les départements. L'éditorialiste n'en revient pas de voir ce vocabulaire « apparaître sous la plume d'un ministre de la République! »[285] De son côté, un lecteur du journal communiste critique plutôt les « séances théâtrales d'idolâtrie et la mobilisation des chaînes TV et radio pour la maladie et la mort du pape. »[286] L'auteur trouve à y reprocher l'évaporation du sujet

[282] Éditorial, *L'Humanité*, « À propos d'Histoire », 7-8 mai 2005, p. 2.
[283] Lettre, *L'Humanité*, « ''Surprise'' (Incompatible) », 10 mai 2005, p. 24.
[284] Lettre, *L'Humanité*, « Courrier (Indéfendable) », 4 mai 2005, p. 24.
[285] Éditorial, *L'Humanité*, « Les mauvaises nouvelles », 6 avril 2005, p. 2.
[286] Lettre, *L'Humanité*, « Réveil », 22 avril 2005, p. 24.

référendaire des débats télévisés au profit de la couverture médiatique ostentatoire d'un chef religieux.

Deux éléments sont à retenir des textes s'opposant au traité constitutionnel en fonction d'une identification au républicanisme. Premièrement, exactement comme en 1992, on peut constater que les auteurs se référant à l'identité républicaine s'opposent à l'Union européenne parce qu'elle est perçue comme l'antithèse du républicanisme. Deuxièmement, on constate que, à contrepied des lecteurs du *Figaro* qui en font une condition *sine qua non* à leur adhésion à l'Europe, les auteurs de *L'Humanité* s'opposent à toute intervention du religieux dans la sphère publique et fondent même leur opposition au traité sur ce principe républicain. Ainsi, le refus de l'Europe par des individus s'identifiant comme républicain ou bien à certaines valeurs républicaines reste la norme comme en 1992.

Cinq articles, dont un éditorial, fondent leur refus de la Constitution européenne sur l'absence de valeurs cosmopolites en son sein. Ces valeurs sont abordées sous deux angles distincts. Un éditorial et une lettre de *L'Humanité* ainsi qu'une lettre du *Monde* vont exprimer leur opposition à un projet européen qui met les marchandises avant les êtres humains. Le lecteur du *Monde* y voit une « Constitution-carcan fabriquée pour servir les intérêts exclusifs des banques, des grandes entreprises et des lobbies américains, contre les peuples. »[287] Du côté de *L'Humanité*, on perçoit plutôt le travestissement des valeurs universelles sous-tendant l'identité européenne en valeurs économiques dénuées de toute humanité[288]. Quant aux deux autres textes, deux lettres de *L'Humanité*, ils vont plutôt directement attaquer certains termes employés dans le traité et qui s'opposent à l'idéologie cosmopolite selon eux. Un premier se demande si la Constitution ne créera pas des classes d'Hommes puisque le texte exprime que « [l]'Europe entend avancer pour le bien de tous ses habitants, « y compris » les plus fragiles et les plus démunis. »[289] Dans la même

[287] Lettre, *Le Monde* « Les croisés de la Constitution », 12 avril 2005, p. 16.
[288] Éditorial, *L'Humanité*, « Quel nouveau 21 avril? », 2-3 avril 2005, p. 2 et Lettre, *L'Humanité*, « J'ai le droit », 24 mai 2005, p. 20.
[289] Lettre, *L'Humanité*, « Traquenard », 3 mai 2005, p. 24. Les guillemets sont de l'auteur.

logique, l'autre lecteur s'oppose à une Constitution au sein de laquelle figure l'idée de non-discrimination fondée sur la « race » :

> L'article II-81, intitulé non-discrimination, indique que « est interdit toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race... ». Écrit cité par M. Patrice Chéreau à l'émission *Riposte* pour démontrer les avancées du traité. Retrouver une telle affirmation gravée au chapitre des droits fondamentaux d'une constitution du XXI[e] siècle, alors que la science a démontré que les races n'existent pas dans l'espèce humaine, prouve qu'elle doit être rejetée pour des raisons politique, économique et éthique.[290]

Cette opposition au traité défendue par des tenants du cosmopolitisme fait contraste avec la période préréférendaire précédente où les cosmopolites voyaient en l'Europe le projet le plus proche de leurs aspirations identitaires. Deux raisons expliquent ce phénomène nouveau. Premièrement, le conflit ethnique en ex-Yougoslavie faisait rage en 1992 alors que la réunification allemande était toute récente ainsi que la chute du bloc communiste[291]. Ces trois éléments étaient responsables d'un climat de tension politique en Europe. Celui-ci rendait séduisant le projet européen dont les origines remontent à la fin de la Seconde Guerre mondiale et à la volonté européenne de stabilisation des relations interétatiques et de réconciliation[292]. C'est sur ce plan que les cosmopolites apprécient le projet européen de 1992 : pour son humanisme et son pacifisme intrinsèque. Deuxièmement, la Constitution européenne n'était rien d'autre qu'une agrégation des traités européens précédents qui s'inscrivaient tous dans la lignée de l'échec des négociations sur une union politique depuis Maastricht. À ce niveau, cette Constitution, en tant que puissant symbole de la consécration identitaire de l'Union européenne, ne pouvait que présenter un visage économico-commercial difficilement compréhensible[293].

En ce qui a trait aux cinq textes évoquant l'identité nationale sociétaire-postnationale, ils se divisent en deux catégories selon qu'ils approuvent ou non le traité constitutionnel. Dans le premier cas, un éditorial du *Figaro* ainsi qu'un éditorial et une lettre de *Libération* présentent un point de vue original que l'on ne retrouvait pas en 1992.

---

[290] Lettre, *L'Humanité*, « Lucidité (Éthique) », 20 mai 2005, p. 24.
[291] Bossuat, *op. cit.*, p. 290.
[292] Judt, *op. cit.*, p. 834.
[293] Anne Muxel, *La participation électorale : une mobilisation de protestation et une abstention d'ignorance* dans Joan Marcet (éd.), *CE : la Constitution européenne à référendum. Espagne et France, 2005*. Bercelona, Institut de Ciències Polítiques i Socials, 2006, p. 30.

Le texte du *Figaro* illustre bien la pensée commune à ses trois textes lorsqu'il explique que l'Europe « est moins aujourd'hui un continent qu'un socle de valeurs : justice, droit, solidarité. »[294] Il s'agit en quelque sorte d'une ode au cosmopolitisme et au respect de l'être humain ainsi que de certaines valeurs universelles transcendant les communautés historiquement constituées. C'est justement cette dernière partie qui distingue le patriotisme constitutionnel du cosmopolitisme et qui illustre l'idée du « compromis postnational » liant cosmopolitisme et communautarisme[295]. De la même manière, l'éditorial de *Libération* reprend l'idée d'un socle de valeurs communes unissant les États européens afin que plus jamais ils ne se haïssent pour ce qu'ils sont[296]. Dans les deux cas, les éditorialistes souhaitaient voir les Européens s'ouvrir à l'idée de tendre la main à la Turquie. Le lecteur de *Libération* est celui qui traduit le mieux cette idée de dépassement des communautés culturelles, sans les nier lorsqu'il explique l'interprétation qu'il fait du texte de la Constitution. Il se réjouit « qu'avec cette Europe il y a peu de chances pour qu'un jour j'aie à planter ma baïonnette dans le ventre d'un Allemand qu'on m'aura suggéré d'appeler Boche. »[297] Il est ainsi question d'un attachement à des principes juridiques et des valeurs éthiques universalistes, capables de structurer une identité politique dégagée de limitations identitaires. Plus simplement, il s'agit d'une application d'un cosmopolitisme ouvert sur les différences culturelles[298] et une acceptation du fait communautaire.

Dans le cas des deux textes rejetant le traité constitutionnel, ils le font en raison de leur identité de groupe. Ce rejet de l'Union européenne lié à l'atomisation de l'identité nationale en identités groupusculaires était déjà perceptible en 1992, mais devient commun en 2005. En effet, on le retrouve au sein des textes se référant aux actualités politique, sociale et économique ainsi qu'au sein des textes prenant directement position sur l'identité nationale. Un premier texte, issu du courrier des lecteurs du *Figaro*, s'oppose à la Constitution européenne parce qu'elle ne mentionne pas les racines chrétiennes de l'Europe. Selon lui, « [t]out Chrétien, conséquent avec lui-même, se doit donc de dire non

[294] Éditorial, *Le Figaro*, « Une certaine idée de l'Europe », 7-8 mai 2005, p. 14.
[295] Pour un rappel de tous ces concepts, référez-vous aux pages 13 à 18 de l'introduction.
[296] Éditorial, *Libération*, « Non négociable », 25 avril 2005, p. 6.
[297] Lettre, *Libération*, « Rassurante Europe », 25 mars 2005, p. 7.
[298] Ferry, *op. cit.* dans Dieckhoff et Jaffrelot (éd.), *op. cit.*, pp. 385-386.

au référendum. »[299] Dans ce cas-ci, le lecteur ne fait appel ni à la culture ni à l'histoire commune des peuples européens, mais plutôt au groupe chrétien. Cela s'inscrit dans le « mouvement de décolonisation intérieure et d'émancipation des identités de groupe »[300]; ce lecteur étant Chrétien avant d'être Français ou Européen. La seconde lettre provient de *L'Humanité* et s'oppose à la Constitution parce qu'elle ne répond pas aux besoins des retraités auxquels l'auteur de la lettre s'identifie avant d'être Français ou même Européen[301].

Un élément nouveau ressort de ces textes qui expriment le type sociétaire-postnational d'identité nationale au sein de textes présentant la réponse identitaire de leur auteur au texte de la Constitution. Le patriotisme constitutionnel, conçu comme pouvant servir de point de départ à une identité européenne par ses initiateurs, se retrouve dans deux éditoriaux de quotidiens aux motivations politiques très différentes. De plus, il n'était présent dans aucun texte en 1992, ce qui tend à démontrer que l'Europe est devenue plus populaire en tant que point de référence identitaire initial au sein d'une bonne partie de l'opinion publique française.

En dernière analyse, les textes promouvant chaque type d'identité nationale se positionnent presque exclusivement au niveau des valeurs présentes ou non dans le texte de la Constitution. Ce phénomène est en adéquation avec ce que l'on a pu voir des textes de 2005 se référant à l'actualité politique. Par contre, trois nouvelles données viennent complexifier le portrait pour cette période préréférendaire. Premièrement, il nous aura été possible de constater l'expression d'une identification à l'identité républicaine française au sein de trois lettres et d'un éditorial provenant de tous les quotidiens, à l'exception du *Monde*. Ce fait, que l'on retrouvait dans les mêmes proportions au sein des mêmes quotidiens en 1992, distingue les textes identitaires des textes politiques. Néanmoins, en 1992, l'identité républicaine n'était pas exclusivement présentée pour s'opposer au traité plébiscité alors que c'est le cas en 2005. En fait, l'opposition au traité constitutionnel au sein des textes déployant un argumentaire identitaire est prioritairement fondée sur des

[299] Lettre, *Le Figaro*, « Europe », 12 mai 2005.
[300] Nora, *op. cit.*, p. 20.
[301] Lettre, *L'Humanité*, « Les retraités ignorés », 12 mai 2005, p. 24.

concepts provenant du type politique-civique d'identité nationale. On constate ici une distinction majeure avec la période préréférendaire précédente où, au contraire, les valeurs cosmopolites et l'identité républicaine étaient plutôt associées à l'idée d'Europe mise en récit au sein du traité de Maastricht. Deuxièmement, la moitié des textes évoquant le type culturel-ethnique d'identité nationale s'opposent à la Constitution parce qu'il n'y est pas fait mention des valeurs judéo-chrétiennes perçues comme étant à la racine de l'identité européenne. Ce nouvel angle d'approche culturel jonglant avec les identités religieuse, française et européenne tend lui aussi à confirmer qu'en 2005 l'Europe, plutôt que la France, est le point de référence identitaire initial des Français. La troisième et dernière donnée nouvelle concerne l'expression d'une identité européenne telle que définie par le concept de patriotisme constitutionnel. Bien que présente dans seulement trois textes, celle-ci apporte un nouveau souffle au type sociétaire-postnational d'identité nationale utilisé jusqu'alors que pour s'opposer aux textes constitutionnels. Ainsi, dans les textes identitaires de 2005, la question de l'intégration au sein d'une entité étrangère à l'État-nation n'anime plus la peur d'une perte de poids politique de la France. Désormais, les auteurs débattent plutôt de la nature des valeurs qui devraient composer l'identité européenne qui serait définie – à tout le moins dans ses grandes lignes – au sein d'une éventuelle Constitution européenne.

Chapitre III – Les traités personnifiés : du banquier allemand au plombier polonais

Dans ce chapitre nous abordons la relation entre les appréhensions socio-économiques des Français et le projet européen. À nouveau, nous pourrons constater que les Français s'identifient à une certaine image de la France en 1992, mais plutôt à l'Europe en 2005. De plus, tout comme au chapitre précédent, nous aurons l'occasion de voir les Français exprimer leur peur d'une perte de souveraineté associée à l'intégration européenne en 1992 et qui s'estompe presque totalement en 2005. Le présent chapitre se distingue par ailleurs des précédents par sa forme, car il comporte les agrégats social et économique. Cette fusion de deux agrégats distincts en un seul chapitre s'explique principalement par la répartition des sources selon les périodes alors qu'elle change du tout au tout entre 1992 et 2005. Ainsi, pour la première période, seuls six textes traitent d'identité nationale à travers des sujets sociaux alors que dix-sept textes en traitent par l'entremise de sujets économiques. Par contre, en 2005, on a droit à une inversion de tendance, alors que l'agrégat social comporte désormais vingt et un textes contre six pour l'agrégat économique. Ce chapitre nous permet d'étudier cette étonnante disparité à travers ses deux sections construites autour des agrégats social et économique.

1. Une crise sociale perpétuelle

L'analyse des textes qui traitent d'identité nationale par le biais de l'actualité sociale nous permet de constater les différences et les similitudes entre les deux périodes préréférendaires. Pour ce faire, nous commencerons par analyser les six textes retenus pour la période de 1992 avant de poursuivre avec l'analyse des vingt et un textes de la période de 2005. La première sous-section, consacrée à l'analyse des textes de la période préréférendaire de 1992, permettra de comprendre pourquoi le volet social est si peu porteur d'identité nationale en France à ce moment. Nous pourrons aussi mieux comprendre l'association faite entre les difficultés socio-économiques en France et la gouvernance socialiste pro-Maastricht à qui l'on reproche la situation intérieure précaire. La seconde sous-section nous permettra de revenir sur ce qu'on aura démontré dans la première section en nous penchant plus particulièrement sur l'expression des trois types d'identité nationale. Celle-ci transparaît dans trois idées-forces distinctes : l'instrumentalisation partisane de la peur de l'Autre, le caractère impératif du respect des principes républicains et la division du camp du « non » en identités de groupe. Chacune est

respectivement liée à un type d'identité nationale : culturel-ethnique, politique-civique et sociétaire-postnational. Cette méthode d'analyse nous permettra de constater le constant rappel qui est fait au lien entre la situation socio-économique précaire en France et le projet de Constitution pour l'Europe. De plus, nous verrons que les mêmes idées-forces sous-tendent chacune le même type d'identité nationale entre 1992 et 2005.

Le socialisme travesti de l'ère mitterrandienne

Deux facteurs distincts expliquent que les auteurs se sont si peu référés à l'actualité sociale pour présenter leur point de vue identitaire. Premièrement, la nature même du texte du traité de Maastricht n'offre que peu de matériaux à l'aide desquels forger un argumentaire social. Deux éléments centraux nourrissent les débats entourant ce traité en 1992 : la création d'une monnaie unique et l'approfondissement de l'intégration que cela implique. Des considérations politiques sous-tendent ces deux points principaux propres au traité de Maastricht alors que le premier porte aussi en son sein des considérations économiques. Par contre, les considérations sociales sont absentes des grandes lignes du traité, tel qu'elles sont mises de l'avant au cours des débats préréférendaires en France. Le second facteur expliquant la quasi-absence de sujets sociaux en tant que véhicule d'identité nationale est à chercher dans l'actualité de la période. Le seul élément d'actualité majeur au plan social en 1992 est la grève des routiers du mois de juillet. Sinon, l'idée d'un positionnement contre le traité parce qu'il ne crée pas une Europe sociale est une tendance idéelle présente dans la majorité des textes. À ce stade, l'idée d'Europe sociale est par contre assez marginale par rapport à ce qu'elle deviendra au cours de la campagne référendaire de 2005. Cela est notamment dû au fait que la Communauté européenne a comme vocation principale la libération des échanges et l'ouverture des marchés plutôt que la normalisation des politiques sociales[302].

Une lettre d'un lecteur de *Libération* et un éditorial de *L'Humanité* traitent de l'identité nationale culturelle-ethnique en instrumentalisant chacun à sa manière la peur de l'Autre. Du côté de *Libération*, le lecteur explique qu'un « non » à l'Europe ouvre la porte aux forces réactionnaires et antisyndicales logées à Washington, Tokyo et Londres pour

[302] Cette vocation n'est bien sûr pas « innée », mais provient plutôt d'une impossibilité de définir des balises précises en ce qui a trait aux politiques sociales européennes en raison des divergences d'opinion entre les États-nations d'Europe. Sources : Bossuat, *op. cit.*, pp. 307-309 et Olivi, *op. cit.*, pp. 489-490.

que leurs multinationales puissent exploiter une main-d'œuvre européenne divisée[303]. L'auteur agite ainsi les épouvantails étatsunien, japonais et britannique dans le but d'illustrer que seul un « oui » à Maastricht permettra de défendre les intérêts des travailleurs français. On se rappellera avoir fréquemment vu cette idée d'Europe-forteresse dans l'argumentaire des défenseurs du traité en 1992. Du côté de l'éditorial du journal communiste, le texte évoque des études du FMI qui prévoient quatre années de chômage et d'insécurité sociale grandissante en Europe suivant la mise en application du traité de Maastricht[304]. On y perçoit là une preuve que l'Union européenne de Maastricht est manipulée par des intérêts étrangers hostiles aux « nations souveraines ». Dans ces deux cas, on voit se dessiner une peur de l'Autre instrumentalisée dans le but de convertir à son option les électeurs; idée motrice en 1992 des discours identitaires culturels-ethniques peu importe l'angle d'approche des auteurs (politique, identitaire, social ou économique).

Pour ce qui est des textes qui traitent d'identité nationale sociétaire-postnationale, il s'agit d'un éditorial et d'une lettre de *L'Humanité* ainsi que d'une lettre de *Libération*. Deux thèmes sous-tendent l'ensemble des trois textes : l'idée du développement de la gouvernance selon laquelle le politique en appellerait à la puissance sociale et l'existence d'identités collectives spécifiques non prises en compte par le gouvernement. Le lecteur de *Libération* s'oppose à une institution politique française qu'il voit exclure trois millions de personnes de ses discours : les chômeurs. Son texte est une critique de l'État français qui ne reflète plus la réalité plurielle de sa société[305]. Cette idée d'une division de la société française en groupes identitaires fragmentés se retrouve encore plus clairement dans l'éditorial de *L'Humanité*. Ce dernier explique que les paysans, les routiers et les intermittents du spectacle sont en grève notamment contre les conditions de travail, la déréglementation, la guerre commerciale, toutes choses issues de cette ère de l'ultralibéralisme[306]. On y révèle le caractère fractionné de l'opposition au gouvernement socialiste associé au projet maastrichtien d'Union européenne. De son côté, le lecteur du même journal critique la régression, avalisée dans le texte du traité de Maastricht, des

[303] Lettre, *Libération*, « Yes syndical », 16 septembre 1992, pp. 4-5.
[304] Éditorial, *L'Humanité*, « Faisons des vagues », 29 juillet 1992, p. 3.
[305] Lettre, *Libération*, « Une belle claque », 17 septembre 1992, p. 6.
[306] Éditorial, *L'Humanité*, « Que cherche le pouvoir? », 7 juillet 1992, p. 3.

acquis sociaux français. Il explique que le « non » communiste existe pour relancer une construction européenne mettant de l'avant la création d'organisations associatives jouissant de droits nouveaux assurant une démocratie plus juste à l'Europe des peuples[307]. Cette dernière idée lie ensemble les deux idées-forces en énonçant le souhait de voir une Europe où les groupes d'intérêt se verraient attribuer une place plus importante dans le fonctionnement du processus démocratique communautaire.

La quantité restreinte des sources pour cet agrégat nous limite dans la conclusion que l'on peut en tirer puisque seuls *Libération* et *L'Humanité* – deux quotidiens aux tendances de gauche – y sont représentés. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater qu'au sein de chacun de ces textes est exprimée une peur liée aux délocalisations propres au phénomène de la mondialisation. Les textes associent le traité de Maastricht à une mondialisation directement liée à un ultralibéralisme sauvage minant les fondements mêmes de l'identité nationale française. Cette analyse n'est pertinente que dans la mesure où elle corrobore l'opposition viscérale du journal communiste à l'idée d'Europe. De plus, ce que cela nous confirme, c'est la tendance généralisée aux quatre quotidiens en 1992 d'avoir comme point de référence identitaire initial la France; phénomène illustré ici à travers l'extension des appréhensions socio-économiques internes au projet européen. Ceci est sensible au sein des trois textes présentant une vision sociétaire-postnationale de l'identité nationale, alors que l'on conçoit le projet européen comme étant en continuité avec les politiques ultralibérales socialistes datant de 1982-1984[308], phénomène que nous verrons s'intensifier en 2005. Toutefois, l'élément le plus important à retenir pour la période préréférendaire de 1992, c'est l'insignifiance des craintes sociales en tant que moteur du discours identitaire des Français comparativement aux trois autres agrégats. Ce fait est d'autant plus pertinent que l'on fait face à une situation miroir en 2005 entre les agrégats social et économique.

La Constitution Bolkestein ou le bourbier social français

Contrairement à la période précédente, on retrouve des textes dont le sujet principal est social au sein des quatre journaux analysés. *L'Humanité* et *Libération* demeurent ceux qui

[307] Lettre, *L'Humanité*, « Mon mot à dire (extraits) », 18 septembre 1992, p. 10.
[308] Pour la politique de rigueur qui mena à un « renversement complet de la politique sociale » du Parti socialiste de François Mitterrand à partir de juin 1982, voir : Ambrosi [et al.], *op. cit.*, pp. 406-418.

évoquent le plus l'identité nationale par des sujets sociaux à travers sept et six textes respectivement. *Le Figaro* et *Le Monde* se retrouvent à égalité avec quatre textes, dont trois éditoriaux chacun. Un autre fait intéressant que l'on peut constater est que deux fois plus de textes proviennent de la section « Éditorial » des quotidiens que de la section « Courrier des lecteurs ». Ce phénomène explique, comme nous avons eu l'occasion de le constater au cours des deux chapitres précédents, l'important recours à l'actualité de la période dans le but de développer une pensée identitaire.

Cette ouverture à l'actualité trouve une explication relativement simple à travers l'abondance des événements sociaux durant toute la période préréférendaire de 2005. Le premier événement conjoncturel, le mouvement lycéen contre la loi Fillon, s'étend sur les deux premiers mois de la période analysée. Par contre, deux moments marquent les esprits : la manifestation du 8 mars qui dégénère lorsque des casseurs s'en prennent aux manifestants sans que les forces de l'ordre ne réagissent vraiment et le blocage des lycées du 7 avril. Deux autres événements, latents ceux-là, sont liés entre eux et orientent les discours identitaires tout au long de la période du 11 mars au 28 mai 2005 : la directive Bolkestein et le thème du « plombier polonais ». Celui-ci est en réalité l'incarnation des peurs françaises issues des implications de la directive Bolkestein qui, « [d]ans la perspective de la libération des services, (…) propose que les travailleurs, quel que soit le pays d'exercice de leur métier, soient sous le régime social de leur pays d'origine. »[309] Deux derniers événements, ponctuels ceux-là, ont chacun lieu à un mois d'intervalle l'un de l'autre. Tout d'abord, en avril, le PDG de Carrefour, Daniel Bernard, se voit octroyer une allocation de départ de près de trente millions d'euros. Puis, en mai, le lundi de Pentecôte du 16, transformé en journée de solidarité envers les aînés par l'UMP, cesse d'être férié. La grogne sociale, alimentée par l'ensemble des syndicats en France, est alors à son comble.

Une seule idée-force lie ensemble les textes qui transmettent l'identité nationale culturelle-ethnique à travers des sujets sociaux : l'instrumentalisation partisane de la peur de l'Autre. Sur ce point, c'est le « plombier polonais », et la place qu'il a prise au cours des débats préréférendaires de 2005, qui est le sujet le plus évoqué par les éditorialistes du

[309] Attal, *op. cit.* dans Garrigues (dir.), *op. cit.*, p. 64.

Figaro et de *Libération*. Déjà, à la mi-mars, le journal de droite s'en prend aux raccourcis argumentaires empruntés par le camp du « non » faisant du « plombier polonais » la raison principale de s'opposer à la Constitution[310]. Ce sont, par contre, les éditoriaux que publie *Libération* moins d'une semaine avant le jour du scrutin qui sont les plus révélateurs. On y explique que le « plombier polonais » est une menace fantôme à l'origine d'une peur bien réelle :

> Le quart d'heure de célébrité du plombier polonais a tourné au cinéma permanent. Pas qu'en France. De ses muscles puissants, cet athlète frugal vient de sonner Schröder, la campagne qui a abouti à des élections anticipées en RFA ayant, comme ici, été dominée par le thème du double « dumping social », celui des usines exportées, à la mode des délocalisations, et celui des travailleurs importés, même sans directive Bolkestein. La menace qu'incarne le plombier polonais a beau être en partie imaginaire, la peur qu'il suscite, elle, est réelle. C'est, transféré au domaine social, le syndrome sécuritaire, soit la hantise du délinquant déconnectée de la réalité de la délinquance.[311]

Cette « vedette de la campagne de bout en bout » jouerait le jeu de Jean-Marie Le Pen qui a « mené la danse en coulisse, une fois de plus. » Pis encore, une partie de la gauche, par électoralisme, miserait sur la peur de l'étranger : « cette gauche-là prend le risque du pire : diviser l'Europe (…), condamner l'Union à demeurer une simple zone de libre-échange (…). »[312]

Au-delà de cette critique de l'argumentaire des opposants au traité constitutionnel, deux autres textes du *Figaro* présentent plutôt l'envers de la médaille. Premièrement, *Le Figaro*, revenant à ses habitudes de 1992, va publier un éditorial abondant dans le sens du caractère bénéfique d'une certaine forme d'instrumentalisation de la peur de l'Autre. Ainsi, cet éditorial, faisant écho au point de vue de Sarkozy, oppose entre eux un modèle social français viscéralement mauvais à un modèle britannique essentiellement idéal; la supériorité anglo-saxonne étant présentée comme nocive pour les intérêts français[313]. Dans le même ordre d'idées, mais défendant une opinion divergente, un lecteur du *Figaro* s'oppose à la campagne du « oui » qui appelait les électeurs à « voter oui à la Constitution

[310] Éditorial, *Le Figaro*, « Europe, mauvaise foi et Bolkestein », 16 mars 2005, p. 16.
[311] Éditorial, *Libération*, « Phobie », 24 mai 2005, p. 2.
[312] Éditorial, *Libération*, « Dégradation », 25 mai 2005, p. 4.
[313] Éditorial, *Le Figaro*, « Le « modèle » Sarkozy », 13 mai 2005, p. 12.

pour mieux dire non à la commission, à ses directives de type Bolkestein, aux délocalisations (…). »[314] L'Europe de la Constitution est présentée comme le seul rempart solide contre des Autres menaçant les intérêts conçus comme partagés par les membres des différentes communautés culturellement et historiquement constituées d'Europe.

Deux tendances observées pour la période de 2005 au sein des deux chapitres précédents sont confirmées par les textes mettant de l'avant le type culturel-ethnique d'identité nationale à travers des sujets sociaux. Premièrement, l'instrumentalisation des Autres à des fins partisanes est désormais très clairement utilisée dans le but premier de ternir l'image du camp adverse. Deuxièmement, *Le Figaro* confirme son ambivalence alors qu'il démontre son ineffable capacité à manipuler altérité et peur, tout en critiquant simultanément cette pratique lorsqu'elle est en contradiction avec les positions défendues dans le journal.

Pour ce qui est de l'expression d'une identité nationale politique-civique par l'entremise de sujets sociaux, là encore une seule idée-force ressort : le caractère impératif du respect des principes républicains. Celle-ci se manifeste sous deux angles distincts en fonction du point de référence identitaire initial de l'auteur. Ainsi, *Le Monde* et *Libération* vont-ils produire quatre éditoriaux ayant la France comme point de référence identitaire initial. *L'Humanité* va, quant à lui, présenter deux lettres avec pour référent identitaire initial l'Europe. Les éditoriaux du *Monde* s'appuient fermement sur l'actualité de la période pour illustrer toute l'importance du respect de la conception active de la citoyenneté. À la suite de la grève générale du 10 mars, le journal exprime – contre l'interprétation du gouvernement – sa conception du recours à la grève en tant qu'outil légitime des citoyens pour participer activement à la vie politique française :

> Alors que le malaise social, dans un pays taraudé par le chômage, l'exclusion et les inégalités, va bien au-delà des cortèges syndicaux, *le gouvernement a la « chance » d'avoir en face de lui des organisations syndicales responsables. La CGT, la CFDT, FO, la CFTC, l'UNSA et la FSU ont parfaitement maîtrisé la grogne sociale à travers une journée d'actions interprofessionnelles* sur laquelle elles ont plus de prise que sur des grèves « spontanées » et « sauvages ». Les syndicats, qui en avaient bien besoin après une année noire, en 2004, où ils s'étaient montrés

[314] Lettre, *Le Figaro*, « Référendum », 27 mai 2005.

> incapables de mobiliser les salariés sur l'assurance-maladie, se sont refait une santé. Au soir de leur succès du 10 mars, ils se sont tous montrés très prudents, évoquant des « suites », comme il est de tradition de le faire, mais en les subordonnant aux réponses attendues du gouvernement et du patronat. (…) *A deux mois et demi d'un référendum important, sur la Constitution européenne, M. Chirac ne peut pas se permettre de rester totalement sourd aux revendications sociales.* Au risque, le 29 mai, de les voir renforcer le « non ».[315]

Moins d'une semaine plus tard, le journal salue la décision de Jacques Chirac de tenir compte de la grogne sociale contre la directive Bolkestein à moins de trois mois du référendum[316]. C'est en avril, le mois suivant, que *Le Monde* défend avec le plus de véhémence le pacte social républicain qu'il affirme être menacé par la pratique patronale des parachutes dorés. Le complément de retraite de vingt-neuf millions d'euros du PDG de Carrefour est montré du doigt par l'auteur comme dégradant « l'image du grand patronat assimilé à une véritable caste dominante, soucieuse de ses seuls intérêts, indifférente à la casse sociale qui ponctue la bonne marche de leur stratégie. »[317] Cet état de fait est en opposition directe au républicanisme qui suppose une égalité des citoyens entre eux et qui s'oppose donc à la posture communautariste faisant passer les intérêts du groupe avant ceux de l'être humain. Dans un éditorial publié le même jour, *Libération* explique que l'absence de prise en considération des besoins sociaux des Français explique leur rejet des autorités qui défendent la Constitution et, pour cette raison, le projet européen lui-même. Ainsi, les besoins des citoyens sont montrés comme devant être considérés en tant que problèmes politiques au risque de voir la population se détourner de l'autorité suprême en France.

Il faut retenir de l'analyse de ces quatre éditoriaux que, contrairement à l'écrasante majorité des textes de 2005, ceux-ci expliquent l'opposition à la Constitution en se référant à la situation intérieure en France. On refuserait ainsi d'adhérer au traité constitutionnel européen en fonction de la situation socio-économique intérieure précaire imputée au gouvernement à l'origine du référendum. Cette explication éditoriale est intéressante puisqu'elle est en contradiction avec l'argumentaire identitaire provenant des lettres de 2005. Comme nous le verrons à travers les deux lettres qui suivent, les lecteurs ont bien

[315] Éditorial, *Le Monde*, « Gestes calculés », 12-13 mars 2005, p. 15. Nous soulignons.
[316] Éditorial, *Le Monde*, « Une directive choc », 17 mars 2005, p. 18.
[317] Éditorial, *Le Monde*, « 29 millions d'euros », 25 avril 2005, p. 13.

plus tendance à prendre position en fonction d'une certaine image qu'ils ont de l'Europe et qu'ils ne retrouvent pas dans le texte constitutionnel.

Les deux lettres de *L'Humanité* s'en prennent directement au texte constitutionnel. Selon un premier lecteur, celui-ci devrait être refusé parce qu'il n'y est pas garanti le droit à l'avortement et que cela prélude du conservatisme social que consacrerait cette Constitution[318]. Le second lecteur associe la directive Bolkestein à la loi Le Chapelier qui a été « placée dans le Code pénal par Napoléon Bonaparte [et qui] a servi jusqu'en 1864 à interdire les grèves et, jusqu'en 1884, à interdire les syndicats ouvriers. »[319] Étant donné que cette directive est le prodrome de l'Europe de la Constitution, il lui est impossible d'acquiescer « par un ‘‘oui’’ au reniement de deux cents ans de luttes pour ces libertés! » Cette dernière lettre se situe à cheval entre les deux points de référence identitaire initiaux que sont la France et l'Europe. En effet, elle ne s'oppose pas au traité en fonction de ce que celui-ci nuira à la France, mais parce que son auteur n'y retrouve pas les valeurs auxquelles il s'identifie.

Comme on pouvait s'y attendre en ce qui a trait aux textes qui prônent le type sociétaire-postnational d'identité nationale à travers des sujets sociaux, l'idée principale qui les lie est la division du camp du « non » en identités de groupe. Le discours change ensuite selon la provenance des textes : *Le Figaro* critique ce fait, *Libération* explique qu'il faut que les gouvernants en prennent acte désormais et *L'Humanité* se réjouit de voir que cela encourage une mobilisation accrue du corps social français. Seul *Le Monde* ne se prononce pas sur ce phénomène de désagrégation identitaire française largement admis en 2005 au sein de tous les agrégats. Le sujet principal de l'éditorial de droite est la grève étudiante qui se poursuit en France et son impact sur le vote au référendum. La nature plurielle du mouvement étudiant est présentée avec dérision par l'éditorialiste qui souligne un élément primordial de l'identité nationale sociétaire-postnational, c'est-à-dire le renforcement d'une société civile différenciée s'opposant à un État massifiant :

> À défaut d'être construite et motivée, la contestation fait feu de tout bois. Les propos entendus demandent, pêle-mêle, la démission du ministre de l'Éducation nationale,

[318] Lettre, *L'Humanité*, « Ultimatum? », 4 mai 2005, p. 24.
[319] Lettre, *L'Humanité*, « Soutien (Rétrograde) », 23 mai 2005, p. 24.

> la non-promulgation de sa loi, le maintien du lundi de Pentecôte férié, l'embauche de personnels supplémentaires... On peut aussi se demander si les enseignants mobilisés ne veulent pas faire payer à François Fillon sa précédente réforme sur la retraite des fonctionnaires.[320]

De son côté, l'éditorial de *Libération* critique « [l]a suppression du lundi de Pentecôte [qui] est le prolongement logique du grignotage des 35 heures. »[321] Il s'oppose à ce que le gouvernement français joue sur la division du corps social pour des motifs électoralistes en se mettant à dos fonctionnaires, ouvriers et employés pour plaire aux patrons, aux entrepreneurs et aux retraités. Cette division est définie plus précisément à travers deux lettres de lecteur de *Libération* qui s'opposent à la Constitution. Les deux lecteurs sont frustrés de la dégénérescence du tissu social en France sous l'UMP. Le premier explique que « les chômeurs, les RMIstes, les précaires savent qu'ils seront perdants pendant une période transitoire »[322] et que, pour cette raison, ils n'ont aucune raison d'appuyer la Constitution. Le second lecteur procède, quant à lui, à une énumération de tous les groupes sociaux floués par les politiques de gauche comme de droite et incarnées par le traité :

> Les salariés exploités, jetés, les entreprises délocalisées. Les jeunes manipulés, matraqués. Dans les urgences, ces malades dans les couloirs. Dans les prisons, les détenus entassés et leurs surveillants désemparés. Les étrangers parqués avant l'expulsion. Dans notre pays, par millions, des gens que la misère étreint et broie. (…) Ce qui est lamentable, c'est que l'angoisse de notre peuple ne les intéresse pas. Ce qui intéresse les gauches, c'est leurs querelles de boutiques, leurs stratégies présidentielles, tout occupées à cuire leurs petites soupes sur leurs petits feux, ils n'entendent pas la terrible angoisse qui ravage notre peuple. Halte au fou! Arrêtez de désespérer ce peuple qui désespère de ne pas espérer![323]

L'Humanité, à travers deux de ses éditoriaux, lie la popularité du « non » à celle, grandissante, des grèves et des marches contre diverses actions entreprises par le gouvernement. Le premier texte associe la montée du « non » à la hausse de la contestation syndicale « contre la suppression des 35 heures, pour l'augmentation des salaires et la taxation des énormes profits du CAC 40, pour la défense de l'école et des services publics,

[320] Éditorial, *Le Figaro*, « Le défi lycéen », 14 avril 2005, p. 12.
[321] Éditorial, *Libération*, « Coercition », 23 avril 2005, p. 3.
[322] Lettre, *Libération*, « Le sens du non », 26 mars 2005, p. 7.
[323] Lettre, *Libération*, « Et le peuple dans tout ça… », 25 avril 2005, p. 5.

contre la directive Bolkestein. »[324] Le texte de l'éditorialiste conçoit comme bénéfique le renforcement d'une société civile différenciée qui s'oppose à un État massifiant. On voit, en effet, qu'il y a eu des mobilisations sociales portant chacune sur des sujets ne touchant pas forcément aux mêmes groupes sociaux, mais s'opposant toutes à la même autorité centrale. Dans le même ordre d'idées, un éditorial publié deux mois plus tard énumère les raisons derrière chacune des contestations sociales récentes en France :

> Pourquoi *les chercheurs* sont-ils une nouvelle fois contraints de descendre dans la rue, sinon parce que leurs exigences budgétaires de long terme en matière d'engagements de recherche fondamentale sont en totale contradiction avec celles de la course à la rentabilité imposée par une mondialisation de guerre économique et non de coopération? Pourquoi *les ouvriers de Total* sont-ils contraints à la grève, sinon parce que la priorité est à l'accumulation des profits et des trésors de guerre financiers contre la valorisation du travail salarié? Pourquoi des milliers d'*emplois* sont-ils menacés *dans le textile* en Europe et dans le Maghreb, sinon parce que le seul modèle économique promu par l'OMC est celui de la mise en concurrence des travailleurs et de leurs niveaux de salaires? Pourquoi le gouvernement vient-il de décider en catastrophe de desserrer le numerus clausus des *médecins*, sinon parce que la restriction continue des dépenses publiques de santé menaçait de produire de nouvelles catastrophes sanitaires? Pourquoi *les cheminots* préparent-ils dans l'unité une nouvelle grève le 2 juin, sinon parce que l'avenir d'un transport ferroviaire de qualité est de plus en plus mis en question par la déréglementation et le non-investissement dans les capacités humaines de l'entreprise?[325]

À chaque fois, la déréglementation, déjà entamée sous l'UMP en France, est montrée du doigt; celle-là même qui se trouve défendue en toutes lettres au sein du texte du traité établissant une Constitution pour l'Europe. Ainsi, le thème central de l'éditorial est de lier la question posée au référendum à l'Europe sociale. Il n'y a pas de nations ou d'États en Europe, mais des identités de groupe qui, chacune, luttent contre un même pouvoir central oppressant. Il s'agit là de la définition même de l'identité nationale sociétaire-postnationale.

L'expression de l'identité nationale sociétaire-postnationale dans les textes se référant à l'actualité sociale de chacune des deux périodes analysées se recoupe à travers l'idée-force de la décomposition de la société civile française en identités de groupe. C'est cette explosion du corps social français qui serait à l'origine de l'éclosion du « non » en France à chaque fois. Les événements sociaux étant plus nombreux en 2005 qu'en 1992 –

[324] Éditorial, *L'Humanité*, « Texte en main », 22 mars 2005, p. 2.
[325] Éditorial, *L'Humanité*, « Un choix, un seul », 21-22 mai 2005, p. 2. Nous soulignons.

période plutôt dominée par la réunification toute récente de l'Allemagne, la chute du bloc communiste et la guerre ethnique en ex-Yougoslavie – ce phénomène français de désagrégation identitaire est ainsi logiquement représenté de nombreuses fois. Dans les deux cas, il est imputé aux décisions des gouvernants français, insinuant par là même que le projet européen n'est autre qu'une prolongation à l'Europe des décisions politiques intérieures.

Ce changement de ton identitaire des textes de *L'Humanité* se révèle ici à travers la teneur même du propos. Incendiaire à l'encontre d'une Europe tentaculaire et manipulée par l'Allemagne ou les États-Unis souhaitant miner la souveraineté française en 1992; il devient posé, tout en demeurant vigoureux, contre une Europe réifiant ses habitants à la faveur de son ouverture à une complète libération des échanges. Cette évolution, participant d'une rupture draconienne entre les deux périodes analysées, s'explique par des raisons internes et externes. Tout d'abord, en ce qui a trait aux raisons externes, elles ont été maintes fois explicitées dans le cadre de ce mémoire et sont associées à l'atténuation des frictions ethnoculturelles intraeuropéennes entre 1992 et 2005. À ces causes extérieures s'ajoutent les raisons internes qui sous-tendent la rupture discursive dans les pages de *L'Humanité* au plan identitaire. Ces explications sont à chercher à travers l'évolution du Parti communiste français entre le parti de Georges Marchais (Secrétaire général de décembre 1972 à janvier 1994) et celui de Marie-George Buffet (Secrétaire nationale d'octobre 2001 à juin 2010).

Nommé Secrétaire général du Parti communiste français à l'occasion du XX^{e} congrès du PCF, qui s'est tenu du 13 au 17 décembre 1972, Georges Marchais entérine officiellement sa doctrine lors du XXII^{e} congrès du PCF qui se tient du 4 au 8 février 1976. À ce moment est définie « la conception du ‘‘parti-guide’’ (1976) qui impliquait un ralliement à la structure communiste et aux solutions qu'elle préconisait pour changer le monde. »[326] C'est sur ce plan que s'opérera le changement majeur qui nous intéresse ici alors qu'au cours du XXXI^{e} congrès du PCF (26-28 octobre 2001), lors duquel est nommée

[326] Parti communiste français. *Appréhender la question du mouvement populaire : Éléments d'approche sur la stratégie du PCF*, 18 novembre 2005, Adresse URL : http://www.pcf.fr/298, Récupéré le 8 avril 2013.

Secrétaire nationale Marie-George Buffet, on redéfinit de manière fondamentale l'orientation du parti. Cette réorientation stratégique s'effectue autour de l'affirmation de « la nécessité de construire un pont entre mouvement social et mouvement populaire porteur d'une alternative politique. »[327] Ceci dans le but d'encourager une décentralisation institutionnelle généralisée, non pas au sens libéral, « mais moins de pouvoir de l'État pour se substituer à ceux qui peuvent, qui doivent décider. »[328] Cette position, adoptée fin 2001, se retrouve logiquement diffusée par les éditorialistes de *L'Humanité* en 2005 puisque la gouvernance communiste est restée inchangée depuis l'établissement de ces nouvelles bases idéologiques.

En définitive, ce que nous pouvons retenir de la période préréférendaire de 2005 en ce qui a trait à l'agrégat social, c'est l'intensité nettement plus importante du sujet, comparativement à la période précédente. Grèves, chômage, délocalisations et déréglementation sont tous des concepts qui reviennent sans cesse pour justifier tel ou tel discours identitaire. Comme ces termes, et *a fortiori* les textes analysés, le suggèrent, ces craintes sociales sont plus fondées sur l'expérience française que sur l'expérience européenne. Par contre, comme on a pu le voir au sein de chacun des types d'identité nationale, les auteurs se servent la plupart du temps de la mauvaise situation sociale en France comme d'un exemple de ce qui attendrait les Français s'ils venaient à voter « oui » au référendum du 29 mai. Cet argumentaire se fonde sur le fait que ce projet constitutionnel européen soit défendu par une caste de politiciens qui sont à l'origine de politiques sociales impopulaires par leur caractère rétrograde. Tout comme en 1992, le traité plébiscité est présenté comme l'enfant de l'ultralibéralisme par *L'Humanité* alors que *Le Monde* et *Libération* estiment tous deux que l'absence d'ouverture aux revendications sociales des Français de la part du gouvernement jouera fortement contre lui le 29 mai. En ce qui concerne l'actualité sociale de la période, on associe fortement le gouvernement à la Constitution européenne, et donc à l'Europe. Cela a pour effet notable de faciliter la transposition à l'Europe des problèmes socio-économiques français de 2005. Ainsi, plus encore qu'en 1992, les Français craignent le projet européen, car ils ont désormais

[327] *Idem.*
[328] *Idem*.

l'impression d'en avoir eu un avant-goût peu alléchant à travers les politiques du gouvernement français de droite.

2. De l'argent des Autres et de la faiblesse des Français

Dans cette section, il s'agira de voir si l'extension à l'Europe des appréhensions socio-économiques internes des Français est aussi valable sur le plan économique qu'elle l'est sur le plan social. Pour ce faire, nous avons divisé notre analyse en deux sous-sections en fonction de la période préréférendaire analysée. Contrairement à la section précédente, la période de 1992 est celle qui voit le plus de textes s'inspirant de l'actualité économique pour élaborer la conception de l'identité nationale de leur auteur. Nous présenterons en premier lieu l'actualité économique de la période qui a servi à l'élaboration du discours identitaire des Français. Puis, le type culturel-ethnique d'identité nationale sous-tendant treize des dix-sept textes retenus pour 1992, la première sous-section sera consacrée à l'analyse des textes le véhiculant. Pour ce qui est de la seconde période préréférendaire, seuls six textes ont été retenus. Encore une fois, le type culturel-ethnique d'identité nationale a une présence prépondérante, et l'on se concentrera sur ce dernier. Nous reviendrons aussi sur l'actualité économique de cette période dans le but d'expliquer la diminution draconienne des sources qui s'en servent en 2005. Finalement, nous déterminerons l'évolution de la nature de l'expression de ce type identitaire entre 1992 et 2005 dans les textes s'inspirant de l'actualité économique de la période.

L'Europe-puissance maastrichtienne face à la France : menace mortelle ou héroïne salvatrice?

Au niveau de l'actualité économique, cette période est marquée par le débat autour de la Politique agricole commune – les paysans français percevant ce débat comme la première étape d'une renégociation de la politique sur leur dos – ainsi que par les décisions de la Bundesbank visant à encourager un meilleur arrimage à l'ouest de l'Allemagne de l'Est. De plus, l'idée même d'une union monétaire incluse au sein du traité de Maastricht inquiète les Français, qui y voient là une perte potentielle de certains éléments de leur souveraineté. Finalement, la réunion à Munich d'un G7 approbateur à l'égard du projet maastrichtien d'Europe nourrit les soupçons qu'entretiennent certains Français de gauche quant aux arrière-pensées des décideurs français à l'origine du référendum.

Comme nous le laisse entrevoir cet aperçu de l'actualité économique de la période inspirant les discours identitaires des Français, la proximité dans le temps de la réunification allemande est encore une fois à l'ordre du jour. L'antigermanisme fait ainsi d'autant plus florès ici que la guerre ethnique en ex-Yougoslavie ne fait pas partie des préoccupations des individus qui se prononcent sur l'identité nationale en fonction de l'actualité économique. Les États-Unis ne sont, par contre, pas en reste alors que leur position économique dominante sur la scène internationale en fait un parfait épouvantail, peu importe l'option défendue par ceux qui l'agitent. De plus, la répartition des sources par journal rejoint, dans une moindre mesure, la situation que l'on retrouvait au sein des textes retenus dans l'agrégat politique pour 1992 : *L'Humanité* et *Le Figaro* priment. Cela a pour effet de ramener à l'avant-scène des idées-forces que l'on ne retrouvait ni dans l'agrégat identitaire ni dans l'agrégat social.

Cette mise en contexte permet de relever les idées-forces qui sous-tendent l'expression de l'identité nationale culturelle-ethnique au sein de textes de 1992 fondés sur l'actualité économique. Dans le cas qui nous occupe, les treize textes n'ont traité de ce type identitaire que par l'entremise de deux idées motrices : celle évoquant l'instrumentalisation partisane de la xénophobie et celle de l'Europe-puissance. Bien sûr, comme toujours, chacune de ces idées-forces comprend aussi bien les points de vue positifs que négatifs. Ainsi, à chacune sont associés deux angles d'approche distincts que nous allons détailler.

Une majorité des textes culturels-ethniques s'opposent à l'instrumentalisation de la peur de l'Autre à des fins partisanes. *Le Monde* est celui qui en publie le plus grand nombre et qui dénonce l'antigermanisme ambiant en France au moment des débats préréférendaires. Un premier texte justifie la hausse du taux d'intérêt appliqué par la Bundesbank au grand dam de tous ses voisins. L'éditorialiste utilise cet exemple comme une donnée supplémentaire allant dans le sens d'un « oui » au référendum. Il explique qu'une souveraineté monétaire partagée s'impose pour se prémunir contre des batailles inégales entre souverainetés monétaires particulières[329]. Cette hausse du taux d'intérêt allemand préfigure l'idée de « l'hégémonie du mark » qui se développe au cours de la campagne

[329] Éditorial, *Le Monde*, « Une Allemagne responsable », 18-19 juillet 1992, p. 1.

référendaire et qui devient un argument central d'une certaine frange du camp du « non ». Celle-ci se voit confirmée dans ses théories lorsque, à quelques jours du scrutin, la Bundesbank revient sur sa décision et choisit de ramener au niveau antérieur le taux d'intérêt allemand. C'est dans ce cadre que *Le Monde* publie un éditorial critique à l'égard des deux camps qui en ont profité pour jouer de l'antigermanisme dans le but de convertir à leur camp les indécis[330]. Par contre, l'opposition à l'agitation partisane de l'antigermanisme n'est pas le seul cheval de bataille du *Monde* en 1992. En effet, l'agitation de l'épouvantail étatsunien par Mitterrand est aussi montrée du doigt comme une stratégie disgracieuse et répréhensible. Alors que les paysans sont remontés contre la Politique agricole commune que n'a pas fait modifier Mitterrand, « le chef de l'État est tenté de montrer du doigt ces incorrigibles Américains, prompts à défaire les négociations du GATT pour mettre l'Europe à l'épreuve. (…) Une façon de montrer que l'Amérique est un épouvantail bien plus redoutable que l'Europe de Maastricht contre laquelle les fourches se dressent. »[331]

Du côté du *Figaro*, l'antigermanisme omniprésent en France est l'élément principal que critique un éditorial du début du mois de juillet. Le texte traite des difficultés monétaires et de la peur des partisans du « non » d'une Union européenne allemande qui se cacherait dans le texte du traité de Maastricht. L'éditorial demande à ces partisans de ne pas répondre aux sonneries de clairon du nationalisme que l'on peut entendre provenant de l'Est européen et de poursuivre plutôt une construction européenne conçue comme une défense vis-à-vis des poussées nationalistes exacerbées par la chute du communisme[332]. Par contre, comme ce journal nous y a habitués, il laisse l'occasion à l'un de ses lecteurs d'exprimer un point de vue totalement opposé au sien. La lettre traite de l'union monétaire prévue par le traité de Maastricht et de son caractère pernicieux. Selon ce lecteur, seuls la France, le Benelux et l'Allemagne arriveront à en respecter les conditions d'accès. Étant donné que le Benelux est déjà en zone mark, la France se retrouverait seule contre quatre ennemis porteurs du mark[333]. Ce point de vue relaye précisément l'antigermanisme des partisans du « non » décrié autant par l'éditorial du même journal que par ceux du *Monde*.

[330] Éditorial, *Le Monde*, « Le chancelier engagé », 16 septembre 1992, p. 1.
[331] Éditorial, *Le Monde*, « Céréales électorales », 11 septembre 1992 1992, p. 1.
[332] Éditorial, *Le Figaro*, « De Versailles à Maastricht », 2 juillet 1992, p. 1.
[333] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Philippe Escalier] », 24 août 1992, p. 6.

Cette instrumentalisation de la peur de l'Allemagne est, par contre, la plus forte dans une lettre de lecteur de *L'Humanité* portant sur les bénéfices économiques et industriels de l'Union européenne de Maastricht présentés par le camp du « oui » dans un livre pour enfant. Alors que le texte critique cette stratégie du « oui » ainsi que l'argumentaire économique qu'il juge fallacieux, l'auteur finit par lier le traité plébiscité à l'Allemagne de la plus haineuse des manières :

> Les Allemands trouvent nos décharges moins chères que la construction d'incinérateurs et au moins, chez eux… pas de pollution! Cette Allemagne qui, avec sa police, protège pendant cinq jours des groupes néonazis à Rostock et se précipite pour reconnaître la Croatie (sans consulter ses partenaires), entraînant l'ex-Yougoslavie dans la guerre.[334]

Ce double réflexe identitaire – posant l'Allemagne en ennemie numéro un de la France, puis associant l'Europe à cette Allemagne – est implanté dans le discours identitaire de nombre de Français vis-à-vis de l'Union européenne en 1992. L'origine de ce réflexe xénophobe est double pour la période de 1992. Premièrement, l'Allemagne, nouvellement réunifiée, effraie les Français par sa puissance qu'ils imaginent être décuplée désormais. Deuxièmement, la création d'une monnaie unique européenne génère des craintes en France parce qu'on s'imagine que ce seront les Allemands qui dicteront les politiques monétaires européennes en vertu de l'autorité que leur confère la puissance du mark.

Cette instrumentalisation partisane de la peur de l'Autre se retrouve aussi à l'origine de l'expression de la seconde idée-force, c'est-à-dire de l'Europe-puissance, dans les pages du courrier des lecteurs du *Figaro*. Ainsi, deux fois des lecteurs vont-ils se demander à qui profite le « non ». Un premier lecteur, début juillet, explique que les partisans du « non » jouent le jeu « d'immenses cohortes d'Américains et de Japonais [qui] les encouragent et souhaitent le triomphe du ''non'' à Maastricht »[335]. Cette idée est reprise deux mois plus tard par un autre lecteur montrant que le « non » profite « [s]ûrement aux États-Unis qui traiteront plus durement les agriculteurs d'États divisés. Sûrement au Japon, inquiet de voir l'Europe acquérir les moyens politiques et économiques pour défendre ses entreprises. »[336] Dans ces deux cas, le traité de Maastricht est présenté comme menant à la création d'une

[334] Lettre, *L'Humanité*, « Les enfants aussi », 17 septembre 1992, p. 11.
[335] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Alain Bernier] », 10 juillet 1992, p. 2.
[336] Lettre, *Le Figaro*, « Maastricht [Robert Thoral] », 8 septembre 1992, p. 2.

Europe-puissance, seule capable de protéger les intérêts de la France dans un monde économique cruel et toujours plus concurrentiel. Ainsi, comme dans le cadre des textes se référant à l'actualité politique de la période, la France est de prime abord perçue comme étant menacée par le monde extérieur à l'Europe. À nouveau, mais cette fois-ci au plan économique, l'Union européenne est associée par la droite française à la seule chance d'arriver à défendre l'identité française dans le nouvel ordre mondial postcommuniste.

À l'opposé, les textes provenant du quotidien *L'Humanité* présentent une conception tout autre de cette Europe-puissance. Comme pour les lettres du *Figaro* que l'on vient de voir, les textes du journal communiste agitent aussi des épouvantails identitaires et notamment l'Allemagne. Un premier éditorial, publié dans la foulée du sommet du G7 qui s'est tenu à Munich les 8 et 9 juillet 1992, ouvre le bal : « La capitale de la Bavière, symbole historique de capitulation, n'a pas raté son effet. (…) Munich est un sévère avertissement. L'Europe de Maastricht est sous contrôle américain. »[337] La ratification, le 13 juillet, « par IBM l'américain, Siemens l'allemand (eh oui) et Toshiba le japonais [d'un traité] qui sonne le glas de l'Europe informatique » est dépeint, le 15 juillet par l'éditorial du journal, comme l'exemple même de ce « contrôle américain » de l'Europe. Dans les mots de l'éditorialiste communiste : « Leur Europe pour ''contrer'' Washington et Tokyo? Tu parles. »[338] Cette phrase confirme la tendance que l'on a pu observer en 1992 et qui démarque les points de vue de gauche et de droite. À droite, l'Europe-puissance défend la France; à gauche, elle l'assimile. Cette idée de l'Europe assimilatrice des identités nationales est évoquée dans un éditorial datant du 17 juillet et traitant de la hausse des taux d'intérêt par la Bundesbank. L'éditorialiste imagine l'Union européenne de Maastricht sous direction allemande qui ouvrirait grand la porte « aux prédateurs financiers de tout poil et de tous pays, germaniques, américains, japonais… et français lancés dans une guerre économique impitoyable, à coups de déréglementation, de dégradation des acquis sociaux. »[339] Deux lecteurs de *L'Humanité*[340] se font l'écho de cette idée alors qu'ils voient en Maastricht « la soumission aux intérêts des multinationales, avec la part belle faite aux

[337] Éditorial, *L'Humanité*, « De Maastricht à Munich », 9 juillet 1992, p. 3.
[338] Éditorial, *L'Humanité*, « L'invité », 15 juillet 1992, p. 3.
[339] Éditorial, *L'Humanité*, « L'insolence de Bonn », 17 juillet 1992, p. 3.
[340] Lettre, *L'Humanité*, « Les ''Maas-tricheurs'' », 27 août 1992, p. 18 et Lettre, *L'Humanité*, « En passant par la Lorraine », 27 août 1992, p. 18.

trusts allemands, américains et nippons. »[341] Ces trois derniers textes voient apparaître une crainte de l'effacement des identités culturelles au profit d'identités économiques de façade garantissant la bonne marche des affaires. Cette crainte est aussi perceptible dans des lettres de lecteurs de *Libération* et *L'Humanité* fondant leur discours identitaire sur l'actualité politique ou bien directement sur le traité.

À la fin, ce qu'il nous faut retenir des textes s'étant inspirés de l'actualité économique pour présenter le point de vue identitaire de leur auteur, c'est leur tendance généralisée à prendre position sur le traité de Maastricht en fonction de la France. Plus précisément, nous aurons pu voir que les appréhensions socio-économiques intérieures ont très clairement été transposées par les Français au projet européen. Ainsi, l'idée d'Europe change-t-elle continuellement d'apparence : Europe-forteresse pour la droite, Europe-allemande pour la gauche. L'aspect propre aux textes retenus pour l'agrégat économique vient de cette peur spécifique d'une Europe allemande que l'on retrouve dans une bien moins grande mesure au sein des textes des agrégats politique ou identitaire. En effet, l'expression la plus répandue de cette idée au sein de ces deux agrégats a trait à l'idée d'Europe en tant qu'entité assimilatrice de nations. L'antigermanisme est ainsi la donnée la plus importante qui ressort des textes fondant leur discours identitaire sur l'interprétation qu'ils font de l'actualité économique de la période. Trois points distincts expliquent ce sursaut xénophobe en France au cours de la période préréférendaire analysée. Tout d'abord, il y a la réunification toute récente de l'Allemagne. Ce fait, mal digéré par les Français, se conjugue à l'importance du rôle du président français dans l'élaboration puis la signature du traité de Maastricht en février 1992. Deuxièmement, le système monétaire européen vit, depuis juillet 1992, une grave crise qui révèle aux acteurs internationaux du marché l'insuffisance de la convergence des différentes économies communautaires. Ce fait se combine au troisième et dernier point : le poids imposant de l'économie allemande en Europe. Cela se traduit, pour la période qui nous occupe, par l'impact sur les autres monnaies européennes des choix financiers de la Bundesbank. À ce point donc, une majorité de Français prend acte de toute la puissance de l'Allemagne réunifiée et de son pouvoir d'influencer la vie de millions d'Européens par le biais de sa banque centrale. Par

[341] Lettre, *L'Humanité*, « Les ‘‘Maas-tricheurs’’ », 27 août 1992, p. 18

contre, avec ce que l'on a vu jusqu'à présent, il faut néanmoins mentionner que la peur française en 1992 a plus à voir avec l'effacement potentiel de l'identité culturelle française dans un « tout » européen qu'avec la crainte d'une Europe devenue l'incarnation de l'hégémonie allemande.

Une expérience économique européenne laborieuse : l'Europe-puissance à bout de souffle

Les Français, au cours de la période préréférendaire de 2005, se sont très peu servis d'événements de l'actualité économique pour construire leurs discours identitaires, passant en deuxième, voir en troisième plan, derrière les actualités politique puis sociale. En effet, par la nature même de ce qu'implique l'établissement d'une Constitution pour une entité étrangère aux États-nations, l'actualité économique apparaît sans importance au plan identitaire. À cet égard, le seul événement économique d'envergure mis de l'avant par les auteurs pour présenter leur point de vue identitaire est le premier vol de l'Airbus A380 le 27 avril 2005. Cet événement a une valeur hautement symbolique puisque cet avion est le produit d'une coopération européenne sans précédent. Par contre, au-delà de cet exemple, les esprits étaient bien plus tournés vers le processus d'adhésion de la Turquie, la reconnaissance constitutionnelle des valeurs judéo-chrétiennes de l'Europe, le « plan B » de Jacques Delors ou bien encore la fameuse directive Bolkestein génitrice du « plombier polonais ». De plus, en 2005, comme en 1992, les Français vivent encore et toujours une crise sociale intérieure et un important niveau de chômage auquel le gouvernement n'a toujours pas apporté de solution. En revanche, contrairement à 1992, les Français ont eu l'occasion d'apprécier l'Union européenne et son impuissance à endiguer ce fléau. Alors qu'au cours de la première période préréférendaire l'union monétaire effrayait en raison de la puissance économique allemande, c'est désormais plutôt la consécration constitutionnelle du désordre social qui effraie.

En ce qui a trait à l'expression identitaire culturelle-ethnique, les textes présentent un nouveau point de vue intéressant justifiant une acception de la Constitution européenne. En 2005, la Constitution est perçue, au niveau économique, comme l'achèvement de la construction d'une Europe-puissance contre le Monde, mais principalement contre les États-Unis. Ce point de vue est relayé très clairement par un lecteur du *Monde* qui voit dans

la dispute pour la future direction du projet A380 entre Airbus et EADS « un beau cadeau aux Américains! »[342] On retrouve la même idée dans une critique que fait de ce phénomène un éditorialiste de *Libération*. À ses yeux, « l'Union est bien la meilleure (même la seule) chance pour les Européens d'assurer ensemble leur prospérité et leur emploi. Mais elle ne le fera pas en se muant en forteresse, ni en lançant des guerres commerciales. »[343] L'auteur évoque ici, en s'y opposant fermement, l'argumentaire du gouvernement français qui dépeint l'Europe de la Constitution comme une forteresse protectionniste dont les « clauses de sauvegarde » forment les remparts.

Ce changement radical dans le point de référence identitaire initial des Français se retrouve de manière encore plus évidente dans un éditorial que publie *Libération* le lendemain du premier vol de l'Airbus A380. En se servant de cette réussite européenne, l'éditorialiste passe son message on ne peut plus clairement : « Le succès d'Airbus commande d'aller vers plus d'Europe, ce dont la Constitution jettera les bases. Non d'œuvrer à clouer durablement au sol la construction européenne, ce qui sera le prix d'un rejet du traité. »[344] La construction européenne trouve ainsi un exemple tangible à travers son incarnation dans la construction de cet appareil. Dans le même ordre d'idées, mais s'opposant à la Constitution, *L'Humanité* publie un éditorial le jour précédent le vol de l'Airbus A380 qui dément le type de propos que tient *Libération*, à savoir que l'Europe de la Constitution profitera aux peuples bien plus qu'aux entreprises. Sur ce point, et dans un élan cosmopolite, l'éditorial communiste fonde son opposition à la Constitution sur l'absence de prise en compte des besoins « des travailleurs des pays pauvres pressurés par les bas niveaux sociaux ». Une autre Europe, fondée à rebours sur une mondialisation porteuse de capitalisme sauvage, pourrait plutôt concevoir une mondialisation progressiste permettant « une taxation des importations abusives pour alimenter un fonds de développement destiné à élever les niveaux de protection sociale des travailleurs des pays pauvres exportateurs. »[345] Ainsi, le point de référence identitaire initial des Français est-il le même en ce qui a trait à l'expression politique-civique d'identité nationale.

---

[342] Lettre, *Le Monde*, « Difficile succession », 18 mai 2005, p. 16.
[343] Éditorial, *Libération*, « La faute des Européens », 26 avril 2005, p. 4.
[344] Éditorial, *Libération*, « Les routes du ciel », 28 avril 2005, p. 3
[345] Éditorial, *L'Humanité*, « Avec le ''non'', arrêtons le massacre! », 26 avril 2005, p. 2.

Ce que cette analyse des textes de 2005 se référant à l'actualité économique pour élaborer leur discours identitaire nous apprend, c'est qu'ils ne transposaient pas les appréhensions socio-économiques des Français au traité constitutionnel. Désormais, l'économique est pensé en fonction de l'idée que l'on se fait de l'identité européenne plutôt qu'en fonction de l'impact qu'aurait l'Union européenne sur l'économie de la France. Néanmoins, le fait important à retenir en ce qui a trait à l'agrégat socio-économique dans son ensemble entre 1992 et 2005 est plutôt la complète inversion qui s'opère entre l'importance de l'actualité économique et de l'actualité sociale dans l'élaboration des discours identitaires des Français. Sur ce plan, et contrairement à ce qu'il en est pour les agrégats politique et identitaire, on aura constaté autant un élément de continuité que de discontinuité. Tout d'abord, la majorité des textes économiques de 1992 et la majorité des textes sociaux de 2005 prennent comme point de référence identitaire initial la France. La plus grande part des textes socio-économiques de chacune des périodes préréférendaires opinait sur la construction européenne en fonction de ce qu'elle apporterait de plus à la France. Au contraire, pour ce qui est des textes politiques et identitaires de 2005, on cherchait plutôt à retrouver inscrites dans le texte de la Constitution les valeurs ou les idées auxquelles adhère individuellement chacun des Français.

L'élément de discontinuité entre les deux périodes pour l'agrégat socio-économique dans son ensemble a plutôt trait à la nature de l'identité nationale exprimée au cours de chacune de celles-ci. D'une part, en 1992, l'actualité économique sert à nourrir un discours identitaire culturel-ethnique manipulant impunément la peur de l'Autre. D'autre part, en 2005, confirmant la tendance observée pour cette période au sein des textes de chacun des agrégats, l'actualité sociale nourrit plutôt un discours identitaire équitablement partagé entre les trois types, avec un léger avantage pour le sociétaire-postnational. Cette discontinuité entre 1992 et 2005 s'explique à travers l'importance différente accordée aux actualités économique et sociale pour chaque période. L'économique, dans un contexte de crise et de domination hégémonique étatsunienne d'après-guerre froide, fait peur et place la France et les Français sur la défensive vis-à-vis de l'ouverture généralisée des marchés demandée par les économies fortes. En revanche, du côté de l'actualité sociale de 2005, la

situation est toute autre puisque l'on blâme le gouvernement et la présidence pour son sacrifice des mesures sociales sur l'autel du libéralisme à outrance au cours des dix dernières années. De plus, la multiplication des grèves en opposition aux décisions gouvernementales encourage les auteurs à prendre position sur certains concepts identitaires spécifiques : les identités de groupe (syndicats, étudiants, regroupements de salariés) et l'expression active de la citoyenneté (négociations syndicales, grèves nationales).

Au final, on note que, dans l'ensemble, l'actualité socio-économique n'a pas été un réel moteur du récit identitaire des Français, bien qu'elle ait nourri l'opposition de gauche aux traités plébiscités. Cela nous permet de relever un point primordial dans notre compréhension de l'évolution du discours identitaire français entre 1992 et 2005. Bon nombre de Français, dès 1992, avaient saisi les implications politico-identitaires du projet européen avant même que n'ait été résolu l'épineux problème de l'union politique. Alors que le peuple français était appelé à prendre position par rapport à un traité de Maastricht tournant essentiellement autour du projet d'union monétaire, ils ont plutôt tranché en fonction de la finalité politique perçue de l'Union européenne. Cette situation est d'autant plus vraie en 2005, les Français évaluant le texte constitutionnel selon qu'ils y retrouvent ou non certaines valeurs parties de leur identité personnelle.

Conclusion

Le but principal de ce mémoire était de relever les déterminants qui sous-tendent l'évolution de la perception des Français relativement à leur identité nationale en regard de l'intégration européenne. À cette question centrale s'ajoutaient deux sous-questions parallèles unies par leur référence commune à un projet européen aux tendances supranationales. Tout d'abord, nous cherchions à saisir la nature du rôle identitaire attribué par les Français à l'Union européenne. Il s'agissait de déterminer la substance des rôles identitaires positif et négatif attribués à l'Union européenne pour chaque période référendaire. La seconde sous-question portait sur l'origine du point de référence identitaire initial des Français, c'est-à-dire la représentation figurée de leur identité à partir de laquelle les Français vont observer les Autres. Avant d'aller plus avant dans la présentation des déterminants à la base de l'évolution de la perception des Français quant à leur identité nationale, nous allons commencer par rappeler la nature de cette évolution comme nous l'avons vue confirmée dans le cadre de nos trois chapitres.

En 1992, l'adhésion des Français au traité de Maastricht est fonction de sa capacité à garantir la pérennité de l'identité française, quelle qu'elle soit; en 2005, l'adhésion des Français à la Constitution est fonction de leur capacité à y retrouver les valeurs personnelles auxquelles ils s'identifient. Ainsi, en 1992, le type culturel-ethnique d'identité nationale est-il omniprésent dans l'ensemble des textes. Il se traduit par l'idée d'Europe-puissance impliquant une France faible opposée à des Autres menaçants. Certains justifient leur adhésion au projet européen par la capacité de cette Europe-puissance à défendre les intérêts de la France. D'autres fondent plutôt leur opposition sur leur peur de voir la toute-puissante Europe assimiler les nations qui la composent.

Toujours en 1992, le type politique-civique d'identité nationale est surtout présent dans les textes qui traitent directement de la réaction identitaire au traité de Maastricht. Il se manifeste sur deux plans selon que les auteurs soient républicains ou cosmopolites. Dans le premier cas, les auteurs s'identifiant au républicanisme, la plupart du temps des lecteurs, sont opposés au traité en raison de la menace qu'il fait peser sur les intérêts de la France,

tant au plan politique qu'identitaire. Dans le second cas, les auteurs cosmopolites, eux aussi presque exclusivement des lecteurs, appuient sans ambages le projet européen dans son ensemble bien plus encore que le seul traité de Maastricht. Finalement, le type sociétaire-postnational d'identité nationale a un traitement marginal en 1992. Il est surtout présent dans certains éditoriaux constatant le phénomène d'atomisation de l'identité nationale en identités de groupe et son potentiel de déstabilisation des gouvernements par des mobilisations de masse sans précédent. Certains sont critiques de ce phénomène (en premier chef *Le Figaro*), d'autres s'en félicitent (exclusivement *L'Humanité*).

En 2005, par contre, notre analyse de presse nous aura permis de constater l'ampleur de l'évolution du point de vue identitaire des Français, alors même que demeuraient virtuellement inchangés les déterminants qui le sous-tendent. Tout d'abord, le type culturel-ethnique est beaucoup moins présent qu'en 1992, venant désormais après le type politique-civique. Il se manifeste principalement de deux façons. D'un côté, il y a une critique unanime au sein des éditoriaux des quatre quotidiens du phénomène de l'instrumentalisation de la peur de l'Autre ciblé notamment contre le camp du « non », mais aussi contre le camp du « oui ». De l'autre côté, provenant majoritairement des lecteurs, il y a une volonté de voir défendues par la Constitution européenne certaines valeurs culturelles chères à ces auteurs. Pour ce qui est de la présence du type politique-civique en 2005, elle est beaucoup plus importante qu'en 1992.

Il s'exprime encore une fois de deux façons distinctes en fonction de l'identification au républicanisme ou au cosmopolitisme des auteurs. Désormais, les individus se retrouvant dans le républicanisme ne s'y identifient plus directement, choisissant plutôt de refuser le traité de Maastricht parce qu'ils n'y voient pas garantis certaines valeurs ou certains principes axiomatiques du républicanisme. Du côté des cosmopolites, ils s'opposent désormais en bloc au traité plébiscité et, plus globalement, au projet européen dans lequel ils ne voient qu'un projet de libération des échanges au détriment de la défense de valeurs humaines essentielles à leurs yeux. En dernier, le type sociétaire-postnational est lui aussi beaucoup plus présent qu'en 1992, bien qu'il reste le moins important quantitativement en 2005. À cette date, le phénomène d'atomisation de l'identité nationale

est maintes fois confirmé par l'ensemble des quotidiens. Seul *L'Humanité* voit d'un bon œil le développement de ce processus de division de la société français en groupes sociaux spécifiques défendant chacun leurs intérêts, mais s'opposant ensemble à l'État massifiant.

Cette évolution en ce qui a trait à la nature de l'identité nationale véhiculée par les Français entre 1992 et 2005 coïncide avec un phénomène contraire relevé à travers la structure même de ce mémoire. En effet, nous aurons pu constater que les matériaux principaux de la construction du discours identitaire des Français sont restés inchangés entre les deux périodes préréférendaires. La très grande majorité des textes sont basés soit sur l'actualité politique, soit sur les réactions aux traités plébiscités. Entre 1992 et 2005, le seul changement sur le plan des déterminants est le passage de l'utilisation de l'actualité économique à l'actualité sociale. À chaque fois, par contre, ces actualités demeurent les moins populaires en ce qui concerne l'élaboration du discours identitaire des Français. Trois éléments ressortent ici qui nous permettent de répondre autant à nos hypothèses qu'à nos questions de départ.

Premièrement, autant en 1992 qu'en 2005, l'actualité politique française a été la pierre angulaire principale de la formation du point de vue identitaire des Français en adéquation avec le corpus des analyses pour chacune des périodes. Ainsi, pour chacune des périodes, les Français ont associé le référendum aux décisions antérieures des gouvernements qu'ils soient socialistes ou UMPistes. Cela a eu pour effet de centrer sur la France le point de référence identitaire initial des Français, notamment en 1992. Une exception doit quand même être soulevée pour la période de débats préréférendaires de 2005, alors que les élargissements précédents et futurs font partie du décor politique contrairement à la période précédente, ce qui a tendance à ouvrir les horizons français sur l'Europe bien plus qu'auparavant.

Deuxièmement, l'importance quantitative des textes réagissant directement à l'impact des traités sur l'identité nationale française démontre, contrairement à ce qui a été

dit à propos des deux référendums[346], que les Français se sont bel et bien positionnés sur les traités. Cela apparaît d'autant plus vrai que ce type de texte était deux fois plus représenté dans les courriers des lecteurs qu'au sein des éditoriaux. Il s'agit d'un fait intéressant puisque, bien souvent, ce sont ces mêmes éditorialistes qui déploraient que les Français prenaient position sur tout sauf sur le traité plébiscité. Notre analyse de presse a contribué à révéler que la situation était un peu plus complexe que cela. Bien qu'il soit vrai que les Français ont prioritairement eu recours à l'actualité politique franco-française pour construire leur discours identitaire ainsi que réagir à l'Europe, notamment en 1992, il est faux d'y voir là une tendance fondamentale guidant le choix des Français.

Troisièmement, le passage de l'actualité économique à l'actualité sociale comme source de matériaux pouvant servir à la construction des discours identitaires français confirme, quant à lui, notre hypothèse de départ : les Français ont étendu leurs appréhensions socio-économiques à l'Europe autant en 1992 qu'en 2005. Nous avons vu que cela est vrai autant en 1992 qu'en 2005, mais pour deux raisons différentes. Les débats préréférendaires entourant la ratification du traité Maastricht par la France ont tourné autour du projet d'union monétaire et de la monnaie unique. Ce faisant, ils ont placé à l'avant-scène la faiblesse du franc vis-à-vis de la toute-puissance du mark. Cette dichotomie a été transposée à l'éventuelle relation franco-allemande au sein d'une Union européenne qui fonctionnerait autour d'une monnaie commune. Cette dernière, imagine-t-on en France, ne pourrait être que contrôlée par l'Allemagne en raison de la puissance économique de celle-ci en Europe. En 1992 donc, les Français ont transposé leur peur de l'Allemagne réunifiée au projet européen. Pour ce qui est de la période préréférendaire de 2005, la situation est complètement différente. L'actualité sociale est dense : grèves, manifestations étudiantes, négociations syndicales, l'annulation de la journée fériée du lundi de Pentecôte par Jacques Chirac; les Français réagissent avec force aux coupes dans leurs acquis sociaux. C'est sur ce plan que se situe la critique du projet européen en 2005; associé qu'il est aux positions ultralibérales du gouvernement UMPiste. La persistance du chômage, dont une majorité de

[346] Pour ce qui est du traité de Maastricht : Guigou, *op. cit.* dans Duhamel et Jaffré, *op. cit.*, p. 87; Séguin, *op. cit.* dans Duhamel et Jaffré, *op. cit.*, p. 87; Gerbet, *La construction…*, *op. cit.*, p. 482; Martinet, *op. cit.*, pp. 13-14; Olivi, *op. cit.*, pp. 559-560 et Mazzucelli, *op. cit.* Pour ce qui est du traité constitutionnel : Deloy, *op. cit.* dans du Réau et Laquièze (dir.), *op. cit.*, p. 44; Sauger [et al.], *op. cit.*, pp. 58-59 et p. 114, Tiberj, *op. cit.*, dans Mergier [et al.], *op. cit.*, pp. 48-49 et Bossuat, *op. cit.*, p. 350.

Français fait porter le blâme au gouvernement de droite, est dès lors montrée comme un exemple de ce que serait l'Union européenne advenant la ratification d'une Constitution négociée par ce même gouvernement.

Au sein de ces trois éléments que nous venons de présenter est ressortie une tendance que l'on a pu constater au moment de l'analyse de presse : le caractère agressif de la mondialisation. En premier lieu, dans les textes se référant à l'actualité politique, les auteurs critiquent les gouvernants français en fonction de leur conception de l'importance de ce phénomène pour la France. Les partisans du « oui » appuient les dirigeants qui conçoivent le projet européen, autant en 1992 qu'en 2005, comme le seul moyen de voir la France dans le camp des « gagnants ». De leur côté, les partisans du « non » vont critiquer le projet européen, ainsi que les dirigeants qui l'appuient, en lui imputant la responsabilité de l'accélération de ce processus de mondialisation, précipitant la France dans l'abîme des « perdants ». En second lieu, les textes de 2005 réagissant directement à l'impact des traités sur l'identité nationale telle que conçue par chacun s'opposent majoritairement au texte du traité constitutionnel parce qu'il réifie les citoyens, transformant ceux-ci en matière première de la mondialisation. En troisième et dernier lieu, les auteurs qui utilisent les événements d'actualité socio-économique comme matériaux à l'aide desquels ils bâtissent leur point de vue identitaire vont mettre en lumière de deux façons distinctes ce phénomène. En 1992, les auteurs traitent de la compétition internationale exacerbée et des impacts nocifs pour la France. À ce niveau se situe la distinction entre partisans du « oui » et du « non ». Les premiers voient le traité de Maastricht comme le seul choix salutaire pour la France. Les seconds y voient plutôt un traité concocté par les « puissances d'argent » pour faciliter l'adjonction des marchés européens dans la mouvance mondialisatrice au détriment du peuple français. En 2005, par contre, les auteurs prennent davantage position sur la capacité de l'Europe et des gouvernants français à réussir à gérer la retombée principale de la mondialisation : le chômage endémique.

L'intérêt premier de l'information que nous avons recueillie à travers l'analyse des éditoriaux et des lettres de lecteurs est la mise en lumière du changement majeur qui s'est opéré dans l'opinion publique en France en 2005 en ce qui a trait à la conception de

l'identité nationale en regard de la construction européenne. En effet, on a pu constater qu'il ne s'agissait ni d'un rejet de l'Europe par réflexe nationaliste ni d'un rejet du traité constitutionnel par volonté de défense des acquis sociaux français. Ces deux tendances vont à l'encontre du corpus des analyses de cette période référendaire en France. On a, par contre, pu constater que les thèses originales avaient une raison d'être, étant donné que l'on retrouvait effectivement des opposants nationalistes et de gauche au traité constitutionnel. Néanmoins, au-delà de ce fameux « non de gauche » fréquemment brandi pour expliquer le résultat du référendum du 29 mai 2005[347], c'est bien plus l'éclatement identitaire que nous avons pu constater, phénomène éprouvé autant à gauche qu'à droite. La disparition du mot « France » des récits de tous les auteurs coïncide avec l'atomisation identitaire exprimée à travers la quête de la reconnaissance constitutionnelle des valeurs constitutives de l'identité personnelle de chacun des Français. C'est sur ce plan que l'on peut voir la distinction entre 1992 et 2005 : de la dichotomie France-Europe (Nous-Eux), on est passé à la dichotomie Je-Europe. Bref, en 2005, les Français prennent position face à l'Europe en fonction des valeurs qu'ils acceptent comme constitutives de leur identité personnelle. Il n'est ainsi pas faux de concevoir le rejet français de la Constitution européenne de 2005 comme un rejet européiste[348], étant donné que les Français voulaient se retrouver dans le texte de la Constitution. Au contraire, en 1992, gauche et droite cherchaient ce qui était le mieux pour la nation française, c'est-à-dire ce qui représentait les intérêts partagés des Français. Cette différence fondamentale entre les deux périodes, qui distingue notre mémoire de ce qui a été écrit sur le sujet, est l'élément clé de notre conclusion. Il nous permet de mieux comprendre la « crise identitaire » française qui affleure à la surface de l'actualité à partir de la présidence de Sarkozy en 2007.

Déjà en 2005, on pouvait voir poindre cette « crise identitaire » à l'horizon à travers la nature de la scission de la droite en France en ce qui a trait à l'approfondissement de

[347] Entre autres : Beaudin, *op. cit.*; Heine, *op. cit.* et « (…) le non antilibéral, le non alter-mondialiste, le non à la parenthèse de 83, le non anti-chiraquien, le non aux délocalisations (…) » Source : Jean-Christophe Cambadélis, *Pourquoi le « non » a été irrésistible* dans Mergier [et al.], *op. cit.*, p. 35

[348] L'européisme est la tendance à être pour un fédéralisme européen, c'est-à-dire pour un approfondissement toujours plus intense de l'intégration européenne dans le but final d'en arriver à la création d'un État européen. Voir entre autre son expression à travers ce qu'en dit dans un extrait Denis de Rougemont, *Vingt-huit siècles d'Europe, La conscience européenne à travers les siècles d'Hésiode à nos jours* dans Guieu [et al.], *op. cit.*, p. 10.

l'intégration européenne. Sur ce plan, l'ambivalence du discours identitaire tenu dans les pages du *Figaro* était déjà un bon indicateur du dilemme auquel faisait face la droite française entre, d'une part, son réflexe national-sécuritaire et, d'autre part, ses tendances économiques libérales. Ce point est d'autant plus vrai qu'on a eu l'occasion de constater le silence absolu du *Figaro* en regard du projet de loi Villepin contre l'immigration clandestine de mai 2005 décrié comme xénophobe par les trois autres quotidiens analysés. Cette dernière loi venait s'ajouter au projet de loi Sarkozy de novembre 2003 relatif, lui aussi, à la maîtrise de l'immigration clandestine. Sous la présidence de Sarkozy, cette obsession nationale-sécuritaire d'une certaine frange de la droite dite républicaine remonte à la surface. La seule création d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire le 18 mai 2007, soit douze jours après l'élection de Nicolas Sarkozy, est suffisante pour illustrer ce phénomène. Ainsi, deux ans, presque jour pour jour, après avoir été aux premières loges de la défaite référendaire de son camp par un « non de gauche » pluriel antinationaliste, Sarkozy essaie-t-il de mettre en branle un projet d'unification des Français derrière un projet unique, stabilisateur. Cela explique, bien plus qu'une quelconque stratégie de séduction de l'extrême droite, le débat public de fin 2009 et début 2010 sur la définition de l'identité nationale à laquelle seraient prêts à s'identifier les Français[349]. Cette prise de conscience de l'étiolement de l'identification des Français au républicanisme, constaté par les analystes[350] et admis par la droite[351] en 2005, génère une perte des repères identitaires; elle-même associée à l'atomisation de l'identité nationale en de multiples identités de groupe non prises en compte par le gouvernement. Étant donné la nature individuelle et ponctuelle de l'identification française, que l'on a relevée dès la période référendaire de 2005 dans le cadre de ce mémoire, il n'est pas étonnant de constater que les Français n'ont pas accroché au projet de Sarkozy. En novembre 2010, le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire se voyait supprimé avec son projet de création identitaire.

[349] Voir à ce propos la critique virulente d'Albin Wagener à l'endroit du gouvernement français : Wagener, *op. cit.*

[350] Voir, entre autres : Frédéric Charillon [et al.], *La France en 2005 : chronique politique, économique et sociale*, Paris, La Documentation française, 2006, 134 pages; Heine, *op. cit.*, 190 pages; Mergier [et al.], *op. cit.*

[351] Voir la constatation désabusée d'Hervé Beaudin, membre du conseil national du Forum pour la France : Beaudin, *op. cit.*, p. 52.

À partir de cette illustration concrète de l'utilité des conclusions de ce mémoire, il serait extrêmement intéressant de se pencher sur le phénomène de « provincialisation » de l'Europe en regard de l'approfondissement toujours plus important de l'intégration européenne. En effet, au cours des deux périodes préréférendaires, il n'a jamais été fait mention d'une quelconque identification régionale culturelle ou même civique. Pis encore, en 2005, les Français jugeaient le texte de la Constitution pour l'Europe en fonction de ce qu'elle comportait ou non les valeurs auxquels chacun s'identifie individuellement. À la lumière de cette observation, il serait pertinent de se demander si la « provincialisation » de l'Europe ne procède pas sur les mêmes bases. En effet, avec la multiplication des groupes identitaires au sein desquels chacun trouve un bassin de valeurs auxquelles il s'identifie, il semble impossible de réussir à définir une « identité d'ensemble » à laquelle un grand nombre d'individus vivant à proximité les uns des autres adhéreraient. De plus, au-delà même de cette frénésie de l'identification, il serait intéressant d'étudier plus en profondeur l'impact de la chute du bloc communiste en 1991 et l'atténuation des clivages idéologiques sur cette exacerbation identitaire graduelle, tel qu'on a pu l'observer grossièrement dans le cadre de ce mémoire. Le passage d'une identification nationale déchaînée à un magma identitaire informe en moins de quinze années est un phénomène qui, semble-t-il, mérite d'être étudié sérieusement.

Bibliographie

Quotidiens

Numéros sélectionnés du journal *Le Figaro* parus du 1er juillet au 19 septembre 1992 inclusivement.

Numéros sélectionnés du journal *Le Monde* du 1er juillet au 19 septembre 1992 inclusivement.

Numéros sélectionnés du journal *Libération* parus du 1er juillet au 19 septembre 1992 inclusivement.

Numéros sélectionnés du journal *L'Humanité* parus du 1er juillet au 19 septembre 1992 inclusivement.

Numéros sélectionnés du journal *Le Figaro* du 11 mars au 28 mai 2005 inclusivement.

Numéros sélectionnés du journal *Le Monde* du 11 mars au 28 mai 2005 inclusivement.

Numéros sélectionnés du journal *Libération* du 11 mars au 28 mai 2005 inclusivement.

Numéros sélectionnés du journal *L'Humanité* du 11 mars au 28 mai 2005 inclusivement.

Ouvrages généraux

AMBROSI, CHRISTIAN, ARLETTE AMBROSI ET BERNADETTE GALLOUX. *La France de 1870 à nos jours.* (7e éd.). Paris, Armand Colin, 2010. 504 pages.

BEAUCHESNE, BÉNÉDICTE. *La construction européenne de l'Antiquité à nos jours*. Paris, Ellipses, 2006. 255 pages.

BOSSUAT, GÉRARD. *Histoire de l'Union européenne : fondations, élargissements, avenir*. Paris, Belin, 2009. 411 pages.

BRAUDEL, FERNAND. *L'identité de la France. (2e éd.)*. Paris, Flammarion, 2000. 1181 pages.

DUHAMEL, OLIVIER ET JÉRÔME JAFFRÉ. *L'état de l'opinion 1993 : SOFRES*. Paris, Société française d'enquêtes par sondage/Seuil, 1993. 249 pages.

GERBET, PIERRE. *La construction de l'Europe*. Paris, Imprimerie nationale, 1999. 617 pages.

HOBSBAWM, ERIC J. *L'Âge des extrêmes. Histoire du Court XXe siècle*. (Traduit par le Centre national du livre). Bruxelles, Éditions Complexe, 2003. 810 pages.

JUDT, TONY. *Après-guerre. Une histoire de l'Europe depuis 1945*. (Traduit par P.-E. Dauzat). Paris, Armand Colin, 2007. 1026 pages.

OLIVI, BINO. *L'Europe difficile*. (Traduit par K. Cavanna et A. Giaconne). Paris, Éditions Gallimard, 2001. 900 pages.

Monographies

ANDERSON, BENEDICT. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. (Traduit par P.-E. Dauzat). Paris, La Découverte & Syros, 2002. 218 pages.

BEAUCHARD, JACQUES. *Penser l'unité politique entre fondements, turbulences et mondialisation*. Paris; Montréal, L'Harmattan, 2001. 150 pages.

BEAUDIN, HERVÉ. *Au-delà du ''non''*. Paris, Ellipses, 2005. 171 pages.

CORM, GEORGES. *L'Europe et le mythe de l'Occident. La construction d'une histoire.* Paris, La Découverte, 2012. 324 pages.

DUBAR, CLAUDE. *La crise des identités : l'interruption d'une mutation*. Paris, Presses universitaires de France, 2010. 239 pages.

DUCHESNE, SOPHIE. *Citoyenneté à la française*. Paris, Presses de Sciences po, 1997. 330 pages.

FABER, JEAN. *Les indésirables : l'intégration à la française*. Paris, Grasset, 2000. 269 pages.

GERBET, PIERRE. *La France et l'intégration européenne. Essai d'historiographie*. Berne, Peter Lang, 1995. 165 pages.

GUIEU, JEAN-MICHEL, CHRISTOPHE LE DRÉAU, JENNY RAFLIK ET LAURENT WARLOUZET. *Penser et construire l'Europe au XX^{e} siècle*. Paris, Belin, 2006. 316 pages.

HEINE, SOPHIE. *Une gauche contre l'Europe? Les critiques radicales et altermondialistes contre l'Union européenne en France*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2009. 190 pages.

LACROIX-RIZ, ANNIE. *L'intégration européenne de la France. La tutelle de l'Allemagne et des États-Unis*. Paris, Le Temps des Cerises, 2007. 104 pages.

LENOBLE, JACQUES ET NICOLE DEWANDRE. *L'Europe au soir du siècle : identité et démocratie*. Paris, Seuil, 1992. 315 pages.

MARTINET, GILLES. *Le réveil des nationalismes français*. Paris, Seuil, 1994. 138 pages.

MAZZUCELLI, COLETTE. *France and Germany at Maastricht: Politics and Negotiations to Create the European Union*. New York, Garland, 1997. 353 pages.

MORAVCSIK, ANDREW. *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*. New York, Cornell University Press, 1998. 514 pages.

MORRISON, DONALD ET ANTOINE COMPAGNON. *Que reste-t-il de la culture française? et Le Souci de la grandeur*. (Traduit par M. Bessières). Paris, Denoël, 2008. 204 pages.

NOIRIEL, GÉRARD. *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIX^e^-XX^e^ siècle : discours publics, humiliations privées*. Paris, Fayard, 2007. 717 pages.

NOIRIEL, GÉRARD. *À quoi sert « l'identité nationale ».* Marseille, Agone, 2007. 154 pages.

NORA, PIERRE. *Présent, nation, mémoire*. Paris, Gallimard, 2011. 420 pages.

RÉAU, ÉLISABETH DU. *L'Idée d'Europe au XX^e^ siècle. Des mythes aux réalités*. Paris, Éditions Complexe, 2001. 372 pages.

RENAN, ERNEST. *Qu'est-ce qu'une nation? et autres essais politiques. Textes choisis et présentés par Joël Roman*. Paris, Presses Pocket, 1992. 316 pages.

ROSS, GEORGE. *Jacques Delors and European Integration*. New York, Oxford University Press, 1995. 326 pages.

ROSSET, CLÉMENT. *Loin de moi. Étude sur l'identité*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1999. 93 pages.

SABATIER, GUY. *Pourquoi détruire la France afin de construire l'Europe? Une seule solution, la Confédération d'États-Nations voulue par le Général de Gaulle*. Paris, Grancher, 2004. 127 pages.

SAUGER, NICOLAS, SYLVAIN BROUARD ET EMILIANO GROSSMAN. *Les Français contre l'Europe? Les sens du référendum du 29 mai 2005*. Paris, Presses Sciences po, 2007. 155 pages.

SIÉGEL, FRANÇOIS. *L'Europe de Maastricht : pour ceux qui n'y comprennent rien*. Paris, J.C. Lattès, 1992. 218 pages.

TAYLOR, CHARLES. *Les Sources du moi. La formation de l'identité moderne*. (Traduit par C. Melançon). Montréal, Boréal, 2003, 712 pages.

THIESSE, ANNE-MARIE. *La création des identités nationales : Europe XVIII^e^-XX^e^ siècle*. Paris, Seuil, 1999. 302 pages.

TODD, EMMANUEL. *L'invention de l'Europe*. Paris, Seuil, 1996. 679 pages.

WAGENER, ALBIN. *Le débat sur « l'identité nationale » : essai à propos d'un fantôme*. Paris, L'Harmattan, 2010. 177 pages.

WEIDMANN-KOOP, MARIE-CHRISTINE ET ROSALIE VERMETTE. *France at the Dawn of the Twenty-First Century, Trends and Transformations/La France à l'aube du XXI^e siècle, tendances et mutations*. Birmingham, Summa Publications, 2000. 286 pages.

La presse française

BLANDIN, CLAIRE. *Le Figaro, deux siècles d'histoire*. Paris, Armand Colin, 2007. 308 pages.

CHARON, JEAN-MARIE. *La presse quotidienne.* Paris, La Découverte, 1996. 120 pages.

DELPORTE, CHRISTIAN. *Histoire du journalisme et des journalistes en France (du XVII^e siècle à nos jours).* Paris, Presses universitaires de France, 1995. 127 pages.

EVENO, PATRICK. *Histoire du journal Le Monde : 1944-2004*. Paris, Albin Michel, 2004. 720 pages.

EVENO, PATRICK. *Le journal Le Monde. Une histoire d'indépendance*. Paris, Odile Jacob, 2001. 295 pages.

RIMBERT, PIERRE. *Libération de Sartre à Rothschild*. Paris, Éditions Raisons d'agir, 2005. 141 pages.

Analyse de presse

CHARON, JEAN ET JEAN DE BONVILLE. *Le journalisme dans le « système » médiatique.* Québec, Les Études de communication publique; Université Laval, 2002. 57 pages.

LERAY, CHRISTIAN. *L'analyse de contenu de la théorie à la pratique : La méthode Morin-Chartier.* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008. 180 pages.

NAVILLE-MORIN, VIOLETTE. *L'écriture de presse.* (2e éd.). Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003. 167 pages.

Ouvrages collectifs

AL-AZMEH, AZIZ [ET AL.]. *L'identité*. Paris, La Découverte, 2004. 140 pages.

ALCOFF, LINDA MARTIN ET EDUARDO MENDIETA (ÉD.). *Identities. Race, Class, Gender, and Nationality*. Oxford, Blackwell Publishing Ltd., 2003. 428 pages.

BORNE, DOMINIQUE, MAURICE AGULHON [ET AL.]. *21 historiens expliquent la France contemporaine*. Paris, La Documentation française, 2005. 371 pages.

BOSSUAT, GÉRARD [ET AL.]. *L'expérience européenne. 50 ans de construction de l'Europe 1957-2007 : des historiens en dialogue. Actes du colloque international de Rome 2007*. Bruxelles, Bruylant, 2010. 510 pages.

CHARILLON, FRÉDÉRIC [ET AL.]. *La France en 2005 : chronique politique, économique et sociale*. Paris, La Documentation française, 2006. 134 pages.

COLAS, DOMINIQUE, CLAUDE EMERI ET JACQUES ZYLBERBERG (DIR.). *Citoyenneté et nationalité : perspectives en France et au Québec*. Paris, Presses universitaires de France, 1991. 505 pages.

COLE, ALISTAIR ET GINO RAYMOND (ÉD.). *Redefining the French Republic*. Manchester, Manchester University Press, 2006. 179 pages.

DÉLOYE, YVES (DIR.). *La socio-histoire de l'intégration européenne*. Paris, L'Harmattan, 2006. 213 pages.

DIECKHOFF, ALAIN ET CHRISTOPHE JAFFRELOT (ÉD.). *Repenser le nationalisme : théories et pratiques*. Paris, Les Presses de Sciences po, 2006. 463 pages.

FOUCAULD, JEAN-BAPTISTE DE (DIR.). *La France et l'Europe d'ici 2010 : facteurs et acteurs décisifs*. Paris, La Documentation française, 1993. 291 pages.

GARRIGUES, JEAN (DIR.). *La France de la Ve République 1958-2008.* Paris, Armand Colin, 2008. 628 pages.

MARCET, JOAN (ÉD.). *CE : la Constitution européenne à référendum. Espagne et France, 2005*. Bercelona, Institut de Ciències Polítiques i Socials, 2006. 128 pages.

MERGIER, ALAIN [ET AL.]. *Le jour où la France a dit non : comprendre le référendum du 29 mai 2005*. Paris, Fondation Jean-Jaurès/Plon, 2005. 153 pages.

NORA, PIERRE (DIR.). *Les lieux de mémoire. La République. La Nation. Les France. Vol. 1*. Paris, Gallimard, 1997. 1642 pages.

RÉAU, ÉLISABETH DU ET ALAIN LAQUIÈZE (DIR.). *Les débats autour de la « constitution pour l'Europe » : enjeux et perspectives 2005-2008*. Louvain-la-Neuve, Académie-Bruylant, 2007. 170 pages.

SIBIEUDE, CHRISTOPHE ET THIERRY SIBIEUDE. *Les rouages économiques de l'environnement.* Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1993. 353 pages.

WOLTON, DOMINIQUE (DIR.). *Les identités collectives à l'heure de la mondialisation*. Paris, CNRS Éditions, 2009. 149 pages.

La presse française

DELPORTE, CHRISTIAN, CLAUDE PENNETIER, JEAN-FRANÇOIS SIRINELLI ET SERGE WOLIKOW (DIR.). *L'Humanité de Jaurès à nos jours*. Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004. 420 pages.

Chapitre de livres

BARDAH, JEAN-FRANÇOIS. « Citizenship and National Identity in France from the French Revolution to the Present », dans S. G. Ellis, Gudmundur Halfdanarson et Anne Katherine Isaacs (dir.), *Citizenship in Historical Perspective*, Pisa, Plus Pisa University Press, 2006. p. 141-153.

Articles spécialisés

ERSANILLI, EVELYN ET RUUD KOOPMANS. « Rewarding Integration? Citizenship Regulations and the Socio-Cultural Integration of Immigrants in the Netherlands, France and Germany ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36(5), 2010, p. 773-791.

FORÊT, FRANÇOIS ET VIRGINIE RIVA. « Religion between Nation and Europe: The French and Belgian ''No'' to the Christian Heritage of Europe ». *West European Politics*, 33(4), 2010, p. 791-809.

LEVASSEUR, BRUNO. « National Identity and Everyday Cultures in Contemporary France: Re-Constructing Frenchness through 'Third Kind' Representations of the Cités (1960–2000) ». *Modern & Contemporary France*, 17(3), 2009, p. 267-282.

MARZONA, ALAIN. « Tony Judt, Après-guerre, une histoire de l'Europe depuis 1945 », Revue historique des armées, 2010. [En ligne], URL : http://rha.revues.org/index6957.html. Récupéré le 25 novembre 2011

MAZOUR-MATUSEVICH, YELENA. « (Re)constructing the European Past. Christianity and the French Religious Memory ». *Crosscurrents*, 60(4), 2010, p. 561-571.

SOYSAL, YASEMIN NUHOLU ET SIMONA SZAKÁCS. « Reconceptualizing the Republic: Diversity and Education in France, 1945-2008 ». *Journal of Interdisciplinary History*, 41(1), 2010, p. 97-115.

Thèses

ABDELA, SOPHIE. *La Roumanie en guerre : analyse des discours du Quai d'Orsay, du Figaro et de l'Humanité.* Mémoire de maîtrise, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 2010.

REED, JESSICA. *France for the (Naturalized) French? Multicultural and French National Identity*. Thèse de doctorat, Lund University, 2008. 33 pages.

Sites Internet

MAURY, JEAN-PIERRE. *Décret n°2005-218 du 9 mars 2005 décidant de soumettre un projet de loi au référendum*, Digithèque de matériaux juridiques et politiques, Université de Perpignan, 2005, Adresse URL : http://mjp.univ-perp.fr/france/d2005ref.htm, Récupéré le 6 février 2012.

MONGIN, OLIVIER. « Citizen July et Libération à travers les ‘‘trente bouleversantes’’ », *Esprit*, août/septembre 2006, Adresse URL : http://www.esprit.presse.fr/archive/review/article.php?code=13537&folder=1, Récupéré le 13 février 2012.

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS. *Appréhender la question du mouvement populaire : Éléments d'approche sur la stratégie du PCF*, 18 novembre 2005, Adresse URL : http://www.pcf.fr/298, Récupéré le 8 avril 2013.

Annexes

Annexe 1

Quantité de sources analysées selon les périodes préréférendaires et en fonction des quotidiens

Quotidien / Date	Le Figaro	Le Monde	Libération	L'Humanité
1992				
Total : **90**	Total : **28**	Total : **9**	Total : **16**	Total : **37**
Lettres : **46**	Lettres : **17**	Lettres : **2**	Lettres : **16**	Lettres : **11**
Éditoriaux : **44**	Éditoriaux : **11**	Éditoriaux : **7**	Éditoriaux : **0**	Éditoriaux : **26**
2005				
Total : **97**	Total : **23**	Total : **13**	Total : **26**	Total : **34**
Lettres : **44**	Lettres : **12**	Lettres : **4**	Lettres : **11**	Lettres : **17**
Éditoriaux : **53**	Éditoriaux : **12**	Éditoriaux : **9**	Éditoriaux : **15**	Éditoriaux : **17**

Annexe 2

Quantité de sources analysées par chapitre pour la période préréférendaire de 1992

Type d'identité	Politique-civique	Culturel-ethnique	Sociétaire-postnational
Agrégat Politique **CHAPITRE 1** Total : **36** Lettres : **17** Éditoriaux : **19**	Total : **6** Lettres : **4** Éditoriaux : **2**	Total : **28** Lettres : **12** Éditoriaux : **16**	Total : **2** Lettres : **1** Éditoriaux : **1**
Identitaire **CHAPITRE 2** Total : **31** Lettres : **19** Éditoriaux : **12**	Total : **10** Lettres : **8** Éditoriaux : **2**	Total : **15** Lettres : **8** Éditoriaux : **7**	Total : **6** Lettres : **3** Éditoriaux : **3**
Social **CHAPITRE 3** Total : **6** Lettres : **3** Éditoriaux : **3**	Total : **1** Lettres : **0** Éditoriaux : **1**	Total : **2** Lettres : **1** Éditoriaux : **1**	Total : **3** Lettres : **2** Éditoriaux : **1**
Économique **CHAPITRE 3** Total : **17** Lettres : **7** Éditoriaux : **10**	Total : **1** Lettres : **1** Éditoriaux : **0**	Total : **12** Lettres : **5** Éditoriaux : **7**	Total : **3** Lettres : **0** Éditoriaux : **3**
Total	Total : **18** Lettres : **13** Éditoriaux : **5**	Total : **57** Lettres : **26** Éditoriaux : **31**	Total : **15** Lettres : **7** Éditoriaux : **8**

Annexe 3

Quantité de sources analysées par chapitre pour la période préréférendaire de 2005

Type d'identité	Politique-civique	Culturel-ethnique	Sociétaire-postnational
Agrégat Politique **CHAPITRE 1** Total : **41** Lettres : **17** Éditoriaux : **24**	Total : **15** Lettres : **7** Éditoriaux : **8**	Total : **14** Lettres : **5** Éditoriaux : **9**	Total : **12** Lettres : **5** Éditoriaux : **7**
Identitaire **CHAPITRE 2** Total : **30** Lettres : **20** Éditoriaux : **10**	Total : **16** Lettres : **11** Éditoriaux : **4**	Total : **11** Lettres : **7** Éditoriaux : **4**	Total : **4** Lettres : **2** Éditoriaux : **2**
Social **CHAPITRE 3** Total : **20** Lettres : **6** Éditoriaux : **14**	Total : **7** Lettres : **2** Éditoriaux : **5**	Total : **6** Lettres : **2** Éditoriaux : **4**	Total : **7** Lettres : **2** Éditoriaux : **5**
Économique **CHAPITRE 3** Total : **6** Lettres : **1** Éditoriaux : **5**	Total : **1** Lettres : **0** Éditoriaux : **1**	Total : **4** Lettres : **1** Éditoriaux : **3**	Total : **1** Lettres : **0** Éditoriaux : **1**
Total	Total : **38** Lettres : **20** Éditoriaux : **18**	Total : **35** Lettres : **15** Éditoriaux : **20**	Total : **24** Lettres : **9** Éditoriaux : **15**